



MAIRIE DE NANTERRE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

LUNDI 13 FEVRIER 2023

SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL	1
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE	1
LUNDI 13 FEVRIER 2023	1
Appel nominal.....	5
Élection d'un Secrétaire.....	6
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2022	6
Compte rendu des décisions prises par le Maire, en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 27 octobre 2022 au 5 janvier 2023	6
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6
1. Installation de deux nouveaux conseillers municipaux : Faysal MENECEUR et Hélène MATOUK	6
2. Désignations dans divers organismes : Centre communal d'action sociale (CCAS).....	7
VŒU	7
3. Vœu de la majorité sur la situation des transports en Île-de-France	7
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE	12
4. Versement d'une aide exceptionnelle à la Croix Rouge pour venir en aide à la Turquie et la Syrie suite au séisme du 6 février 2023	12
FINANCES	13
5. Débat d'orientation budgétaire pour 2023	13
6. Modification de la délibération relative à la fixation des tarifs soumis au quotient familial.....	26
PERSONNEL	27
7. Mise à disposition de services de gestion administrative du personnel de la Ville de Nanterre auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'année 2023	27
8. Convention-cadre d'adhésion aux missions de médiation du CIG Petite Couronne	27
ENVIRONNEMENT	29
9. Rapport 2022 sur la situation de la Ville de Nanterre en matière de développement durable.....	29
10. Convention de cofinancement avec la Caisse des dépôts et consignations du projet lauréat « Quartiers fertiles »	33
SANTÉ	36
11. Convention-cadre de coopération avec le centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre – hôpital Max-Fourestier	36
12. Centre municipal Maurice-Thorez : passation avec l'ARS et la CPAM d'un contrat de stabilisation et de coordination pour les centres de santé installés dans les zones sous-dotées	38
13. Convention de partenariat avec l'association Aides	39
14. Mise en place du dispositif de coordination du parcours après le traitement du cancer : partenariat avec l'association ASDES.....	40
15. Contrat d'aide conventionnelle au démarrage de l'activité « infirmier en pratique avancée » avec la Caisse primaire d'assurance-maladie	41
ACTION SOCIALE	42
16. Déploiement expérimental du dispositif « Pass numérique » avec la Métropole du Grand Paris : avenant n° 2 à la convention	42
AMÉNAGEMENT – URBANISME – HABITAT – FONCIER	43
17. Acquisition auprès du Département des Hauts-de-Seine de la parcelle CU18	43
18. Actualisation de la charte qualité des constructions neuves.....	44
19. Groues lot 3 Hanriot – Réalisation de 44 logements locatifs sociaux par Nanterre Coop Habitat – Subvention et garantie communale de l'emprunt	51
20. Groues lot FOcd – Réalisation de 39 logements locatifs sociaux par Nanterre Coop Habitat – Subvention et garantie communale de l'emprunt	53
21. Attribution d'une subvention à la SNL – Prologue pour l'acquisition-amélioration d'un logement locatif social sis 2 rue du Bois	55
INFRASTRUCTURE – ESPACES PUBLICS	56
22. Grand Paris Express : convention-cadre entre la Ville de Nanterre et la Société du Grand Paris relative au foncier nécessaire à la réalisation de la ligne 15 Ouest du projet du Grand Paris Express.....	56
23. Avenant n° 1 au marché n° 10/2021 entre la société SN UFS et la Ville de Nanterre ayant pour objet les travaux de voirie et d'aménagement divers, fourniture, transport et mise en œuvre de matériaux enrobés	59

BÂTIMENT	60
24. Groupement de commandes pour une mission de coordination architecturale des extensions prévues en pied des tours Aillaud.....	60
25. Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un tiers lieu culturel et de locaux associatifs au pied des tours Aillaud : désignation des candidats sélectionnés à concourir.....	62
COMMANDE PUBLIQUE	63
26. Marché de fourniture et livraison de vaisselle, ustensiles et matériels de cuisine : autorisation de signer les marchés.....	64
27. Marché d'exploitation des espaces de restauration du personnel communal : autorisation de signer le marché	



MAIRIE DE NANTERRE REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Le lundi treize février deux-mille-vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil municipal, convoqué le sept février deux-mille-vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick JARRY, Maire.

Etaient présents : M. JARRY, Maire

Mme BOUDJEMAÏ, M. AZZOUZ, Mme PENTURE, M. BELLIER, Mme NGIMBOUS BATJÔM (à compter de la délibération n°3), Mme GENTHON, M. GAUCHÉ-CAZALIS, Mme KASMI, M. SELMET, Mme COR, M. MARTIN, Mme ALI (à compter de la délibération n°5), M. ADAM, Mme REZZAG BARA, M. SOLAS, Mme KASHEMA, M. SAGE, Maires Adjointes.

M. JATHIERES (à compter de la délibération n°5), Mme LACOT, Mme FAKED, Mme METEYER, Mme COULTER (jusqu'à la délibération n°18), M. NONGA, M. PINTO MARTINS, M. DEBORD, M. ALLAL, Mme MAGNON, M. DENOIS (à compter de la délibération n°3), Mme SAÏDJ (à compter de la délibération n°3), Mme KACHOUR, Mme LAMORA, M. HINGANT, Mme MAUFRAIS, Mme BOUSSISSI-POULLARD, M. RIBAUT, M. DROUCHE, M. GUILLEMAUD, Mme FEAUGAS, M. OUBUIH, Mme FOSSATI, M. SOULAGE, Mme CELEBI, M. MENECEUR, Mme MATOUK, conseillers municipaux.

Excusés : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales, ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Mme CORTES à M. MARTIN

M. TAYEB à M. DEBORD

Mme NGIMBOUS BATJÔM à Mme LAMORA (jusqu'à la délibération n°2)

M. DIABY à M. SELMET

Mme ALI à M. ADAM (jusqu'à la délibération n°4)

M. JATHIERES à M. HINGANT (jusqu'à la délibération n°4)

M. HMANI à M. JARRY

Mme SAÏDJ à M. NONGA (jusqu'à la délibération n°2)

M. GAUTHIEROT à Mme FOSSATI

Mme CHAMPENOIS à Mme MAGNON

M. DESMOULINS à Mme COR

Mme BEDIN à M. RIBAUT

Absent :

M. DENOIS (jusqu'à la délibération n°2)

Mme COULTER (à partir de la délibération n°19)

Secrétaire de séance : M. PINTO MARTINS

La séance est ouverte à 19 heures 07 sous la présidence de M. Patrick Jarry.

Appel nominal

M. le Maire. Je vais procéder à l'appel nominal :

- Patrick Jarry,
- Zahra Boudjemaï,
- Imed Azzouz,
- Patricia Penture,
- Jean-Pierre Bellier,
- Laureen Genthon,
- Gilles Gauché-Cazalis,
- Samia Kasmi,
- Abdelkader Selmet,
- Caroline Cor,
- Alexis Martin,
- Nadine Ali est au conseil d'école des Pâquerettes et va arriver,
- Raphaël Adam,
- Nesrine Rezzag Bara,
- Éric Solas,
- Rachel Feza Kashema,
- Julien Sage,
- Clémence Lacot,
- Mérième Faked,
- Valérie Meteyer,
- Perrine Coulter,
- Joseph Nonga,
- José Pinto Martins,
- Didier Debord,
- Hakim Allal,
- Nadège Magnon,
- Thierry Denois arrive,
- Assia Kachour,
- Stéphanie Lamora,
- Erwan Hingant,
- Madeleine Maufrais,
- Samia Boussissi-Poullard,
- Christophe Ribault,
- Éric Drouche,
- Alexandre Guillemaud,
- Barbara Feaugas arrive,
- Adam Oubuih,
- Emmanuelle Fossati,
- Vincent Soulage,
- Neriman Celebi,
- Hélène Matouk,
- Faysal Meneceur.

Sont excusées les personnes suivantes :

- Lise Cortes a donné pouvoir à M. Alexis Martin,
- Rachid Tayeb a donné pouvoir à M. Didier Debord,
- Thérèse Ngimbous Batjôm a donné pouvoir à Mme Stéphanie Lamora, elle va arriver
- Ousman Diaby a donné pouvoir à M. Kader Selmet,
- Nadine Ali a donné pouvoir à M. Raphaël Adam,
- Jean-Luc Jathières a donné pouvoir à M. Erwan Hingant, il va arriver
- Hassan Hmani a donné pouvoir à M. Patrick Jarry,
- Samia Saïdj a donné pouvoir à M. Joseph Nonga, elle arrive

- Kenzy Gauthierot a donné pouvoir à Mme Emmanuelle Fossati,
- Lucie Champenois a donné pouvoir à Mme Nadège Magnon,
- Nils Desmoulins a donné pouvoir à Mme Caroline Cor.

Élection d'un Secrétaire

M. le Maire. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance José Pinto Martins.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2022

M. le Maire. Je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2022.

Compte rendu des décisions prises par le Maire, en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 27 octobre 2022 au 5 janvier 2023

M. le Maire. Je vous propose de passer au compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution pendant la période du 27 octobre 2022 au 5 janvier 2023. Pas d'observation.

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Installation de deux nouveaux conseillers municipaux : Faysal MENECEUR et Hélène MATOUK

[Rapport]

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à la démission de Monsieur Bilel BOUGHEZALA et de Madame Hélène DECIS-LARTIGAU reçues respectivement le 10 janvier et le 13 janvier 2023, conformément à l'article L. 270 du Code électoral, Monsieur Faysal MENECEUR et Madame Hélène MATOUK, suivants sur la liste « Nanterre ensemble » sont appelés à siéger en tant que conseillers municipaux.

Il convient d'installer ces nouveaux conseillers municipaux.

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au point 1, relatif à l'installation de deux nouveaux conseillers municipaux suite à la démission de M. Bilel Boughezala et de Mme Hélène Decis-Lartigau, reçues respectivement le 10 janvier et le 13 janvier 2023. Conformément à l'article L.270 du Code électoral, M. Faysal Meneceur et Mme Hélène Matouk, suivants sur la liste « Nanterre ensemble », sont appelés à siéger en tant que conseillers municipaux. Il convient d'installer ces nouveaux conseillers municipaux et de leur souhaiter bienvenue.

[Délibération]

Le Conseil prend acte

Article 1 : *Installe Monsieur Faysal MENECEUR et Madame Hélène MATOUK en tant que conseillers municipaux.*

Article 2 : *Conformément à la délibération n°DEL2020-06-1 en date du 25 mai 2020 fixant les indemnités accordées aux membres du Conseil municipal, l'indemnité de fonction versée à Monsieur Faysal MENECEUR et à Madame Hélène MATOUK, en leur qualité de conseiller municipal, est de 3% du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.*

2. Désignations dans divers organismes : Centre communal d'action sociale (CCAS)

[Rapport]

Rapporteur : Monsieur le Maire

En raison de la démission du conseil municipal de Bilel BOUGHEZALA, conseiller municipal, il y a lieu de désigner un représentant du Conseil municipal pour siéger au Centre communal d'action sociale (CCAS).

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Madame Hélène MATOUK pour le remplacement de Monsieur Bilel BOUGHEZALA.

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au point 2, relatif à la désignation des nouveaux conseillers municipaux dans divers organismes, puisque, quand on change des conseillers municipaux, des désignations sont toujours à faire, notamment au centre d'action communal (CCAS). En raison de la démission du Conseil municipal de M. Bilel Boughezala, Conseiller municipal, il y a lieu de désigner un représentant du Conseil municipal pour siéger au centre communal d'action sociale. Je crois qu'il a été proposé de désigner Mme Hélène Matouk pour le remplacement de M. Bilel Boughezala. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée*

(46 voix Pour - 5 ne prenant pas part au vote : J. PINTO MARTINS, H. ALLAL, F. MENECEUR, A. GUILLEMAUD, B. FEAUGAS – 1 abstention : P. COULTER)

Article unique : *Désigne, Madame Hélène MATOUK comme représentant du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) en remplacement de monsieur BOUGHEZALA.*

VCEU

3. Vœu de la majorité sur la situation des transports en Île-de-France

[Rapport]

Rapporteur : Joseph NONGA

Trains supprimés, métros et RER surchargés, temps d'attente aux arrêts de bus anormalement élevés : des milliers de Nanterriens subissent au quotidien des conditions de transport dégradées. A Nanterre, la saturation des lignes 258 et 304, les fréquences irrégulières des lignes 141, 157, 158, 159, 160 et 259, ou encore les accidents d'exploitation sur la ligne L du Transilien et la ligne A du RER, sont devenus le lot quotidien de voyageurs excédés.

Dans le même temps, l'État et de la Région Ile-de-France ont décidé d'augmenter de 12% le tarif du Pass Navigo. Cette hausse brutale – la troisième en sept ans – associée à une détérioration de la qualité du service, a contribué au développement du collectif « Stop Galère » et au rassemblement du jeudi 5 janvier dernier à la gare RER « Nanterre Préfecture ».

Au lendemain des Assises du financement du 23 janvier, tout porte à croire que ce scénario peut se reproduire. Pourtant, il existe des solutions garantissant des financements pérennes et une qualité de service.

Le premier axe réside dans une modernisation du réseau avec pour mot d'ordre « des transports en commun à 10 minutes pour tous les Franciliens ». Concrètement, un tel engagement passe par la poursuite des projets structurants concernant en premier lieu notre commune. Au-delà de ce principe de proximité, des intermodalités efficaces devront être intégrées, tels que le renforcement des Plans vélos, la généralisation du forfait mobilité et la reconstitution d'un réseau de bus performant.

Le second axe concerne le financement. Au-delà du rétablissement de la TVA à 5,5% nous demandons que soient mises en débat des solutions socialement justes et fondées sur des critères d'éco-responsabilité, mesures ayant pour dessein de garantir l'attractivité et le développement des transports en commun, instrument indispensable dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Enfin, nous réaffirmons notre opposition au processus d'ouverture à la concurrence des réseaux historiques de la RATP et de la SNCF. Outre ses conséquences désastreuses pour les agents, cette marche forcée vers la privatisation constitue un sérieux danger pour les finances d'Ile-de-France-Mobilités. Ces projets de démantèlement du service public des transports comportent un risque élevé de destruction d'emplois et de détérioration dans un contexte de « moins-disant » social assumé.

C'est pourquoi, le Conseil municipal de Nanterre, réuni en séance du 13 février 2023, émet le vœu :

- *Que la Région Ile-de-France et l'État s'engagent dans un processus de modernisation ambitieux et actif du réseau, impliquant la réaffirmation de l'engagement de prolonger la ligne 1 du Tramway de Colombes à Nanterre et d'optimiser les intermodalités dans le cadre de l'adoption du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).*
- *Que l'Etat, la Région Ile-de-France et la Société du Grand Paris confirment la livraison de la ligne 15 du métro du Grand Paris Express en 2030, le préfinancement dans le cadre du Contrat Plan Etat-Région (CPER) de la maîtrise d'ouvrage de la future gare, l'ouverture du prolongement du RER E pour le printemps 2024 ainsi que la garantie d'une desserte pleine et entière de la gare Nanterre – La Folie.*
- *Que la Région adopte de nouvelles solutions financières socialement justes et à la hauteur des enjeux climatiques, telles que la mise en place d'une fiscalité écologique, la mise en place d'une écotaxe poids lourd, le plafonnement à 1 euro/jour du reste à charge pour les usagers, et la création d'une zone premium, la garantie d'un bouclier tarifaire énergétique au bénéfice des opérateurs, ou encore la gratuité des transports pour les moins de 26 ans ainsi qu'aux plus de 60 ans.*
- *Que la Région et l'Etat mettent fin au processus de privatisation du réseau historique de la RATP et de la SNCF.*

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 3, relatif au vœu de la majorité municipale sur les transports en Île-de-France. C'est donc Joseph Nonga, au nom de la majorité municipale, qui va vous le présenter. Je lui cède donc la parole.

M. Joseph NONGA. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Trains supprimés, métros et RER surchargés, temps d'attente aux arrêts de bus anormalement élevée. Des milliers de Nanterriens subissent au quotidien des conditions de transport dégradées. À Nanterre, la saturation des lignes 258 et 304, les fréquences irrégulières des lignes 141, 157, 158, 159, 160 et 259, ou encore les accidents d'exploitation sur la ligne L du Transilien et la ligne A du RER sont devenus le lot quotidien de voyageurs excédés. Dans le même temps, l'État et la Région Île-de-France ont décidé d'augmenter de 12 % le tarif du passe Navigo. Cette hausse brutale, la troisième en sept ans, associée à une détérioration de la qualité du service, a contribué au développement du collectif Stop Galère et au rassemblement du jeudi 5 janvier dernier à la gare du RER Nanterre-Préfecture. Au lendemain des Assises du financement du 23 janvier, tout porte à croire que ce scénario peut se reproduire. Pourtant, il existe des solutions garantissant des financements pérennes et une qualité de service.

Le premier axe réside dans une modernisation du réseau, avec pour mot d'ordre des transports en commun à 10 minutes pour tous les Franciliens. Concrètement, un tel engagement passe par la poursuite des projets structurants concernant en premier lieu notre commune. Au-delà de ce principe de proximité, des intermodalités efficaces devront être intégrées, telles que le renforcement des plans vélos, la généralisation du forfait mobilité et la reconstitution d'un réseau de bus performant.

Le second axe concerne le financement. Au-delà du rétablissement de la TVA à 5,5 %, nous demandons que soit mises en débat des solutions socialement justes et fondées sur des critères d'écoresponsabilité, mesures ayant pour dessein de garantir l'attractivité et le développement des transports en commun, instruments indispensables dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Enfin, nous réaffirmons notre opposition au processus d'ouverture à la concurrence des réseaux historiques de la RATP et de la SNCF. Outre ses conséquences désastreuses pour les agents, cette marche forcée vers la privatisation constitue un sérieux danger pour les finances d'Île-de-France Mobilités. Ces projets de démantèlement du service public des transports comportent un risque élevé de destruction d'emplois et de détérioration dans un contexte de moins-disant social assumé.

C'est pourquoi le Conseil municipal de Nanterre, réuni en séance du 13 février 2023, émet le vœu :

- que la Région Île-de-France et l'État s'engagent dans un processus de modernisation ambitieux et actif du réseau, impliquant la réaffirmation de l'engagement de prolonger la ligne 1 du tramway de Colombes à Nanterre et d'optimiser les intermodalités dans le cadre de l'adoption du schéma directeur de la Région Île-de-France ;
- que l'État, la Région Île-de-France et la Société du Grand Paris confirment la livraison de la ligne 15 du métro du Grand Paris Express en 2030, le préfinancement, dans le cadre du contrat plan État-Région, de la maîtrise d'ouvrage de la future gare, l'ouverture du prolongement du RER E pour le printemps 2024, ainsi que la garantie d'une desserte pleine et entière de la gare Nanterre-La Folie ;
- que la Région adopte de nouvelles solutions financières socialement justes et à la hauteur des enjeux climatiques telles que la mise en place d'une fiscalité écologique, la mise en place d'une écotaxe poids lourds, le plafonnement à 1 euro par jour du reste à charge pour les usagers et la création d'une zone premium, la garantie d'un bouclier tarifaire énergétique au bénéfice des opérateurs ou encore la gratuité des transports pour les moins de 26 ans, ainsi qu'au plus de 60 ans ;
- que la Région et l'État mettent fin au processus de privatisation du réseau historique de la RATP et de la SNCF.

Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Monsieur Oubuih.

M. Adam OUBUIH. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Maires adjoints, chers collègues. Effectivement, qui peut objectivement se satisfaire de la dégradation de cette situation dans les transports en commun, qu'on connaît tous, notamment dans les heures de pointe ? Évidemment, nous partageons le souhait de voir se développer davantage de solutions de transport, mais on ne peut pas vous laisser dire que Nanterre est impuissante. Et donc, on pourrait peut-être réfléchir aussi sur comment notre ville, concrètement, au-delà des pistes que vous avez esquissées, pourrait contribuer à améliorer la situation pour les Nanterriens. Mais vous posez la bonne question, en fait, sans vraiment y répondre. Ce qu'on souhaite tous, c'est augmenter la fréquence des réseaux de transport. Cela coûte cher et, à la fin, dans un contexte complexe des finances publiques pour tous les acteurs publics, notamment ceux que vous avez cités, c'est : qui paye ?

Alors, plutôt que de faire un vœu sans y ajouter des solutions concrètes pour les Nanterriens, nous proposons justement de parler de solutions concrètes que Nanterre pourrait apporter dans la solution des transports.

La plus évidente – on y reviendra, puisque, aujourd'hui, c'est un jour de débat d'orientation budgétaire –, c'est : quelle marge de manœuvre budgétaire on peut avoir pour y contribuer, et pourquoi est-ce qu'on ne financerait pas au moins une partie des financements et/ou des coûts d'exploitation pour améliorer les dessertes ?

Ensuite, pourquoi ne pas imaginer que notre Ville, comme elle l'a fait il y a encore quelques années, mette en place un service de transports en commun avec des minibus pour certains publics prioritaires, des navettes pour des personnes âgées vers des maisons de santé ou un trafic qui serait complémentaire au trafic de la RATP pendant les heures de pointe ? Après tout, la Ville a déjà financé et affrété des bus pour rejoindre des manifestations à Paris qui n'étaient en rien corrélées aux politiques municipales. Peut-être qu'elle peut faire davantage pour le quotidien des Nanterriens.

On pourrait aussi imaginer, puisque les transports sont une solution qui ne se règle pas qu'à Nanterre, heureusement ou malheureusement, qu'aux côtés de communes voisines, Nanterre puisse justement mettre en

place un service de transports, une régie par exemple, pour certains axes de circulation prioritaires et, le cas échéant, réduire le coût pour les Nanterriens.

Et puis pourquoi pas, comme l'ont fait d'autres communes, mettre en place un service de covoiturage avec certains opérateurs nationaux, pour aussi réduire les tensions sur les transports en commun. Vous le savez, soyons honnêtes, les difficultés de la RATP seront difficiles à lever avant quelques mois en raison de la pénurie de main-d'œuvre et d'un certain nombre d'investissements qui sont nécessaires.

À travers ces quelques pistes que nous aussi nous esquissons, on demande quelles solutions votre majorité compte apporter à cette situation, au-delà d'un vœu qu'on serait tenté de qualifier de pieux. Je vous remercie.

M. le Maire. D'autres remarques ? Monsieur Drouche.

M. Éric DROUCHE. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Votre vœu est totalement légitime et il s'inscrit dans l'intérêt des Nanterriens. Cependant, nous avons un passe Navigo qui est l'un des moins chers d'Europe. J'ai fait quelques petites recherches et si on compare l'Île-de-France avec Londres, le passe Navigo à Londres est entre 128 et 448 euros, en convertissant. Je ne suis pas sur la fatalité, mais tout augmente, et on le verra tout à l'heure par rapport au budget. Il faut donc se résoudre. Je ne vais pas critiquer vos solutions, parce qu'elles sont ce qu'elles sont et elles font avancer les choses, mais je pense qu'il faut un véritable débat avec tous les partenaires et tous ceux qui décident, parce que sans pression, il n'y aura aucun changement.

On peut énumérer les choses, on peut travailler dans son coin, mais Nanterre me paraît un peu isolée par rapport aux enjeux de la mondialisation. Vous avez raison de dire que c'est cher. Vous avez raison de dire que les transports ne sont pas de qualité. Tout le monde les subit, qu'on soit pauvre ou qu'on soit riche. Tout le monde subit une qualité de transport qui se dégrade. Effectivement, j'ai bien peur que les prix augmentent et je pense qu'il va falloir taper du poing sur la table.

M. le Maire. Merci. Madame Matouk.

Mme Hélène MATOUK. Chers élus, chers collègues. Je me permets d'intervenir également sur votre vœu afin d'expliquer le vote de mon groupe. Je rejoins notamment les propos tenus par mes collègues. Vous évoquez différentes solutions pour pallier l'augmentation tarifaire et la qualité de service amoindrie, depuis plusieurs années, je le conçois. Vous demandez une modernisation du réseau avec pour principe général des transports en commun à 10 minutes pour tous les Franciliens. Alors oui, en théorie, pourquoi pas, mais j'ai l'impression qu'on ne vit pas dans le même monde, puisque pour garantir des financements pérennes et une qualité de service public, vous proposez une modernisation du réseau alors que, justement, IDFM peine à trouver des financements.

Je ne comprends donc pas votre raisonnement, qui est de dire, grosso modo, on n'a pas d'argent, nos transports publics en pâtissent, donc qu'est-ce qu'on fait ? On réinjecte de l'argent. C'est un peu la politique du panier troué. Je tiens à vous rappeler qu'en 2022, la dette d'IDFM atteignait les 9 milliards d'euros, tandis que leur budget est d'environ 11 milliards et que les dépenses de fonctionnement atteignent les 9 810 000 000 euros. Ces dépenses de fonctionnement participent également au financement des investissements via la dotation et amortissement, tels que la modernisation du réseau, comme vous l'énonciez, Monsieur le Maire.

Alors, comment investir quand on n'a pas d'argent, quand IDFM doit trouver 900 millions supplémentaires au vu de la crise énergétique ? Vous-même, Monsieur le Maire, vous êtes confronté à ces difficultés, à savoir maintenir une offre de service public de qualité répondant aux besoins de la population, avec des dotations et des subventions qui ne font que régresser, pour voter un budget en équilibre, puisque vous n'avez pas le choix, c'est la loi qui vous y contraint. Et comment parvenez-vous à maintenir une offre de service public de qualité ? Monsieur le Maire, je vous cite dans votre DOB : « Malgré cette augmentation, ce n'est que grâce à des efforts de gestion conséquents que la Ville a réussi à pallier, ces dernières années, la dégradation de ses ressources. » La Région, c'est la même chose. L'État, c'est la même chose. On fait pareil avec moins ou alors on cherche des financements ou on augmente certaines prestations ou tarifs, comme vous avez pu le faire avec la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Je reviens sur les quatre points constituant votre vœu, sur lequel nous devons nous exprimer :

- Que la Région et l'État s'engagent dans un processus de modernisation : oui, c'est déjà le cas. Je vous rappelle que 18 projets sont en cours actuellement. Donc je ne sais pas ce qu'il faut de plus.
- Que l'État, la Région et la Société du Grand Paris confirment la livraison de la ligne 15 et le prolongement du RER E : la crise du Covid que nous avons vécue et la crise énergétique que nous vivons actuellement nous ont bien prouvé que certaines choses ne dépendent pas de nous, malheureusement, donc s'engager, pourquoi pas, mais, en réalité, je ne vois pas à quoi cela sert dans la

mesure où beaucoup trop d'acteurs sont impliqués. Pour ne résumer cela qu'à l'État, la Région et la Société du Grand Paris.

- Que la Région adopte de nouvelles solutions financières, sociales, justes, à la hauteur des enjeux climatiques : encore une fois, c'est une question d'argent et de financement. Je ne pense pas que le contexte s'y prête, comme j'ai pu le dire en amont.
- Que la Région et l'État mettent fin au processus de privatisation de la SNCF : je ne vois pas ce que cela vient faire dans votre vœu.

Nous voterons donc contre ce vœu. Je vous remercie

M. le Maire. Didier Debord.

M. Didier DEBORD. Merci Monsieur le Maire. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais en entendant les collègues, je me dis qu'on ne vit pas sur le même territoire, ou on ne pratique pas les transports en commun de la même façon. Aujourd'hui, le service public du transport pâtit d'une dégradation très forte, peut-être pas que sur notre territoire mais, aujourd'hui, les moyens de transport sur l'Île-de-France arrivent à saturation, et les conditions de transport des habitants de l'Île-de-France ne sont pas acceptables en l'état.

Alors, on renvoie à des questions de financement. Oui, ce sont des questions de financement, mais ce sont avant tout des choix politiques qui sont portés par la Région et l'État dans le domaine des transports collectifs. Il ne faut pas dégager leur responsabilité et c'est le sens du vœu.

Si les communes peuvent accompagner les acteurs du transport, elles n'en sont pas maîtresses, et, on le verra tout à l'heure, nous avons déjà fort à faire en matière de finances publiques locales, notamment du fait du désengagement de l'État.

Je le redis, les difficultés que nous rencontrons dans les transports publics sont la conséquence de choix politiques, et il faut que la Région et l'État assument ces choix politiques devant les habitants, et plus particulièrement devant les Nanterriens, qui ont à pâtir au quotidien de la dégradation du service. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Alexis Martin.

M. Alexis MARTIN. Je rejoins tout à fait les propos de mon collègue Didier Debord. Il s'agit de choix politiques. C'est facile de dire que c'est aux villes de tout compenser, mais c'est un sujet qui est de la compétence de l'État. Les villes ont des financements qui sont en berne à cause des décisions de l'État, qui, depuis plusieurs années, a fait en sorte d'assécher les finances de la plupart d'entre elles. C'est donc après un petit peu facile de dire que c'est aux villes de compenser les défaillances de l'État, surtout sur des domaines qui ne sont pas de leur compétence.

L'État a également fait des choix. Là, avec la crise énergétique, il a choisi de mettre des milliards d'euros pour baisser au maximum le prix du litre d'essence. Il n'a été pris quasiment aucune mesure pour défendre les transports en commun. Il a été refusé par l'État de mettre en place une taxation des super profits, ce qui aurait pu contribuer à financer nos transports publics. Il a été refusé de réduire la TVA sur les transports en commun. Il a été refusé d'augmenter la participation des entreprises pour financer Île-de-France Mobilités. Il y a donc eu un certain nombre de décisions de l'État qui nous mettent dans cette situation-là, sans parler de l'ouverture à la concurrence et du sabotage en règle de la plupart de nos services publics et des statuts des agents publics, ce qui contribue fortement à la difficulté de recruter de plus en plus d'agents. C'est un peu facile de tout remettre sur le dos de la commune et de négliger comme cela les responsabilités de l'État.

M. le Maire. S'il n'y a pas d'autres interventions, je dis simplement deux ou trois petites choses. D'abord, Monsieur Oubuih, ce que vous dites sur les cars affrétés pour permettre aux manifestants de manifester est un faux. Vous inventez ce que vous voulez, mais c'est faux.

Deuxième chose, cela vient d'être dit, d'ailleurs, vous devriez regarder ce que font certains de vos amis au Sénat, puisque le sénateur Roger Karoutchi, sénateur LR, qui a d'ailleurs siégé quelque temps au Conseil municipal de Nanterre, avec d'autres, notamment des sénateurs de gauche, proposait au Sénat, lors du dernier débat budgétaire, d'augmenter le forfait transport payé par les entreprises pour justement apporter des ressources.

Et puis, troisième chose, Madame Matouk, il n'y a pas que nous qui nous inquiétons des conséquences que peut avoir la privatisation de la RATP sur l'organisation des transports. Il y a même des gens qui disent que, comme c'est prévu pour 2025, même d'entrée de jeu, il faudrait peut-être tout de suite décaler la date, parce que, évidemment, les jeux Olympiques sont en juin 2024 et tout le monde sait bien qu'une telle entreprise privatisée,

cela inquiète beaucoup de monde. Donc vous ne devriez pas prendre cela à la légère et penser que ce que nous disons n'a pas d'impact.

Dernière chose, je pense qu'il est légitime que le Conseil municipal de Nanterre et ses élus alertent la Présidente du Conseil régional ainsi que l'État sur ce que nous entendons de la part des habitants, pour leur relayer le fait qu'effectivement, beaucoup de situations sont très compliquées, notamment sur un certain nombre de lignes de bus à Nanterre, et il est légitime qu'on attire leur attention là-dessus. Évidemment, il revient aussi aux parlementaires de faire des propositions.

Sur ce, je vous propose de passer au vote.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix*

Adoptée

(43 voix Pour – 5 contre : M. MAUFRAIS, C. BEDIN, C. RIBAUT, A. OUBUIH, H. MATOUK – 2 abstentions : S. BOUSSISSI-POULLARD, E. DROUCHE – 3 ne prenant pas part au vote : F. MENECEUR, A. GUILLEMAUD, B. FEAUGAS)

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

4. Versement d'une aide exceptionnelle à la Croix Rouge pour venir en aide à la Turquie et la Syrie suite au séisme du 6 février 2023

[Rapport]

Rapporteur : Zahra BOUDJEMAI

Le 6 février, un tremblement de terre de magnitude 7,8 a frappé le sud de la Turquie près de la ville de Gaziantep, et a été suivi d'une série de puissantes répliques. Puis, le même jour un second tremblement de terre de magnitude 7,5 a frappé le district d'Elbistan à environ 80 kilomètres au nord de Gaziantep. Le tremblement de terre a été ressenti dans les pays voisins, principalement en Syrie. Les secousses ont été enregistrées jusqu'au Groenland.

Selon le dernier bilan officiel, plus de 50 000 personnes ont trouvé la mort dans la catastrophe. Le bilan provisoire ne cesse de s'alourdir. Rien qu'en Turquie, les autorités ont dénombré près de 5 000 immeubles effondrés. Ce séisme est le plus important en Turquie depuis le tremblement de terre du 17 août 1999, qui avait causé la mort de 17 000 personnes.

Face à cette catastrophe, la solidarité s'organise et une mobilisation internationale se met en place pour venir en aide aux sinistrés et répondre à l'urgence. C'est ainsi que 139 membres de la sécurité civile française sont déjà arrivés sur place.

La Croix-Rouge française lance un appel à dons pour venir en aide aux populations sinistrées. Les fonds collectés seront utilisés par la Croix-Rouge française et ses partenaires, la Fédération Internationale, le Croissant-Rouge turc et la Croissant-Rouge syrien.

La ville de Nanterre a toujours été engagée en faveur des populations en difficulté, touchées par les catastrophes naturelles et a toujours été fidèle à ses valeurs de solidarité. C'est pourquoi la ville s'associe à cette initiative et propose d'attribuer une aide exceptionnelle de 5 000 euros à l'association Croix Rouge française.

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 4, portant sur le versement d'une aide exceptionnelle à la Croix-Rouge pour venir en aide à la Turquie et la Syrie suite au séisme du 6 février 2023. Comme vous le savez, il est survenu, quelques jours avant la tenue de notre conseil municipal, un drame terrible en Turquie et en Syrie, qui frappe durement les populations – on parle probablement de 50 000 morts. Et donc, évidemment, nous avons prévu, au Conseil municipal, de proposer une première aide via la Croix-Rouge, et également de proposer à

toutes les associations qui voudraient s'associer pour faire un certain nombre de choses de répondre à la demande des populations et des associations qui travaillent dessus, puisqu'il ne s'agit pas d'envoyer n'importe quoi dans n'importe quelles conditions. Je pense qu'il s'agit peut-être plus, en ce moment, d'envoyer des fonds dans les associations et les ONG qui se mobilisent et qui ont tout le savoir-faire pour le faire. C'est Zahra Boudjemaï qui vous propose.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Je vais simplement compléter ce qui vient d'être dit par la lecture de cette délibération. Le 6 février, un tremblement de terre de magnitude 7,8 a frappé le sud de la Turquie, près de la ville de Gaziantep. Il a été suivi d'une série de puissantes répliques et, le même jour, un second tremblement de terre de magnitude 7,5 a frappé le district d'Elbistan, à environ 80 kilomètres du nord de Gaziantep. Le tremblement de terre a été ressenti dans les pays voisins, principalement en Syrie. Des secousses ont été enregistrées jusqu'au Groenland.

Selon le dernier bilan officiel – mais nous sommes obligés de réajuster systématiquement, M. le Maire vient d'en parler –, plus de 50 000 personnes ont trouvé la mort dans la catastrophe. Le bilan provisoire ne cesse de s'alourdir. Rien qu'en Turquie, les autorités ont dénombré plus de 5 000 immeubles effondrés. Ce séisme est le plus important en Turquie depuis le tremblement de terre du 17 août 1999, qui avait causé la mort de 17 000 personnes à l'époque.

Face à cette catastrophe, la solidarité s'organise et une mobilisation internationale se met en place pour venir en aide aux sinistrés et répondre à l'urgence. C'est ainsi que 139 membres de la sécurité civile française sont déjà arrivés sur place. La Croix-Rouge française lance un appel à dons pour venir en aide aux populations sinistrées. Les fonds collectés seront utilisés par la Croix-Rouge française et ses partenaires, la Fédération internationale, le Croissant-Rouge turc et le Croissant-Rouge syrien.

La Ville de Nanterre a toujours été engagée en faveur des populations en difficulté, touchées par les catastrophes naturelles, et a toujours été fidèle à ses valeurs de solidarité. C'est pourquoi la Ville s'associe à cette initiative et propose d'attribuer une aide exceptionnelle de 5 000 euros à l'association Croix-Rouge française, Comme il vous l'a été précisé tout à l'heure, vraisemblablement sur le site de la Ville, vous trouverez un certain nombre de liens qui vont vous permettre aussi d'accéder et de faire des dons financiers plutôt que des dons en matériel. Merci.

M. le Maire. Je propose de passer au vote.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée à l'Unanimité*

Article unique : *Décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € (cinq mille euros) en solidarité avec les populations de Turquie et de Syrie victimes du séisme du 6 février 2023. Cette aide sera versée à la Croix Rouge.*

FINANCES

5. Débat d'orientation budgétaire pour 2023

[Rapport]

Rapporteur : Imed AZZOUZ

En application de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Aussi, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat. Il est ainsi proposé au conseil municipal de procéder à ce débat.

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 5 portant sur le débat d'orientation budgétaire pour 2023. Les orientations qui vous sont soumises ce soir traduisent le très grand paradoxe que connaît la ville de Nanterre. Ce paradoxe, c'est une ville qui s'appauvrit et, en même temps, une ville qui poursuit sa transformation dynamique. Ce paradoxe, c'est une ville qui est contrainte, cette année encore, de réaliser plusieurs millions d'euros d'économies pour présenter un budget en équilibre et une ville qui continue de voir arriver sur son territoire des entreprises et des milliers d'emplois. Ce paradoxe, c'est une ville qui va être contrainte de recourir à une augmentation de la fiscalité locale sur le dernier levier dont nous disposons, et une ville qui va continuer de figurer parmi celles dont le niveau de prélèvement obligatoire pour alimenter les fonds de péréquation entre collectivités est parmi les plus élevés. Pour être précis, quand je parle d'appauvrissement de la ville, je fais référence à la réduction de nos capacités financières pour maintenir et développer le service public communal. Pour 2022, nous délibérerons en juin sur un compte administratif où l'épargne nette sera négative, évaluée à ce jour à hauteur de -2,441 millions d'euros.

Si nous en sommes là aujourd'hui, ce n'est ni à cause d'erreurs de gestion ni parce que Nanterre serait en déclin. Si nous en sommes là, c'est parce que toutes les décisions et réformes de l'État depuis une dizaine d'années, et même un peu plus, vont toutes dans le même sens : une réduction permanente des recettes de la ville. Ces décisions, vous les connaissez :

- ce sont d'abord les réformes sur la taxe professionnelle, puis l'évolution vers une fiscalité des entreprises qui est aujourd'hui transférée à la Métropole et à l'établissement public territorial, avec cette année d'ailleurs, pour aller au bout, la suppression de la CVAE de la part des entreprises, qui va donc coûter 8 milliards à l'État et qui est un nouveau cadeau fait aux entreprises ;
- c'est l'instauration des fonds de péréquation entre collectivités, qui reste juste dans son principe mais dont le mode de calcul injuste a considérablement pénalisé Nanterre, notamment en ne tenant pas suffisamment compte du niveau social de la population ;
- c'est encore la suppression de la dotation globale de fonctionnement qui sera de 0,00 euro pour la troisième année consécutive, alors qu'elle s'élevait à 18 millions d'euros il y a dix ans.

Ceci veut dire que, depuis dix ans, nous sommes confrontés à une modification structurelle d'un modèle de gestion fondé sur le développement de la ville, l'augmentation des recettes qui en résulte et la redistribution de ces recettes à la population par le service public communal.

Certes, cette année, le contexte est particulièrement défavorable, avec notamment une très forte augmentation du coût de l'énergie, une augmentation du coût des produits alimentaires et le retour à une inflation que nous subissons, comme les ménages. À eux seuls, ces trois éléments cumulés représentent une charge supplémentaire de plus de 8 millions d'euros.

Il y a quelques années, avant les réformes dont je vous ai parlé, nous aurions fait face à ce contexte sans toucher au service public et sans augmenter les impôts. De la même manière, nous aurions eu les moyens d'intégrer sans difficulté majeure l'augmentation des salaires des personnels décidée par l'État – augmentation ô combien légitime après plusieurs années de gel des rémunérations. On pouvait au moins espérer que, dans un tel contexte, l'État allège le poids écrasant de nos contributions aux deux fonds de péréquation et rétablisse sa dotation. Il ne l'a pas fait. On pouvait espérer, par exemple, qu'en soutien aux communes, le gouvernement et le Parlement décident de compenser partiellement ou intégralement ce que les villes populaires paient au fonds de péréquation, comme l'ont d'ailleurs demandé plusieurs associations d'élus. Ils ne l'ont pas fait, si bien que le constat qui s'impose est brutal. C'est un véritable hold-up qui nous pénalise. Oui, un hold-up, car je n'appelle pas autrement l'acte qui consiste à nous priver d'une partie de l'argent généré par Nanterre et qui devrait être redistribué en faveur des Nanterriens.

Face à cette réalité, on nous objecte que Nanterre est une ville riche, avec un potentiel fiscal au-dessus de la moyenne. Je connais cet argument. Nous l'avons souvent entendu dans cette enceinte, mais un argument répété en boucle n'en fait pas une vérité. Oui, c'est vrai, notre action et celle des équipes qui nous ont précédés ont fait que Nanterre a su attirer des entreprises et des emplois. Nous sommes même devenus l'une des très rares villes de cette métropole à compter aujourd'hui davantage d'emplois que d'habitants. Durant de nombreuses années, le développement du service public communal a été rendu possible grâce à un développement de nos recettes fiscales issues des entreprises. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les réformes successives de la fiscalité économique et de l'organisation territoriale dans le Grand Paris font que lorsque de nouvelles entreprises s'installent à Nanterre, l'essentiel des recettes fiscales qu'elles génèrent ne va pas à la commune.

Face à ce bouleversement majeur, nous n'avons jamais baissé les bras et, surtout, nous n'avons jamais renoncé à préserver le service public communal et à poursuivre la transformation de la ville, à commencer par les quartiers qui en ont le plus besoin. Avec une forte implication du personnel communal, nous nous sommes engagés dans la voie d'un nouveau modèle, capable de maintenir le cap d'une ville de solidarité, qui protège les plus faibles, qui préserve des services auxquels toute la population puisse accéder et qui s'engage résolument dans la transition écologique. Je connais d'autres communes, pas très loin d'ici, qui ont été confrontées aux mêmes secousses budgétaires que Nanterre, mais qui ont apporté une tout autre réponse, en fermant des équipements municipaux, en supprimant des services entiers, en démontant tous les tarifs des usagers dans des proportions considérables. Ce n'est pas ce que fait Nanterre. Nous avons engagé des économies sans fragiliser l'essentiel de notre action. Nous avons revu une partie de nos organisations sans jamais remettre en cause l'accès du plus grand nombre à la solidarité, à la santé, au logement, à l'éducation, à la culture et au sport.

Le budget que nous vous présenterons le mois prochain sera dans la continuité de cette démarche : réaliser des économies de fonctionnement avec l'objectif de maintenir l'essentiel du service public communal et de mettre en œuvre le programme sur lequel nous avons été élus.

Le contexte très difficile que je viens de rappeler fait que les économies réalisées et les nouvelles recettes ne suffiront pas à couvrir l'augmentation de certaines dépenses. Pour parvenir à un budget équilibré, nous serons amenés à recourir à une augmentation du taux de la fiscalité sur le foncier bâti, le seul impôt sur lequel les communes disposent encore d'une autonomie de décision. Cet effort demandé à une partie de la population permettra de maintenir les services qui sont rendus à tous, et même avec cette augmentation, Nanterre restera parmi les villes des Hauts-de-Seine où la fiscalité locale est parmi les plus raisonnables.

En réalité, ce qui pénaliserait plus l'ensemble de la population serait de renoncer aux engagements que nous avons pris. Les 250 engagements concrets que nous avons pris en 2020, nous voulons les mettre en œuvre pour consolider, renforcer, développer ce qui fait de Nanterre une ville sociale, écologique et solidaire. Le budget 2023 sera mis au service de cette ambition. Il sera mis au service de la transformation des quartiers populaires. Les projets avancent. Au Parc Sud, la rénovation sociale et urbaine du secteur Picasso-tours Aillaud entre dans une phase décisive. Je peux vous annoncer que, le samedi 18 mars, nous procéderons au lancement de la rénovation des façades d'une première tour au 15 allée des Demoiselles d'Avignon. Ce sera une étape majeure dans l'avancée de ce projet, avec l'objectif d'entraîner tout le monde dans l'urgence de la transformation et de la rénovation du quartier.

Je veux également vous dire que la rénovation de la Cité Anatole-France va entrer, dans les semaines qui viennent, dans une étape nouvelle très concrète, avec le choix de l'entreprise par le bailleur, une présentation-débat et d'ajustement possible auprès de la population en avril, puis le démarrage du chantier.

Le budget 2023 sera mis au service de toutes les solidarités, avec notamment le développement de la Maison des femmes, la construction du nouveau centre de santé, l'engagement de la Ville dans l'aide alimentaire aux côtés des associations et l'ensemble des dispositifs qui font de Nanterre une ville protectrice pour les plus vulnérables.

Le budget 2023 sera mis au service de la transition écologique, avec notamment la mise en œuvre du plan 5 000 arbres, le développement du vélo en ville, la lutte contre les îlots de chaleur, une augmentation du bio dans la restauration collective et deux projets ambitieux d'agriculture urbaine, l'agrandissement du parc des Anciennes Mairies ou encore la bourse de la transition écologique et la livraison prochaine d'un nouveau parc au Petit-Nanterre dit « le jardin japonais ».

Le budget 2023 sera mis au service de notre action inlassable et déterminée en faveur du logement pour tous. Ce soir encore, comme vous le faites quasiment à chaque conseil municipal, vous allez voter les garanties d'emprunt pour la construction de 83 nouveaux logements sociaux dans le quartier des Groues, et vous allez adopter une actualisation de la charte des constructions neuves pour mieux mettre en œuvre notre action en faveur du logement abordable et de la mixité.

Ce budget 2023 sera également mis au service de la prévention, de la médiation et de la sécurité, avec un renforcement des effectifs de la lutte contre les incivilités, le recrutement de nouveaux policiers municipaux, le maintien de nos dispositifs de médiation de jour et de nuit, ou encore l'installation de dix caméras supplémentaires de vidéoprotection dans l'espace public.

Enfin, ce budget 2023 sera mis au service d'un nouvel élan donné à la participation citoyenne, avec la perspective des Assises pour la ville à l'automne 2023. Ce sera un grand rendez-vous démocratique avec les habitants, avec les associations, un dialogue sincère et de grande ampleur sur l'évolution de la ville, un moment précieux pour être à l'écoute des attentes, avec la volonté d'y répondre.

En résumé, avec les orientations budgétaires qui vous sont soumises, Nanterre continuera d'avancer. L'un des marqueurs forts de cette volonté, c'est notre politique d'investissement. Nous vous proposons un programme très ambitieux, à hauteur de 79 millions d'euros, soit 13 millions de plus qu'en 2022, ce qui traduit bien la dynamique

de la ville. Je citerai notamment les 19 millions d'euros investis dans les équipements sportifs, culturels et pour la jeunesse, les 15 millions d'euros pour la réalisation et la rénovation d'équipements d'écoles, de centres de loisirs et de crèches, les 6 millions d'euros dans les équipements sociaux de santé et dans l'accès des personnes en situation de handicap. La réussite de Nanterre, ce sont aussi tous ces projets dont nous sommes les partenaires actifs et qui vont encore dynamiser notre ville :

- La réalisation d'un campus pour un établissement d'enseignement supérieur sur le site de l'ancienne école d'architecture va enfin démarrer après plus de 15 ans d'attente.
- La réalisation de plusieurs projets qui vont changer l'hôpital de Nanterre.
- La livraison, cette année, du programme Arboretum, le plus grand complexe de bureaux en bois.

Chers collègues, ce que vivent nos concitoyens depuis plusieurs années est très difficile. C'est une succession de crises et de décisions qui entraînent de la souffrance, du désarroi et une perte de confiance. Dans une telle situation, pour toutes les Nanterriennes et tous les Nanterriens, l'action de la Ville doit être un point d'appui, une raison de croire à l'action publique et de reprendre espoir. C'est le sens même de notre engagement. Je laisse à présent notre adjoint aux finances, Imed Azzouz, nous présenter plus en détail les orientations financières de ce projet de budget 2023.

M. Imed AZZOUZ. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Dans le prolongement de la présentation de Monsieur le Maire au conseil municipal de ce soir, s'ouvre le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023. Je vais ainsi vous présenter les éléments essentiels du rapport que vous avez reçu.

Tout d'abord, un élément de contexte. Le budget 2023 s'inscrit dans un contexte inédit, avec une poussée inflationniste jamais connue depuis des décennies, un contexte qui conduit à une envolée des prix à la consommation, passant de quasiment 0 % en 2020 à près de 7,1 % fin 2022. Cette situation n'est évidemment pas sans conséquence pour les dépenses de la Ville. En effet, la Ville va devoir faire face à une augmentation significative des dépenses, dont l'ampleur n'est pas encore totalement certaine, particulièrement sur trois secteurs :

- l'énergie, avec pour près de 6 millions d'euros ;
- les salaires, pour près de 4 millions d'euros, avec l'augmentation du point d'indice ;
- les frais financiers, pour près de 1 million d'euros, avec les marchés financiers.

En même temps, Nanterre a été impactée par des pertes de ressources qui menacent toujours plus son autonomie financière :

- le pouvoir fiscal limité à près de 39 %, suite aux réformes de fiscalité successives ;
- une DGF égale à zéro, alors qu'en 2012, la DGF représentait près de 18 millions d'euros de recettes ;
- finalement 40 millions d'euros de ressources en moins ;
- baisse des dotations ;
- hausse de la péréquation.

Je vous propose de passer à la présentation de la section de fonctionnement. Comme je viens de le dire, les dépenses de fonctionnement connaissent une hausse inévitable :

- une masse salariale qui devrait se situer autour des 127,5 millions d'euros ;
- une dépense d'activité dont l'enveloppe, au maximum, est évaluée à 62 millions d'euros ;
- le travail d'examen des économies en cours ;
- des frais financiers en forte hausse.

À présent, un focus sur la répartition de la masse salariale par ETP entre les contractuels et les titulaires. Vous pouvez aussi remarquer les répartitions de la rémunération entre charges et salaires.

Un focus sur les frais financiers. Comme on l'a dit tout à l'heure, vous pouvez voir notamment l'évolution des annuités d'emprunt, qui progressent de près de 1 million d'euros entre 2022 et 2023. Il existe, comme vous le savez, une très forte remontée des taux depuis 2022. Les taux d'usure, qui sont les taux maximums d'emprunt, sont dorénavant actualisés tous les mois et non plus tous les trois mois, pour prendre en compte l'accélération des hausses sur les marchés financiers. À la fin du premier trimestre 2022, les taux d'usure étaient de 1,76 % contre 4,6 % actuellement. Au contraire, les recettes de fonctionnement progressent moins vite :

- 3 millions d'euros de ressources fiscales liées essentiellement à la revalorisation forfaitaire des bases (7,1 %), décidée lors de la dernière loi de finances ;
- une évolution plus limitée des autres ressources (près de 400 000 euros).

L'équilibre budgétaire reste à rechercher, tout en garantissant la qualité des services publics. À ce stade, l'épargne nette est négative de près de 7 millions d'euros. Deux pistes sont en cours d'examen : d'une part, un

travail sur l'optimisation des dépenses et des recettes, d'autre part, comme l'a dit Monsieur le Maire, le levier fiscal n'est pas à exclure.

Je vous propose de passer à la présentation de la section d'investissement. Les chiffrages actuels des opérations d'investissement, prenant en compte les calendriers des chantiers, devraient nous conduire à un niveau de 79 millions d'euros financés par les subventions, les recettes propres, les cessions et les recours à l'emprunt. Vous pouvez voir la répartition de ces 79 millions d'euros avec pour près de 66 millions d'euros au titre de programmes pluriannuels de travaux et de 13,5 millions d'euros au titre des différents projets, comme le POLT, les achats de véhicules, les projets informatiques.

Comme vous pouvez le constater, malgré le contexte difficile, l'équipe municipale tient à cœur de mener à bien les projets du programme municipal et concrétiser la mutation de notre territoire, comme les différents projets qui sont en cours :

- le centre de santé Juliette-Ténine, dont la première pierre a été déposée il y a quelques semaines ;
- l'avancée du projet scolaire des Groues ;
- la réhabilitation du théâtre des Amandiers ;
- la plantation des 5 000 arbres ;
- la migration en leds de l'éclairage public, qui s'est accélérée cette année.

Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. J'ouvre le débat. S'il n'y a pas de débat, je le ferme. Monsieur Ribault. J'ai eu peur, j'ai cru que vous ne vouliez pas débattre.

M. Christophe RIBAUT. Monsieur le Maire, chers collègues, merci pour cette présentation. Nous attendrons bien sûr la discussion budgétaire finale le 20 mars prochain pour porter un avis définitif sur le budget, mais les éléments mis en avant dans ce rapport ne sont pas faits pour nous rassurer sur votre capacité à construire un budget équilibré en faisant des choix importants, clairs, parfois même en faisant des renoncements, parce que je pense qu'on va devoir le faire, et en faisant preuve surtout de créativité.

Tout d'abord, comme à l'accoutumée, Monsieur le Maire, vous avez commencé votre intervention ainsi. Vous continuez à vous plaindre et à vous épancher sur la baisse progressive des recettes et à parler d'une situation financière tendue. Vous revenez une énième fois sur la baisse de la dotation générale de fonctionnement depuis 2012.

Vous remettez sur la table la péréquation et son mode de calcul. Vous évoquez la CVAE, vous évoquez la CFE, etc. On ne nie pas la réalité de ce que vous écrivez ou de ce que vous dites – on ne l'a jamais nié, d'ailleurs –, mais encore une fois, cette façon d'introduire votre budget, de présenter les choses aux Nanterriens n'est pas très équilibrée, pour ne pas dire assez ambiguë. En effet, bon nombre de villes, aujourd'hui en France, bon nombre de communes, aimeraient pouvoir payer une péréquation comme nous payons, y compris si ce mode de calcul est en effet contestable et peut-être discuté. Finalement, vous qui avez souvent les mots « justice sociale » dans la bouche, la perception de la CVAE par la Métropole et sa redistribution sous forme de subventions, ou encore la perception partielle de la CFE, n'est-ce pas là, finalement, une avancée vers davantage d'équilibre et surtout de justice entre les différentes villes dans la répartition des recettes fiscales perçues par la ville, et qui sont importantes ?

Plus inquiétant encore, vous faites part de votre forte mobilisation pour expliquer aux Nanterriens cette situation qui, je cite, selon vous, « est très préoccupante », et pour leur expliquer que vous avez demandé à l'État le rétablissement de la DGF au niveau de 2012, ou encore le blocage des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Vous pourriez commencer par leur rappeler qu'à Nanterre, nous avons la chance, quand même, d'avoir un budget par habitant parmi les plus élevés en France, y compris si l'on tient compte de la péréquation. Ceci n'est pas un argument, Monsieur le Maire, c'est une réalité. Comment qualifiez-vous alors les budgets des autres villes, des 36 000 autres communes en France si vous jugez celle de Nanterre inquiétante ? J'aimerais bien le savoir.

Mais surtout, vous laissez croire aux Nanterriens qu'un retour en arrière est possible ou qu'un blocage des prix est possible, alors que vous savez qu'il n'en est rien. La méthode et les arguments employés sont plus que discutables. Vous devriez surtout arrêter de regarder en arrière, de ressasser le passé, et travailler pour l'avenir, celui de notre ville et des Nanterriens, car, effectivement, le budget 2023, on vous le concède, évidemment, est très difficile à construire dans un contexte particulièrement difficile. C'est sur cela qu'on vous attend. La flambée des coûts d'énergie pour tous (ménages, collectivités, entreprises), celle de tous les autres postes de notre vie quotidienne (l'alimentation pour les ménages ou encore les matériaux, les matières premières pour les entreprises

ou les collectivités comme nous) rendent l'exercice très complexe et demandent des choix forts, parfois même des renoncements, comme je vous le disais, et de la créativité.

Dans ce rapport, vous annoncez vouloir conserver une dynamique de projets forts et divers pour la ville : c'est très bien ; vous déclinez à nouveau les grands axes de votre programme, on l'a vu à l'instant : c'est très bien, mais sans même encore nous expliquer vraiment clairement quelles économies importantes vous allez faire pour financer tout cela. Vous reconnaissez ne pas avoir encore trouvé la solution, en tout cas partiellement, et vous annoncez déjà que la fiscalité locale pourra être revue à la hausse, ce qui a déjà été fait à deux reprises si je ne me trompe pas.

Nous attendons donc avec impatience votre budget définitif pour discussion le 20 mars prochain. Pour finir, je reprends votre chiffre. J'avais 7 millions, apparemment on est passé à 6 millions. Vous estimez l'impact du coût de l'énergie à 6 millions, si je ne me trompe pas, sur la commune, ce qui est conséquent, je ne le nie pas. Pour info, on a une commune pas très loin d'ici, pour laquelle cet impact sera de 4 millions, alors que son budget est de 60 millions, alors que le nôtre, je vous le rappelle, dépasse à peu près les 300 millions d'euros. Donc vous voyez, on n'est pas non plus, là encore, les plus à plaindre dans ce pays. Merci.

M. le Maire. Qui d'autre ? Monsieur Oubuih.

M. Adam OUBUIH. Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les Maires adjoints, chers collègues. C'est vrai que ce débat d'orientation budgétaire peut paraître technique. En réalité, on le voit chaque année, c'est un sujet très politique. Cela a été dit, je vous le redis, derrière les chiffres se cache d'abord une réalité, c'est que Nanterre est une ville riche et je vais vous donner des chiffres – on y reviendra. Cela reflète aussi – je rejoins ce qu'ont dit aussi mes collègues, y compris de l'opposition, en parlant de choix politiques – les choix politiques que vous faites ou que vous ne faites pas dans la gestion des deniers de la ville. Et donc nous, dans ce qu'on voit, évidemment sous réserve du vote du débat et non pas du débat d'orientation budgétaire, on considère qu'en fonction de ce budget, on n'a pas un Nanterre pour tous et on n'a pas un Nanterre durable.

D'abord, soyons factuels, Nanterre est une ville riche. Les dépenses réelles de fonctionnement votées en 2022, puisqu'on n'a pas le total qu'on prévoit pour cette année, c'était 261 millions d'euros. 261 millions d'euros, cela veut dire 2 600 euros par habitant, ce qui nous place comme la deuxième ville la plus riche par habitant après Paris, y compris après les retraitements dont vous faites part. La dotation globale de fonctionnement faisait 900 000 euros il y a deux ans. Sur un budget de 260 millions, ce n'est pas vraiment le sujet. Vous oubliez aussi tous les dispositifs d'aide dont Nanterre bénéficie encore. On peut citer le filet de sécurité inflation, dont vous avez bénéficié il y a quelques semaines. Vous ne mentionnez pas, évidemment, l'augmentation de 19,5 % sur la compensation de la suppression de la CVAE, par la hausse de la TVA. Mais globalement, oui, effectivement, Nanterre est dans un mécanisme de péréquation complexe qui lui est moins favorable que ce qu'il était il y a dix ans, mais Nanterre a toujours un budget de fonctionnement plus important qu'il n'a jamais été historiquement. Donc, encore une fois, sous réserve du budget, Nanterre est une ville riche.

Ensuite, et je pense que c'est ce type de débat qu'on doit avoir dans le débat d'orientation budgétaire, parlons des dépenses de fonctionnement et essayons de voir s'il y a des marges de fonctionnement. Pour une ville qui, selon vous, est aux abois, voire à l'agonie, on a des charges de personnel. J'attire votre attention sur le fait que les chiffres que vous avez projetés sont légèrement différents des chiffres que vous nous avez transmis, mais ce n'est pas grave. Nanterre dispose de charges de personnel de 127 millions d'euros, donc, en d'autres termes, 1 270 euros par habitant. Et quand on prend les villes de la taille de Nanterre, la moyenne des charges de personnel pour les villes de la taille de Nanterre est plutôt à 854 euros. Donc on est, si vous voulez, à des charges de personnel qui sont 50 % supérieures à la moyenne des villes comparables. Alors cela nous interroge. Est-ce que cela voudrait dire qu'on aurait un niveau de service public 50 % meilleur que celui des villes comparables ? Non, on vous dit non. Est-ce que la ville est plus propre ? Non. Est-ce qu'on a des agents deux fois mieux payés ? Non. Est-ce qu'on a une police municipale qui plafonne à une demi-douzaine d'agents, là où d'autres villes, comme Saint-Denis, ont réussi sans problème à doubler leur taille dans la même période ? Non. Et puis je pense que les Nanterriens admettent qu'on n'a pas les meilleurs services publics qu'on puisse avoir. En tout cas, on n'a pas 50 % de service public municipal en plus que ce qu'on pourrait avoir dans d'autres communes.

Alors comment y remédier ? On peut lutter contre l'absentéisme. Ce sont des pistes que vous connaissez. Lutter contre l'absentéisme, c'est avoir une vraie politique d'employeur responsable, de prévention des accidents du travail, d'offrir d'un meilleur cadre de travail aux employés municipaux. Vous le savez, les économies possibles par an sont chiffrées à 8 millions d'euros, d'après une étude de la chambre régionale des comptes. Vous ne parlez pas des gains permis aussi. Vous avez augmenté le temps de travail des agents municipaux il y a quelques mois, on s'en souvient. D'ailleurs, cela s'est fait dans la douleur. En tout cas, cela a été les échos de plusieurs agents.

Vous ne parlez pas de l'impact budgétaire de cette hausse du temps de travail. Vous pourriez mieux récompenser aussi les agents méritants. On le voit, beaucoup d'agents de qualité, y compris d'ailleurs dans votre cabinet, quittent la mairie pour aller travailler ailleurs parce qu'ils ne s'estiment peut-être pas suffisamment reconnus, y compris dans leurs émoluments. On pourrait citer aussi les agents de la police municipale, par exemple, qui ont quitté récemment Nanterre. Enfin, vous pourriez aussi, y compris en étant exemplaire dans les effectifs de votre cabinet ou dans le nombre de collaborateurs de votre cabinet, donner l'exemple pour favoriser cette exemplarité. Donc sur des charges de personnel qui sont élevées, ce qui, pour le coup, serait une bonne nouvelle si on avait des services publics en plus, on peut faire des économies.

Dans les politiques publiques, et on en a déjà parlé de nombreuses fois, votre politique d'attraction des nouveaux publics par le prix de logements faibles à long terme est-elle vraiment la solution pour faire de notre ville une ville pour tous ? C'est un débat qui n'est pas simple, mais les résultats sont édifiants. D'abord, notre ville est celle qui connaît le plus d'échecs scolaires par concentration, dans certains quartiers, de publics en difficulté. On a – et je pense que c'est choquant dans une des villes les mieux placées géographiquement – une vacance très forte du nombre de logements du parc social, pourtant dans une zone très tendue et dans les quartiers prioritaires, en construisant des logements accessibles à tous – le coût annuel, encore une fois, cela a été chiffré à peu près pour la commune, à environ 6 millions d'euros par an –, tandis que la réalité, Monsieur le Maire, et vous le savez, c'est que Nanterre n'est pas une ville mixte. C'est une juxtaposition de quartiers non mixtes. Le Parc Sud n'est pas un quartier mixte socialement. Non, ce n'est pas vrai. Le Mont-Valérien n'est pas un quartier mixte. Je suis désolé, laissez-moi terminer. Et puis vous pourriez parfaitement atteindre ces objectifs de mixité en rééquilibrant justement la mixité dans les quartiers prioritaires et les autres quartiers, et en utilisant peut-être plus franchement les financements privés.

La politique de santé de Nanterre, on peut aussi en parler puisque vous misez exclusivement sur le Cash et les maisons de santé, qui sont une bonne chose, mais pourquoi ne pas avoir une politique mixte qui permettrait aussi d'attirer davantage de médecins libéraux et pas simplement d'ouvrir une ou deux maisons de santé, et offrir une réelle alternative pour concentrer les moyens de la commune dans les quartiers où une offre de santé est la plus faible. Là encore, les économies pourraient être chiffrées jusqu'à 8 millions d'euros par an.

Vous l'avez cité, la politique d'attractivité de Nanterre vis-à-vis du tissu économique. Alors, oui, il y a des projets majeurs comme l'Arboretum. On pourrait parler du bilan carbone des maisons en bois, par exemple, mais il y a énormément de bureaux vacants dans cette ville, et je pense qu'une des autres façons aussi de répondre aux difficultés budgétaires, c'est d'attirer encore davantage d'activités économiques.

Enfin, vous faites des choix libéraux et je vais continuer.

Exclamations.

D'abord, vous externalisez de plus en plus de services au privé face à une masse salariale que vous gardez, qui est en croissance et que vous continuez à déresponsabiliser. Je voudrais terminer, Madame Rezzag. Vous externalisez des services au privé tout en gardant une masse salariale qui continue à grandir. Et surtout, et là, je suis en accord avec M. Martin, le grand sujet qui est compliqué, qui n'est pas simple, c'est de préparer la transition écologique. Et vous favorisez la stabilité financière. Moi, cela fait trois ans que j'appelle à faire un plan d'investissement massif en faveur de la transition écologique à long terme. Et vous faites des mesurette. Vous annoncez 79 millions d'euros d'investissements, mais la plupart sont des investissements qui relèvent des compétences obligatoires de la commune. Il n'y a pas de grand plan de rénovation. Vous parlez de planter 5 000 arbres, mais ces investissements ne sont pas et ne permettront pas à Nanterre de faire face à la transition écologique. Du coup, se pose toujours le même débat et on en revient aux choix politiques : qui paye le prix de cette transition écologique ?

Bref, avec tous les atouts dont dispose notre ville, je trouve que ce débat d'orientation budgétaire ne révèle pas, en réalité, de politique ambitieuse ni en matière de mixité, avec des résultats qu'on voit mitigés – certains même parlent de code de bonne conduite –, ni une ville qui est en transition écologique. Je vous remercie.

M. le Maire. Julien Sage.

M. Julien SAGE. Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Il y a peu de temps, un grand esprit, considéré comme supérieur, de notre temps, admiré jusque dans cette assemblée par quelques personnes, a dit une phrase assez exceptionnelle : « Qui aurait pu prédire la crise climatique ? » Cette phrase à elle seule résume parfaitement la pensée politique en marche actuellement, d'une certaine façon.

Rire.

Nier, de façon certaine, la réalité. Aux États-Unis, cela a été désigné comme l'altérvérité. La vérité n'existe plus, les faits sont évacués, rien n'importe plus, tout est évacué aussi vite qu'annoncé, comme, par exemple, des cahiers de doléances d'un grand débat national. On ne sait pas où ils sont. Enfin si, on sait où ils sont, mais on ne sait pas à quoi ils ont servi. Non mais c'est vrai, quoi : gouverner, c'est prévoir. Mais donc qui aurait pu prédire ? Qui aurait pu prédire l'année dernière qu'après deux années de quoi qu'il en coûte, l'État allait progressivement mettre fin aux aides en direction des activités économiques et que cela allait contribuer à provoquer une envolée des prix ? Il faut relire, donc, certaines interventions de ce Conseil l'année dernière, d'élus tellement prévoyants qui demandaient, voire exigeaient, de faire encore plus d'économies plutôt que d'augmenter, un peu à l'époque, les impôts locaux.

Qui aurait pu prédire l'explosion des coûts de l'énergie, alors que notre dépendance aux pétromonarchies du Golfe et au gaz russe était connue de tous ? On nous répondait : nucléaire, nucléaire, nucléaire. Nous savions parfaitement, depuis l'annexion illégale de la Crimée en 2014, que notre approvisionnement en gaz russe pouvait être considéré comme une arme géostratégique, ce qui a été fait.

Qui aurait pu prédire que raser la moitié des forêts primaires du monde allait provoquer des pandémies nouvelles, dont l'une d'entre elles allait paralyser la moitié de l'humanité ? C'est écrit dans le rapport Meadows en 1972.

Intervention hors micro.

Cela arrive, vous allez voir.

Qui aurait pu prédire les effets du changement climatique sur notre ville, alors que des chaleurs étouffantes de l'été dernier auraient pu être atténuées par la végétalisation de l'espace public ? À ceci, nous nous voyons systématiquement opposer la demande, notamment par l'opposition, de construction de places de stationnement gratuites sur l'espace public et entretenues par l'argent de la commune, c'est-à-dire l'argent de tous.

Cette absence de vision, de connaissance des enjeux à venir, nous la subissons chaque année à chaque débat d'orientation budgétaire. On gère mal la ville, vraiment, cette ville prétendument si riche, on vient encore de nous le rappeler à l'instant – j'ai écrit ce texte il y a deux jours. Nous pourrions faire encore plus d'économies, d'ailleurs en ne précisant jamais vraiment dans quel domaine, car à part...

Intervention hors micro.

Non. À part baisser nos aides aux plus précaires, vous ne proposez aucune économie évidente. Proposer de nouvelles pistes d'investissement, ce n'est pas pareil. Chaque gouvernement nous le rappelle également, eux qui, chaque année, présentent un budget national déficitaire, nous donnent des leçons de bonne gestion. Ce refrain, on l'entend donc depuis dix ou quinze ans dans cette assemblée. Elle est factuellement fautive, sans aucune contre-proposition. On ne vous a jamais vu tenir un contre-budget qui puisse être soumis au débat. Vous ne faites que des propositions en l'air, que vous ne retenez pas l'année suivante d'ailleurs, et surtout, vous ne répondez jamais aux questions à venir. Que faire d'une ville à +2 °C, et sachant que cela va augmenter encore ? Comment faire baisser la pauvreté aujourd'hui à 20 %, et cela va augmenter encore ? Aucun discours, aucun objectif. Seule la comptabilité et l'autosatisfaction de dire que vous auriez pu faire mieux – vous venez de le faire à l'instant.

À l'inverse du gouvernement et à l'inverse des politiques libérales, dont les seuls objectifs sont de supprimer des droits sociaux des plus faibles pour des logiques financières – c'est exactement ce qui se passe, d'ailleurs, en ce moment sur la question des retraites –, nous devons nous organiser en faisant un choix clair de ce que nous voulons construire. André GORZ, dont le centenaire de la naissance a été fêté il y a quelques jours, expliquait que la décroissance de l'économie était déjà là et qu'elle allait s'accroître. D'une certaine façon, c'est déjà ce que nous connaissons dans le budget communal, depuis de nombreuses années :

- compensation faiblement équivalente de taxes qu'on a supprimées – on parle de la taxe sur les entreprises – ;
- suppression de dotations – la dotation globale de fonctionnement – ;
- ristourne fiscale imposée, par exemple, comme la taxe foncière, qui est différée de deux ans.

Gorz continuait : soit nous subissons de façon catastrophique, soit nous le choisissons de façon auto-organisée.

Mes chers collègues, notre budget doit être celui de l'auto-organisation et de l'intelligence collective. La sobriété, cela n'est pas et cela ne sera jamais la mise à mal du modèle du service public. La sobriété ne peut être un prétexte aux privatisations, à la casse du modèle social, à la suppression de services rendus aux plus faibles. Préservons ce qui fait la nature même de notre mandat pour notre ville. Oui, il va falloir réduire ce qui est superflu,

mais sans sacrifier ce qui fait l'essentiel. Il faut adapter le temps de nos investissements et retrouver un développement apaisé de notre ville. Poursuivons et amplifions les politiques issues du Plan climat territorial – là, on sera d'accord –, dont les effets sur notre budget sont dorénavant visibles, alors que le prix de l'énergie s'envole. D'ailleurs, on pourrait peut-être faire un retour. Qu'est-ce qu'on aurait fait sans si on n'avait pas eu toutes ces politiques publiques qu'on a menées depuis 2007 ? Auto-organisons nos politiques publiques en réinventant de nouveaux droits. Oui, c'est le moment de créer de nouveaux droits, étendus à tous, parce qu'on le sait, de plus en plus de Nanterriens auront besoin d'un service communal fort et de liens sociaux nouveaux. Je pense en particulier aux vacances, que l'explosion de l'inflation rend impossibles pour de nombreuses familles. Face aux crises que, décidément, on aurait pu prévoir, il y a ceux qui font de la technique de grand discours. Nous, écologistes nanterriens, comme depuis maintenant une génération, nous ne voulons y opposer qu'une seule chose, la sobriété des actes. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Monsieur Drouche. Madame Boussissi. Allez-y, comme vous voulez.

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. Merci Monsieur le Maire. En fait, je ne vais pas être très longue. Je voudrais juste dire que je suis un petit peu déçue. Moi, je fais de la politique, j'ai été élue par les Nanterriens. Je suis un peu choquée parce qu'à chaque démarrage de conseil municipal, d'accord, on écoute tout le monde. Il y a du pour, il y a du contre des deux côtés. On est là, il me semble, pour travailler ensemble et pour les Nanterriens. Je n'ai pas l'impression que la motivation, ici, de la plupart... Je ne sais pas : il y a des gens qui dorment dehors, il y a des gens qui crèvent, il y a des gamins qui meurent. Je veux dire : il y a des choses à faire dans Nanterre. Il y a des trottoirs où les personnes ne peuvent pas circuler, comme les personnes handicapées. Je ne comprends pas. Et j'ai l'impression qu'ici, c'est critiques, critiques qu'on se balance. Il y a des Nanterriens qui ont besoin du soutien de la majorité, du soutien de l'opposition.

Je n'ai pas été élue pour venir ici à un conseil municipal pour assister à une fanfare. J'ai l'impression qu'on se tire dans les pattes et, à aucun moment, depuis le début de mes conseils municipaux, à aucun moment – moi, je suis une humaniste, je suis sociale aussi, d'accord ? –, on ne parle pas des gens. On ne se préoccupe même pas des gamins. On ne se préoccupe pas des gamins qui errent dans la rue. On ne se préoccupe pas des accidents sur la route. On ne se préoccupe pas des accidents de vélo. On ne se préoccupe pas des personnes qui se font violenter et à qui on ne porte pas assistance. On ne se préoccupe pas des gens qui dorment dans les caves avec leurs gamins. Oui, cela me désole et cela me choque. Alors, peut-être que ce n'est peut-être pas le moment, mais je le dis. Moi, j'ai été élue, et même si je suis à l'opposition, grâce aux Nanterriens, par rapport à leurs demandes et à leurs souhaits, et je n'ai pas l'impression qu'aujourd'hui, on est là pour les entendre. Je n'ai pas l'impression qu'on apporte des réponses aux Nanterriens. Voilà, je vous remercie.

Applaudissement.

M. le Maire. Veuillez vous abstenir, s'il vous plaît. Monsieur Drouche.

Intervention hors micro.

Oui, mais vous n'avez pas à applaudir...

M. Éric DROUCHE. Merci. Merci de me donner la parole, Monsieur le Maire. Moi aussi, je vais être très bref. Je vais laisser la place à ceux qui savent, puisque le budget, ce n'est pas ma spécialité. J'ai essayé de bosser, j'y ai passé beaucoup de temps, mais, en fait, les chiffres, ce n'est pas pour moi. Je suis plutôt quelqu'un de terrain. Donc je vais juste faire quelques petites annotations. Beaucoup de choses ont été dites. Il y a beaucoup de choses qui ont été très intéressantes et chacun pourra trouver son intérêt au discours de chacun.

Ce qui me gêne aussi sur le budget, c'est que cela ne reflète pas trop, pour moi, l'intérêt prioritaire des Nanterriens, parce qu'aujourd'hui, beaucoup de gens doivent faire des choix (manger, se vêtir, se chauffer). Je ne cherche pas les responsabilités. Je n'ai jamais cherché les responsabilités. En fait, on est tous responsables parce qu'on a une société où cela va tellement vite qu'on n'a pas le temps de chercher des responsabilités. Et je ne dis pas que vous avez cherché des responsabilités. Vous avez totalement le droit de dire, comme tous les maires de France, que vous avez eu des coupes budgétaires – cela, c'est certain –, mais après, comme pour les familles nanterriennes, quand on n'a pas d'argent, on se serre la ceinture, on fait attention, on trouve des solutions. Vous l'avez toujours dit, et je suis d'accord avec vous sur ce point, à Nanterre, les gens ont toujours été dignes, dignes de leur histoire, dignes de leur parcours, et ont toujours essayé de s'en sortir. La Ville pourra s'en

sortir, mais ce qui me gêne, c'est qu'elle est isolée. Je trouve que Nanterre est isolée. Je vous l'ai dit un jour, Monsieur le Maire, quand on n'était que tous les deux. Je ne vais pas trahir quoi que ce soit, mais j'ai dit : « Vous êtes un retardateur de misère. » Effectivement, vous avez beaucoup œuvré pour retarder la misère, mais aujourd'hui, je suis désolé, mais Nanterre ne pourra jamais s'en sortir toute seule. C'est une ville qui mérite de s'en sortir, qui mérite beaucoup de choses, mais sans aide, Nanterre ne pourra pas s'en sortir.

L'État doit mettre la main à la poche. Après, je ne fais pas de la magie. Personne n'a la possibilité de faire en sorte que l'État mette la main à la poche, mais on ne pourra pas continuer ainsi, parce que tout augmente. Le fait d'avoir un budget important, c'est une chose. Si on prend les chiffres, il y a un budget, effectivement, il y a de l'argent et, après, il y a aussi les investissements. Sur les investissements, ce sont des choix politiques. La majorité, vous êtes aux manettes. Vous avez la possibilité de faire des choix. Je ne dis pas qu'ils sont bons ou mauvais, ce sont vos choix. Maintenant, dans les choix, il y a aussi les Nanterriens. Vous voulez une ville pour tous et pour toutes, c'est votre droit, et je pense que vous n'avez pas tort sur la forme. Par contre, sur le fond, quand on voit qu'au Parc Sud, il y a 98 % de logements sociaux, je suis au regret de vous dire que s'il n'y a pas de possibilité de sortir de la misère aux portes de Paris, avec tout ce qu'il y a comme possibilités, avec toutes les mains tendues qu'il y a, ce sera compliqué, en fait, pour les Nanterriens de pouvoir rester à Nanterre, parce que comme dans toutes les grandes villes, comme dans toutes les villes d'Europe, les gens pauvres sortent des grandes villes. Il faut dire la vérité aux gens – je ne dis pas que vous mentez, je dis qu'il faut dire la vérité aux gens. Aujourd'hui, cela va être très dur de continuer à vivre à Nanterre parce que tout est fait pour que les gens n'y restent pas.

M. le Maire. Didier Debord.

M. Didier DEBORD. Merci Monsieur le Maire. Quelques mots sur ce rapport d'orientation budgétaire. C'est un exercice imposé, on a l'habitude tous les ans, mais c'est un exercice qui est nécessaire pour partager avec les habitants la situation financière de notre ville et les modalités de construction du budget pour 2023. Beaucoup de choses ont été dites. Je disais tout à l'heure, quand on parlait des transports, que j'avais l'impression qu'on ne vivait pas tous dans la même ville, et je retrouve un peu, à travers les échanges autour de la construction budgétaire, cette même réflexion.

On l'a dit, la construction budgétaire pour 2023 sera difficile. Elle sera même peut-être éprouvante pour l'ensemble des services et du personnel communal, mais aussi pour les élus, qui doivent porter ce budget et notamment mettre en œuvre le programme municipal pour lequel on a été élus. Le contexte, cela a été rappelé plusieurs fois, vient perturber cette mise en œuvre. C'est d'ailleurs pour cela qu'en fin d'année dernière, on est allés aussi devant les Nanterriens pour parler de la situation financière de la ville.

Quand j'entends les échanges autour de la ville riche – cela a été redit par mon collègue tout à l'heure, Julien Sage –, Nanterre serait une ville riche, à croire que nous avons une cassette quelque part, un petit trésor caché que l'on a patiemment accumulé. Quand on regarde la situation de notre ville et la situation des habitants – parce qu'on est effectivement là pour travailler pour les Nanterriens, et c'est ce que l'on fait au sein de la majorité municipale –, quand on regarde le taux de pauvreté sur notre territoire, de l'ordre de 20 %, quand on regarde quelques éléments liés à la fiscalité, plus de la moitié des ménages de notre territoire ne payent pas d'impôt sur le revenu, on voit que la situation des habitants est parfois compliquée. Donc le rôle de notre politique est de participer à une redistribution des ressources du territoire au profit des habitants qui en ont le plus besoin. Comment fait-on ? On a le levier d'un certain nombre de politiques publiques autour de la petite enfance, autour de l'éducation, autour du sport, autour de la culture, autour de l'aménagement et du logement – je pourrais en citer d'autres. Évidemment, toutes ces politiques qui sont portées par la municipalité, il nous faut y consacrer des moyens, notamment des moyens en personnel. Et donc on a fait le choix d'avoir un service public fort. Donc la contrepartie de ce choix, c'est d'avoir un personnel au service des Nanterriens.

Alors on nous dit qu'on dépense beaucoup en charges de personnel par rapport à d'autres communes, sans jamais mettre en face les services qui sont proposés par les communes en question. Certes, on peut avoir divisé par deux la charge de personnel de la collectivité, cela veut dire qu'on divisera par deux, voire plus, les services que l'on propose aux Nanterriens, donc ce n'est pas notre philosophie du service public communal.

On ne ferait rien pour donner de l'attractivité à notre territoire et on évoquait les problématiques de santé. On verra – on a quelques délibérations autour de la santé dans ce conseil municipal – que la santé, sur le territoire communal, ne se limite pas à la santé portée par les centres de santé, même si c'est quelque chose de très important – et on a vu, dans le cadre de la crise sanitaire, que les collectivités qui pouvaient s'appuyer sur un service public de santé ont pu accompagner les habitants. Au-delà de ce que l'on fait dans les centres de santé, la Ville de Nanterre accompagne sur son territoire les professionnels de santé. Je citerai le Médipôle à Nanterre-

Université, qui a été soutenu par la Ville. Ce n'est pas un service public de santé, mais bien un service privé de santé qui a été soutenu par la Ville. Je pense également au Mont-Valérien, où nous avons cédé une propriété municipale pour créer un service médical de santé privé. Je pourrais citer d'autres structures : boulevard des Bouvets, le centre de santé de Craiova. Donc la Ville de Nanterre accompagne tous les professionnels de santé qui souhaitent pouvoir s'installer sur notre territoire.

On évoquait tout à l'heure la question du logement et du logement social. Moi, je suis fier d'être dans une ville qui s'est investie autour du logement social, du logement pour tous. M. Drouche évoquait la situation du parc, avec un fort taux de logement social. Il faut rappeler quand même que la situation du parc n'est pas du fait de la Ville mais de l'État, dans le cadre de l'aménagement du territoire de La Défense, qui a, sur ce secteur-là, construit de nombreux logements sociaux.

Voilà ce que je voulais dire. Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire. Kader Selmet.

M. Abdelkader SELMET. Monsieur le Maire, mes chers collègues. D'année en année, le contexte budgétaire dans lequel Nanterre évolue est de plus en plus difficile. À cette situation financière tendue, il nous faut composer avec la flambée des coûts de l'énergie et des matières premières, que la commune subit de plein fouet. Depuis 2012, les gouvernements successifs ont mis en place des coupes budgétaires impactant significativement le niveau des dotations accordées aux collectivités territoriales. N'en déplaise à certains collègues de l'opposition, dans leurs interventions que je trouve hors-sol, il est légitime de s'interroger : est-ce que nous vivons dans la même ville ?

Ceci dit, il est toujours utile de rappeler et de souligner que la dotation globale de fonctionnement (la fameuse DGF) de Nanterre était, comme l'a souligné Imed Azzouz, à hauteur de 18 millions d'euros en 2012. Elle n'a fait que diminuer depuis pour être nulle depuis 2021. Cette perte financière est extrêmement préjudiciable pour une ville comme la nôtre. Couplée à un calcul de la péréquation fortement défavorable, ce sont 40 millions par an de pertes, ce qui pèse lourdement sur le budget communal. À cette perte s'ajoute le transfert de la dynamique fiscale avec la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), maintenant entièrement perçue par la Métropole, qui ne la reverse que sous forme de subventions, qui est bien en deçà de ce que Nanterre aurait perçu si elle avait conservé cette dotation.

Cette précarisation des villes populaires, voulue par les gouvernements successifs, démontre une méconnaissance des réalités du quotidien des communes. Il n'est plus concevable que les villes ayant des quartiers prioritaires tels que le Parc Sud, le Chemin de l'Île, des quartiers populaires de la politique de la ville, soient privées des dotations qui leur sont dues à juste titre. À plus forte raison quand des villes comme Coulommiers, Auvers-sur-Oise ou Port-Marly, des communes dont le salaire moyen par habitant est deux à trois fois supérieur au nôtre, bénéficient des fonds de solidarité que nous versons. Il est temps que cette injustice s'arrête. Cette situation ne peut pas perdurer dans le temps.

Les communes populaires telles que Nanterre sont prises à la gorge et sont de moins en moins en capacité d'investir dans des secteurs prioritaires comme l'aide à l'emploi, l'éducation, l'accès à la santé et à la culture. Et ce ne sont pas les dispositifs de soutien mis en place par l'État qui peuvent aider. Nous ne pouvons pas en bénéficier tellement. Les contraintes en termes de critères sont fortes. Il convient d'insister que ces nombreux facteurs sont défavorables pour notre ville, créant un écart important entre le dynamisme de Nanterre, ses ambitions et la diversité de ses projets, et la situation financière qui la percute. Cette situation nous oblige à réaliser, cela a été dit, des économies en veillant le plus possible à maintenir au même niveau les services communaux, qui sont un élément majeur d'égalité, de solidarité et de l'identité de Nanterre. À ce stade, et pour redonner des moyens d'action, il est vital de rétablir la dotation de l'État à la Ville au niveau où elle était en 2012, de mettre en place un calcul et une répartition plus juste des dotations des fonds de solidarité, de bloquer les prix de l'énergie et des prix alimentaires, et d'augmenter le fonds vert. Ce sont ces mesures qui permettront d'accompagner les communes face aux difficultés qu'elles rencontrent aujourd'hui. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Gilles Gauché-Cazalis.

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Merci, Monsieur le Maire, merci de donner la parole. Je voudrais simplement pointer, parce que c'est quand même assez dur d'entendre les propos que l'opposition a pu avancer, qu'à Nanterre, nous ne sommes pas une ville riche au regard de la population qui la compose. Nous sommes une ville avec un service public local développés. C'est son histoire. Les municipalités successives ont œuvré pour

répondre aux besoins d'une population. Cette population, c'est une population populaire et modeste pour une large part : 21 % de sa population vit sous le seuil de pauvreté. Nous ne construisons pas de trottoirs en or. Nous n'avons pas de dépenses somptuaires. L'argent de la ville est consacré aux Nanterriens. Nous mettons en place des services publics en direction des familles et des enfants. Bien sûr ils sont très supérieurs à ce qui existe dans d'autres villes. Cela a été cité : la santé, les dispositifs après l'école, en direction de tous les enfants, les investissements dans le logement, absolument indispensables pour que les populations nanterriennes, et notamment les plus jeunes, puissent rester dans leur ville – on appelle cela le droit à la cité. Alors cela passe par des investissements publics. Non, toutes les villes de France n'investissent pas de la même manière et n'ont pas une qualité de service public aussi développée que la ville de Nanterre. Cela s'inscrit dans une longue histoire. Évidemment, ce sont les villes qui ont le plus investi dans le service public qui sont les plus durement touchées par les baisses de dotation qui, rappelons-le, ne prennent pas en compte la sociologie des populations qui composent les communes. C'est cela dont pâtit Nanterre et c'est cela que nous dénonçons et que nous trouvons injuste, comprenez-le bien. Je vous remercie.

M. le Maire. Mérième Faked, un petit mot.

Mme Mérième FAKED. Merci de me donner la parole. Je ne vois pas Mme Boussissi pour pouvoir lui répondre directement, mais je vais répondre à l'adversaire. Tout ce qui est handicap, je peux vous assurer que la Ville, ainsi que mes collègues et moi-même, on travaille vraiment là-dessus, que l'accessibilité est partout. Franchement, je me donne à fond là-dessus. Je n'ai jamais refusé à qui que ce soit de venir à ma rencontre et encore moins à vous, de venir me rencontrer et de travailler ensemble. Je ne suis pas contre un travail en commun. Donc moi, je dis : stop, il faut arrêter toutes ces choses-là que vous dites parfois en disant : « On ne peut pas travailler avec la majorité. » Si, on peut travailler avec la majorité. On est ouverts à travailler avec vous. On n'est pas contre, moi la première, ainsi que mes collègues.

Ensuite, je vais revenir sur un autre point. À chaque fois qu'on vient en conseil municipal, vous dites que la Ville est riche. Vous croyez vraiment que si on était riches, Monsieur, on ne ferait pas les choses pour les concitoyens, sur notre ville ? À ce point-là, on n'est pas conscients de cela ? Si on était vraiment riches, on travaillerait, franchement, on ferait plein de choses. Alors, arrêtez de dire que la Ville est riche. Comme mes collègues l'ont dit, et surtout au niveau des services, Coop Habitat, auquel je tire mon chapeau aussi, fait un énorme travail pour l'accessibilité. Voilà ce que je voulais dire, parce que cela me tape un peu sur les nerfs. Je vous le dis sincèrement.

M. le Maire. Merci. Donc chacun a pu... Un petit mot, Caroline Cor.

Mme Caroline COR. Une phrase. Merci, Monsieur le Maire. Cela me paraît indispensable de rassurer Mme Boussissi sur l'engagement très fort de la Ville à travers son CCAS, notamment avec le travail très précis que font les assistants sociaux scolaires – la Ville de Nanterre, je le rappelle juste, est une des rares villes en France à avoir des travailleurs socioscolaires. Je voudrais juste donner à titre d'exemple ce qui s'est passé sur l'année 2022. Il est arrivé que des travailleurs socioscolaires demandent la prise en charge par la Ville de nuitées d'hôtels pour des familles avec des enfants qui se retrouvent à la rue parce que le SIAO ne répond pas et ne propose pas d'hébergement à ces familles. Première chose.

Deuxième chose, je salue aussi le travail énorme d'accompagnement social fait par les travailleurs sociaux, logement et vie quotidienne, qui tiennent des permanences dans les centres sociaux et culturels, dans chaque quartier de Nanterre, et qui accompagnent les familles pour bénéficier de dispositifs départementaux de maintien dans leur logement ou d'accès au logement. Cela suppose un travail d'accompagnement social très fin. J'ai pu lire des rapports sociaux d'accompagnement de ces familles. C'est un travail quotidien de suivi, et grâce à ce travail, on a pu éviter de nombreuses expulsions locatives. Ce sont deux exemples qui me paraissent indispensables de souligner aujourd'hui. J'ai été assez triste d'entendre ce que j'ai entendu ce soir.

M. le Maire. Merci. On va donc clore ce débat. Chacun a pu exprimer son point de vue sur le budget à venir de la Ville. Je veux simplement rajouter peut-être deux ou trois mots. D'abord une chose. L'État, le gouvernement, vient de décider de supprimer l'un des impôts que supportaient les entreprises en direction des collectivités territoriales, la CVAE. Cela fait 8 milliards d'euros. Évidemment, l'État va être obligé de compenser aux collectivités territoriales ces 8 milliards d'euros. Mais, très sincèrement, au lieu de compenser les 8 milliards, n'aurait-il pas mieux valu continuer de demander ces 8 milliards aux entreprises, ce qui, franchement, ne les met pas sur le tapis, lorsqu'on voit les profits qui sont annoncés, et de nous donner – pas qu'à nous, Nanterre, mais à l'ensemble des

collectivités territoriales – les 8 milliards concernés ? C'est 8 milliards chaque année. Ce n'est pas 8 milliards une année. C'est 8 milliards chaque année. Vous voyez – je ne parle pas que de Nanterre – ce que toutes les villes auraient pu faire en France avec 8 milliards supplémentaires. Évidemment, on ne peut pas faire des cadeaux aux entreprises successives – ces dernières années, elles ont été extraordinaires – et, en même temps, donner les moyens aux collectivités territoriales. À l'arrivée, on est tous perdants. Toutes les villes, toutes les collectivités territoriales sont perdantes. Alors après, il y en a qui perdent un peu plus que d'autres. Pourquoi ? Nanterre est une ville mixte. Nanterre est une ville où 50 % de la population, ce sont des ouvriers et des employés, et 50 %, ce sont des ingénieurs, des cadres, des techniciens et des professions intermédiaires. À Nanterre, 50 % des logements sont privés et 50 % des logements sont publics. C'est aux autres villes qu'il faut vous adresser sur la question de la mixité. Ce sont elles qui ne sont pas mixtes.

Prenons une chose : le taux de pauvreté qui a été évoqué tout à l'heure. Sur l'ensemble de la Métropole, l'ensemble des 131 villes de la Métropole du Grand Paris, ce taux est à 17 %. À Nanterre, il est à 20 %. Mais à combien est-il dans les villes qui nous entourent ? À Rueil, à La Garenne-Colombes, à Levallois, à Neuilly, il est à 8 %. Bien sûr, ce n'est pas possible de continuer de développer une Métropole – puisque M. Drouche nous disait tout à l'heure : « Vous êtes seuls. » Nous ne sommes pas seuls, mais ce n'est pas possible de continuer de développer une Métropole dans laquelle une partie des villes refuse systématiquement de reloger des gens pauvres, des ouvriers, des employés, ceux qui travaillent, y compris dans les services qu'on a vus, indispensables et qui laissent à d'autres...

Est-ce que l'État tient compte de cela ? Par exemple, lorsque vous construisez du logement social dans votre ville, pendant 25 ans, les offices concernés ne paient pas d'impôts sur le foncier bâti. Est-ce que vous croyez que l'État compense aux villes qui ont ces logements sociaux, qui font l'effort de construire ces logements sociaux et dont les populations ont effectivement besoin de plus d'aides que les autres ? Est-ce que vous croyez que l'État compense cela ? Jamais. Il a fallu attendre cette année, en 2021, dans une commission dans laquelle j'étais, à la commission Rebsamen sur le logement, pour qu'on obtienne qu'à partir de 2021, et ce seulement jusqu'en 2025, pour tous les programmes de logements sociaux qui vont sortir – donc si c'est le permis 2021, ce sera donc en 2023 –, on ait la compensation. Mais vous voyez, plus, en gros, vous êtes une ville qui construit, qui accueille la diversité des populations, plus vous êtes pénalisé.

Bien sûr qu'on n'est pas tout seuls, et avec un certain nombre d'amis, nous allons nous battre, par exemple, pour que toutes les villes de la Métropole s'engagent, chaque fois qu'ils construisent dix logements, à en construire trois qui soient du logement social. Si toutes les villes de la Métropole, toutes, à chaque fois qu'elles construisent dix logements, en construisent trois en logements sociaux, non seulement on va résoudre la crise du logement social, mais cette Métropole va être un peu plus égalitaire et un peu plus solidaire. Du coup, effectivement, on va avancer dans un pays, dans une métropole, où on aura plus envie de vivre ensemble.

Et puis, oui, bien sûr qu'il y a des quartiers dans lesquels on a un héritage compliqué, comme cela a été dit tout à l'heure. D'ailleurs, vous savez qu'on a engagé un plan de transformation – je ne vous entends pas en parler. D'abord, on a montré qu'on était capable de le faire, au Petit-Nanterre, dans le quartier de l'Université et on va le faire dans le quartier Parc Sud et des tours Aillaud. D'ailleurs, c'est à la demande de Nanterre que le règlement national de l'Agence nationale de rénovation urbaine a été modifié pour permettre la transformation de tours, qui sont actuellement en logement social dans leur quasi-totalité, en une partie de logements intermédiaires et une partie de logements en accession à la propriété. Il y a quelques mois, quelques semaines même, le chantier a failli ne pas démarrer, notamment parce que l'Office départemental voulait sortir du navire. Il voulait sortir du navire, et nous avons obtenu des financements supplémentaires de la part de l'Anru (17 millions d'euros) et j'en suis fier. Je suis fier de m'être battu. C'est la première fois dans ma carrière de maire que, quand on demande 17 millions d'euros, on obtient 17 millions d'euros. Donc je suis content, pas pour moi, mais pour les habitants du quartier du Parc Sud, puisqu'on va mettre la Dimac. Mais j'espère – et prenez vos téléphones, tous, les uns et les autres, et appelez vos amis qui sont à l'Office départemental pour leur dire, parce que l'Office départemental, sur le quartier du Parc, c'est 60 % du patrimoine. Le drame, d'ailleurs, du quartier du Parc, c'est que ce soit l'Office départemental qui soit majoritaire sur ce territoire. Donc prenez vos téléphones, appelez l'Office départemental, appelez son directeur, appelez ses administrateurs. Dites-leur qu'ils ont l'argent aujourd'hui pour engager la rénovation des tours et apporter la transformation, le rééquilibrage social, la diversité sociale que nous pouvons apporter. Après cela, on peut ne pas être d'accord sur la manière dont ils utilisent telle ou telle somme, mais là, on est au cœur du problème. Est-ce que oui ou non, on va être capables de bâtir ensemble une Métropole solidaire ou est-ce que c'est avec la plupart de vos amis politiques, les villes arc-boutées sur leur égoïsme et, en plus, qui se permettent de critiquer les autres ? Merci à vous.

Applaudissements.

Je vous propose de voter.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée*

(43 voix Pour - 4 contre : C. BEDIN, S. BOUSSISSI-POULLARD, C. RIBAUT, E. DROUCHE – 5 absentions : F. MENECEUR, A. GUILLEMAUD, B. FEAUGAS, A. OUBUIH, H. MATOUK – 1 ne prenant pas part au vote : M. MAUFRAIS)

Article unique : prend acte du débat d'orientation budgétaire pour 2023 intervenu sur la base du rapport d'orientations budgétaires ci-annexé.

6. Modification de la délibération relative à la fixation des tarifs soumis au quotient familial

[Rapport]

Rapporteur : Imed AZZOUZ

La politique tarifaire de la Ville, basée sur un quotient familial, est un atout majeur de sa politique sociale, avec 9 tranches de quotient et des tarifs individualisés afin d'éviter les effets de seuils. C'est ainsi que le Conseil Municipal a fixé par délibération n°2022-51 du 27 juin 2022 les tarifs basés sur un quotient familial pour la rentrée scolaire 2022 à la fin des vacances d'été 2023.

La délibération prévoyait pour les usagers n'ayant pas calculé leur quotient familial un tarif supérieur obtenu en augmentant de 5% la tranche maximale (la tranche 9). Aussi, il est proposé de supprimer ce tarif et de leur appliquer désormais le tarif le plus élevé, à savoir celui de la tranche 9. Tous les autres tarifs fixés dans la délibération 2022-51 restent inchangés.

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport n° 6, qui est présenté par Imed Azzouz et concerne la modification de la délibération relative à la fixation des tarifs soumis au quotient familial.

M. Imed AZZOUZ. Merci, Monsieur le Maire. La politique tarifaire de la Ville, basée sur un quotient familial, est un atout majeur de sa politique sociale, avec neuf tranches de quotients et des tarifs individualisés afin d'éviter des effets de seuil. C'est ainsi que le Conseil municipal a fixé, par sa délibération du 27 juin 2022, les tarifs basés sur un quotient familial pour la rentrée des scolaires 2022, à la fin des vacances de l'été 2022. La délibération prévoyait, pour les usagers n'ayant pas calculé leur quotient familial, un tarif supérieur obtenu en augmentant de 5 % de la tranche maximale (tranche 9). Ainsi, il est proposé de supprimer ce tarif et de leur appliquer désormais le tarif le plus élevé, à savoir celui de la tranche 9. Tous les autres tarifs fixés par la délibération de juin restent inchangés.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée*

(49 voix Pour – 4 ne prenant pas part au vote: P. COULTER, S. BOUSSISSI-POULLARD, E. DROUCHE, A. OUBUIH)

Article unique : Le tarif « absence de quotient » est modifié : il est appliqué, sur les facturations à venir, aux usagers ne faisant pas calculer leur quotient familial le tarif le plus élevé de chacun des services proposés dans la délibération n° 2022- 51 du Conseil Municipal du 27 juin 2022, à savoir le tarif T9.

PERSONNEL

7. Mise à disposition de services de gestion administrative du personnel de la Ville de Nanterre auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'année 2023

[Rapport]

Rapporteur : Rachel FEZA KASHEMA

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la gestion des carrières et des paies des agents de l'Etablissement public territorial Paris Ouest La Défense (EPT POLD) est confiée à la ville de Nanterre.

La convention signée avec POLD étant annuelle, il est nécessaire de signer une nouvelle convention pour l'année 2023 afin de maintenir cette mise à disposition de service.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver pour l'année 2023 « la convention de mise à disposition de services de la Ville de Nanterre au profit de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense -gestion administrative du personnel » et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 7, relatif à la mise à disposition de services de gestion administrative du personnel de la Ville de Nanterre auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'année 2023. C'est Rachel Feza Kashema qui rapporte.

Mme Rachel FEZA KASHEMA. Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, depuis 2018, la gestion des carrières et des paies des agents du Pold (établissement public territorial Paris Ouest La Défense) est confiée à la Ville de Nanterre. Cette convention signée avec Pold étant annuelle, il est nécessaire de la renouveler chaque année, et donc de signer une nouvelle convention, pour l'année 2023 en l'occurrence. Je vous propose donc, chers collègues, d'approuver la convention de mise à disposition de services de la Ville de Nanterre au profit de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense « Gestion administrative du personnel pour l'année 2023 », et à autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout acte y afférent. Merci.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée*

(50 Pour-3 ne prenant pas part au vote P. COULTER, S. BOUSSISSI-POULLARD, E. DROUCHE)

Article unique : Approuve « la convention de mise à disposition de services de la Ville de Nanterre au profit de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense - gestion administrative du personnel » pour l'année 2023 et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout acte y afférent.

8. Convention-cadre d'adhésion aux missions de médiation du CIG Petite Couronne

[Rapport]

Rapporteur : Rachel FEZA KASHEMA

Parallèlement à la mission de médiation préalable obligatoire, la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire ouvre la possibilité aux centres de gestion d'intervenir, dans les domaines relevant de leur compétence, comme médiateur dans le cadre de médiations à l'initiative des parties ou du juge, à l'exclusion des avis ou décisions des instances paritaires, médicales, de jurys ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis ou des décisions.

La médiation constitue, une solution alternative au recours contentieux de nature à réduire à moindre coût les différends et désamorcer les conflits. Elle permet avec l'aide d'un tiers qualifié, indépendant, neutre et impartial, le médiateur, de clarifier la situation et de construire avec les parties, en toute confidentialité, la solution la plus adaptée. Ce mode de résolution amiable des différends peut effectivement s'avérer plus rapide et moins onéreux qu'un procès et permettre de résoudre plus globalement le conflit qu'un traitement juridictionnel de l'affaire.

Le CIG a ainsi adopté, par délibération n°2022-31 du 14 juin 2022, une convention-cadre d'adhésion aux missions de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties, par laquelle il propose d'intervenir, comme médiateur sur les litiges relatifs au statut de la fonction publique territoriale concernant les fonctionnaires territoriaux et agents contractuels de droit public :

- soit pour la mise en œuvre de missions de médiation reposant sur le consentement préalable de l'ensemble des parties à recourir au processus, en dehors de toute procédure juridictionnelle ;*
- soit, le cas échéant, dans le cadre d'une procédure juridictionnelle en cours, sur ordonnance de désignation du juge administratif, après accord préalable des deux parties.*

La mise en œuvre d'une mission de médiation sur un litige donné avec un agent fera l'objet d'une participation financière de la ville d'un montant forfaitaire de 375 euros (incluant l'ensemble des frais liés à l'instruction du dossier, l'analyse de la demande et l'organisation, le cas échéant, un premier rendez-vous de médiation en présence des parties, ensemble ou séparément), auquel s'ajoute, le cas échéant, une somme forfaitaire de 85 euros par réunion de médiation supplémentaire, en présence du médiateur.

Il est proposé au Conseil Municipal de faire appel à la mission de médiateur du CIG.

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport n° 8, relatif à la convention d'adhésion aux missions de médiation du CIG Petite Couronne, toujours Rachel Feza Kashema.

Mme Rachel FEZA KASHEMA. La loi ouvre la possibilité aux centres de gestion d'intervenir, dans les domaines relevant de leurs compétences, comme médiateurs dans le cadre de médiation à l'initiative des parties ou du juge. La médiation constitue une solution alternative au recours contentieux de nature à réduire à moindre coût les différends et désamorcer les conflits. Ce mode de résolution amiable des différends peut effectivement s'avérer plus rapide et moins onéreux qu'un procès et permettre ainsi de résoudre plus globalement le conflit qu'un traitement juridictionnel de l'affaire.

Le CIG a ainsi adopté, par délibération n° 2022-31 du 14 juin 2022, une convention-cadre d'adhésion aux missions de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties. Le CIG interviendra donc comme médiateur sur les litiges relatifs au statut de la fonction publique territoriale concernant les fonctionnaires territoriaux ainsi que les agents contractuels de droit public. La mise en œuvre d'une mission de médiation fera l'objet d'une participation financière de la Ville d'un montant forfaitaire de 375 euros, auxquels s'ajoute, le cas échéant, une somme forfaitaire de 85 euros par réunion de médiation supplémentaire en présence du médiateur. Il vous est donc proposé, chers collègues, de faire appel à la mission du médiateur du CIG.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de voter.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix*

Adoptée
(51 Pour – 2 ne prenant pas part au vote : P. COULTER, H. MATOUK)

Article 1 : Décide d'adhérer à « la convention-cadre relative aux missions de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties » du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la région d'Ile-de-France.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les actes relatifs à son exécution y compris ses avenants.

ENVIRONNEMENT

9. Rapport 2022 sur la situation de la Ville de Nanterre en matière de développement durable

[Rapport]

Rapporteur : Alexis MARTIN

Le Grenelle 2 (article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement), impose aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants la réalisation d'un rapport sur la situation interne et territoriale de la collectivité en matière de développement durable qui doit être présenté préalablement au débat sur le projet de budget.

L'article L 110-1 du code de l'environnement précise que l'objectif de développement durable, répond, de façon concomitante et cohérente, à cinq finalités :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- la transition vers une économie circulaire

Le rapport annuel développement durable de la Ville de Nanterre répond à plusieurs objectifs. Des objectifs internationaux à travers la contribution aux 17 objectifs du développement durable (ODD) adoptés par les Nations Unies en 2015 qui donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous d'ici 2030. Les ODD répondent aux défis mondiaux auxquels la population mondiale est confrontée, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Leur atteinte permet à la Ville de contribuer à un effort mondial. Ce rapport contribue aussi à l'atteinte d'un objectif national et réglementaire en application de la loi du 12 juillet 2010. Il constitue un document à la dimension évaluative importante et permet une mise en débat visant à faire évoluer les pratiques et la perception de tous les acteurs sur ces thématiques.

Pour la Ville enfin, le rapport développement durable remplit un double objectif. Dans un contexte particulier de recherche de sobriété, le rapport met en lumière les actions pouvant contribuer à cet effort et amène aussi une réflexion prospective sur le sujet. De plus, ce document contribuera aux réflexions menées dans le cadre de la mise à jour du projet d'administration dont l'un des axes sera la transition écologique.

Le rapport s'articule autour de 7 chapitres :

1. Lutter contre le réchauffement climatique
2. Construire une ville durable et solidaire
3. Préserver les ressources naturelles
4. Prévenir la santé de toutes et tous
5. Développer l'emploi local
6. Favoriser l'inclusion de tous les publics
7. Faire participer les habitants aux enjeux de la transition écologique

A travers ces différents chapitres sont présentés les actions mises en place par la municipalité en 2022, les chiffres clés permettant de rendre compte de l'impact des actions, et les perspectives 2023.

[Discussion]

M. le Maire. Nous passons au rapport n° 9, relatif à la situation de la Ville de Nanterre en matière de développement durable. C'est Alexis Martin qui rapporte.

M. Alexis MARTIN. Merci Monsieur le Maire. Comme chaque année, nous adoptons le rapport de développement durable à un moment clé de l'année : l'orientation budgétaire, un budget qui doit répondre aux attentes des habitants, aux exigences de qualité du service public, mais aussi aux grands défis dont les collectivités sont en première ligne. Si le législateur a choisi que le rapport de développement durable soit présenté à ce moment de l'année, ce n'est pas tout à fait anodin, l'objectif étant bien sûr d'influer sur les orientations budgétaires de la ville.

Que nous l'appelions développement durable ou transition écologique et solidaire, l'urgence devient chaque année plus pressante, à la fois sur le plan écologique, avec des événements extrêmes partout dans le monde. Je peux vous citer par exemple la vague de chaleur que l'Inde et le Pakistan ont connue, en atteignant des températures jusqu'à 51 °C, suivie, au Pakistan, par des inondations historiques, où il y a eu 1 700 morts, plus de 250 000 habitations détruites, et une chaleur et une sécheresse inédites à Nanterre en 2022, puisqu'on a connu à la fois des canicules parmi les plus précoces en juin et les plus tardives en septembre, et une sécheresse qui a provoqué notamment le retrait/gonflement des sols argileux, ce qui a provoqué des dégâts dans plusieurs bâtiments et maisons de la ville de Nanterre. Plus pressante également sur le plan social, avec une inflation qui a de lourdes conséquences sur la consommation et les charges locatives des Nanterriens et des Nanterriennes.

Vous voyez le sommaire du rapport de développement durable, avec les sept axes qui sont présentés. Le rapport que vous avez sous les yeux présente tout ce que Nanterre met en place pour construire un avenir meilleur et à la hauteur de ces enjeux. Je vais m'attarder sur un certain nombre des actions les plus remarquables de 2022, donc une présentation tout à fait non exhaustive de ce que fait la ville de Nanterre – déjà que le rapport est non exhaustif puisqu'on a dû sélectionner les points les plus saillants, mais la présentation sera encore moins exhaustive.

Un des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre, comme vous le savez, c'est le secteur des transports. La ville de Nanterre, comme toutes les villes d'ailleurs, a été construite historiquement sur un modèle du tout voiture au fil des années. Cela demande donc du temps, quand même, pour réajuster le tir. Un des plans que l'on met en place pour rendre la ville plus douce au niveau de ses transports et plus écologiques, c'est donc le plan vélo, qui a été adopté en février 2022. Il a à la fois un axe au niveau des infrastructures, avec la création de nouvelles pistes cyclables, mais il ne se limite pas à cela puisqu'il y a aussi tout un travail sur la culture du vélo, afin d'inciter les Nanterriens et Nanterriennes à adopter le vélo, à avoir la culture vélo. On voit qu'il y a déjà des résultats, qui sont liés aussi d'ailleurs au Covid, avec la mise en place des coronapistes :

- Les comptages qu'il y a eu sur l'avenue de la République et l'avenue Joliot-Curie, en 2022, ont révélé qu'il y a eu 32 % de cyclistes en plus, 80 % en plus si on se compare avec 2019.
- Il y a également un challenge « Mai à vélo », avec plus de 35 000 km parcourus et 790 Nanterriens et Nanterriennes qui ont participé.
- 42 ménages ont été aidés par la Ville pour acheter un vélo mécanique, puisque la Ville a décidé de faire des aides à l'achat de vélos mécaniques, les vélos « normaux », sachant qu'en parallèle de cela, la Région subventionne les vélos à assistance électrique.

Au niveau de l'adaptation de la ville au changement climatique, il existe des phénomènes d'îlots de chaleur urbains. C'est-à-dire que lorsqu'il fait chaud, il fait encore plus chaud en ville que dans les campagnes alentour, à cause justement du fait que les sols sont imperméabilisés par le goudron, par le béton, etc. Un des moyens les plus efficaces de pallier cela est de végétaliser la ville. Un certain nombre d'actions ont donc été menées pour aller dans ce sens-là :

- Comme vous le savez, il y a le plan 5 000 arbres, qui est le plan sur l'ensemble du mandat, qui veut que l'on plante 5 000 arbres sur la ville de Nanterre. Sur l'année 2022, 236 arbres ont été plantés. Cela peut sembler peu par rapport à l'objectif de 5 000 arbres, mais on va monter en charge petit à petit au cours du mandat. Les années prochaines vont donc voir beaucoup plus d'arbres apparaître dans la ville.
- Le square du Radis creux, dans le quartier des Provinces-Françaises, a été inauguré. Il a une surface de 4 200 m² avec 77 arbres en plus.
- Les cours d'école sont également végétalisés à un rythme de deux cours d'école par an. Les deux premières cours d'école ont été végétalisés cette année (école Balzac et Pavillon des Lilas).
- Il y a tout un travail aussi sur l'agriculture en ville. L'idée est de faire un retour de l'agriculture en ville, puisque, vous le savez certainement, Nanterre a une histoire de l'agriculture assez ancienne, mais qui a malheureusement un peu disparu ces dernières décennies. Il existe un certain nombre de jardins

partagés. Cinq nouveaux jardins partagés ont été inaugurés en 2022, ce qui fait porter le total à 30 jardins partagés sur la ville. On a 86 potagers éducatifs dans les bâtiments liés à l'enfance, et huit vergers urbains, avec notamment l'inauguration cette année du verger des Glycines au Petit-Nanterre, qui est en plus un bon exemple de partenariat avec l'office communal, puisque c'est avec Nanterre Coop Habitat que ce verger a vu le jour. Il y a également, dans le Parc Sud, une champignonnière qui a vu le jour dans le cadre de quartiers fertiles, dont je vous parlerai dans une prochaine délibération.

Cela a été également l'année de la première édition de la Bourse de la transition écologique, qui a un budget de 100 000 euros par an. Il y a eu sept lauréats pour la première édition, avec :

- Environnement 92, qui va planter un petit bosquet urbain, une sorte de mini-forêt urbaine ;
- l'association Préserve, qui veut créer en gros le « Too good to go » des cosmétiques, pour ceux qui connaissent Too good to go ;
- la biscuiterie Nemeto, qui a bien avancé dans son projet de fabrication de biscuits apéritifs avec les drêches de la brasserie Nemeto – les drêches sont le résultat du brassage de la bière : avant, c'était composté, maintenant, il y a une partie qui sert à faire ces biscuits apéro – ;
- l'association C'est si bio !, qui a un projet de soutien à la végétalisation des balcons et des terrasses des habitants ;
- les scouts de Nanterre, qui ont un projet de réinventer, en gros, le scoutisme pour aller plus vers de la sensibilisation en termes de transition écologique, mais également en prenant plus en compte l'impact environnemental de leurs sorties ;
- la société CityTRI, qui a formé un certain nombre de Nanterriens au métier d'animateur de tri et à la prévention des déchets ;
- la Fabrique qui pique, qui a créé une miellerie collaborative et pédagogique sur le site de Vive les Groues.

Je voulais finir, dans les points importants de l'année 2022, en vous parlant de la Maison des femmes, puisque le rapport de développement durable parle de plein de sujets en lien avec l'environnement, mais pas que, puisque sur les trois piliers du développement durable, il y a aussi le social et l'économique. L'un des points vraiment marquants de cette année a été l'ouverture de la Maison des femmes dans le quartier du Parc Nord, avec un espace de 400 m², en lien avec les associations. Ma collègue Laureen Genthon vous en parlera certainement plus en détail au prochain conseil municipal, lors du rapport d'égalité femmes-hommes.

M. le Maire. Merci.

M. Alexis MARTIN. Alors, ce n'est pas encore tout à fait fini.

M. le Maire. Ah, pardon !

M. Alexis MARTIN. Je vais conclure. Je pourrais continuer.

Intervention hors micro.

Oui, mais c'est pour la conclusion. Je pourrais continuer longtemps, mais je ne suis pas là pour vous gâcher le plaisir de lire ce rapport. J'ai sur ma table un certain nombre de rapports en papier, puisque nous avons décidé cette année, à la fois pour réduire l'impact environnemental et faire quelques petites économies, de ne pas l'imprimer massivement. J'ai une dizaine à peu près de rapports. Vous pourrez bien sûr le retrouver sur le site de la Ville, mais si certains préfèrent l'avoir au format papier, je peux vous donner quelques exemplaires. Les choses évoluent rapidement et de nombreux projets voient le jour, qui vont dans le bon sens, mais l'objectif ici n'est pas de s'autocongratuler. L'autre point commun de ces actions, c'est qu'elles ont été construites en partenariat avec des associations, des entreprises, des administrations. S'il y a une chose à retenir de ce rapport, c'est que la transition écologique et solidaire est un chantier qui ne peut se construire que collectivement. Nanterre ne peut pas tout toute seule. Tant que l'État ne répondra pas aux besoins financiers des collectivités, tant qu'il n'engagera pas les politiques publiques ambitieuses que nous attendons, Nanterre en fera beaucoup, mais Nanterre n'en fera jamais assez.

Pour multiplier l'impact de nos actions, nous devons continuer à mobiliser, entraîner les bailleurs sociaux, les copropriétés, les entreprises, les administrations et les associations. Comme j'aime souvent le répéter, tout le monde doit agir à son niveau, tant l'urgence est importante, à la fois l'urgence au niveau climatique, mais aussi

l'urgence au niveau de la perte de biodiversité. Chacun doit agir à son niveau, que ce soient les particuliers, les entreprises, les collectivités, mais aussi l'État, qui a un rôle très important à jouer.

Je voulais finir en remerciant surtout les services, parce que c'est un rapport qui est confectionné avec l'ensemble des services de la Ville, qui ont chacun dû faire remonter les informations les concernant, et remercier aussi personnellement Alexandra, qui a coordonné l'ensemble de ces informations pour constituer le rapport. Merci à vous.

M. le Maire. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce rapport ? Non ? Je n'ai pas vu Vincent Soulage, pardon.

M. Vincent SOULAGE. Monsieur le Maire, chers collègues. La production d'un rapport de développement durable est un exercice incontournable, contraint, certes, mais ô combien pertinent. Son examen nous permet, en tant que collectivité, mais également individus, d'évaluer, avec précision et transparence, les avancées de notre territoire en matière de développement durable. Comme c'est souligné dès l'introduction du livret, ce n'est pas toujours une tâche aisée pour les pouvoirs locaux que nous sommes. Nous mesurons tous combien la nouvelle donne internationale sur le plan géopolitique, énergétique et écologique rend prégnante la question du développement durable. D'autant que le développement durable est loin de se limiter aux préoccupations écologiques. C'est un principe auquel nous tenons et qui est rappelé dans les objectifs de développement durable. En face, le contexte budgétaire est contraint, même extrêmement contraint. Nous avons eu l'occasion d'échanger sur le point il y a quelques instants, je n'y reviendrai pas.

Ce qui importe, c'est que, malgré ces difficultés, notre municipalité s'est engagée depuis plusieurs années pour relever le défi, fidèle aux valeurs et aux principes qu'elle porte et auxquels nous adhérons, de persévérance, d'innovation et de concertation. Nombreux sont les exemples sur lesquels nous pouvons nous appuyer. Ils remplissent un livret de 42 pages – et encore, Alexis a bien expliqué que nous avons dû faire des choix.

Comme 42 pages, c'est beaucoup, je vais me focaliser sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur, vous le savez, c'est naturellement la pratique du vélo.

Rire.

Parce qu'on en parle dans la page consacrée à la réduction de l'impact environnemental des transports, mais pas seulement. Et c'est ce que je trouve assez intéressant. C'est de voir qu'on peut aussi entrer par différentes thématiques dans la question du développement durable. Accessoirement, cela me permettra peut-être de montrer à Mme Boussissi-Poullard qu'elle se trompe quand elle a affirmé tout à l'heure que l'on ne se préoccupait pas des accidents de vélo. Concrètement, année après année, nous travaillons à l'amélioration du réseau cyclable.

Intervention hors micro de Mme Boussissi-Poullard.

C'est ce que vous avez... C'est une citation, désolé.

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. [*hors micro*] Il ne faut pas déformer mes paroles.

M. Vincent SOULAGE. Eh bien, écoutez, on reprendra le...

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. [*hors micro*] On le reprendra, oui.

M. Vincent SOULAGE. Aucun problème. Je disais donc qu'année après année, nous travaillons à l'amélioration du réseau cyclable et que, cette année, je vais juste prendre un élément emblématique, c'est l'ouverture de la passerelle Eole, qui traverse la Seine et qui nous ouvre des itinéraires nouveaux et très attendus dans la population.

En complément, la Ville s'engage pour promouvoir la culture du vélo, car vous devez commencer à être habitué parce que je le répète beaucoup, les infrastructures ne font pas tout. La Ville a développé l'aide à l'achat d'un vélo mécanique, Alexis en a parlé, mais vous trouverez aussi toute une page sur nos efforts pour développer le sport amateur avec la pratique du vélo. Un certain nombre de chiffres montrent que nos efforts portent leurs fruits. J'en retiendrai deux :

- l'augmentation des flux vélos, avec une augmentation de 32 % sur deux avenues – on a pu le mesurer –, avenue de la République et avenue Joliot-Curie, c'est quand même très important ;

- et puis, autre motif de fierté, nous avons obtenu le troisième vélo du label « Ville à vélo », qui manifeste bien les efforts que nous avons engagés.

Le rapport qui nous est présenté ce soir a intrinsèquement un défaut. C'est celui de tendre à saucissonner les actions. Pourquoi est-ce un défaut ? Parce que l'engagement pour le développement durable passe aussi par une multitude d'actions au quotidien, et qui sont transversales aux différents objectifs. J'en prendrai un exemple – toujours autour du vélo –, celui de la piste cyclable que nous avons ouverte sur la rue Pascal, parce que, oui, c'est une piste cyclable, donc c'est une infrastructure sécurisée, mais aussi sa création a permis de faire progresser la végétalisation, et pas seulement en plantant des arbres. Et puis, nous avons choisi, pour la piste elle-même, un revêtement certes moins confortable que d'habitude, mais perméable, parce qu'il participe à la préservation de la ressource en eau – là encore, un autre objectif de développement durable.

Ces résultats sont tangibles, non exhaustifs. Ils sont la traduction de notre stratégie en matière de promotion des mobilités douces, entreprise dès le début de la mandature et symbolisée par l'adoption, il y a déjà un an, de notre plan vélo. Forts de ces réalisations, nous entendons bien poursuivre sur notre lancée, comme nous l'avons déjà annoncé lors d'un précédent conseil municipal, notamment en poursuivant les échanges avec le Conseil départemental – vous voyez, nous ne sommes pas tout seuls – afin de réaliser des infrastructures permanentes sur les axes dont il a la responsabilité. Parce que plus qu'une simple promotion, la pratique du vélo contribue, à son échelle mais elle y contribue, à réduire notre impact environnemental en matière de transport, mais aussi à faire évoluer les mentalités et engager nos territoires vers une société plus résiliente. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Je vous propose... Madame Boussissi.

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. [*début de l'intervention hors micro*] ...quand même d'écouter et d'entendre, parce que c'est un peu trop facile. Vous êtes toujours dans le jugement, c'est bien ce que j'ai dit tout à l'heure. Ici, il n'y a pas de débat, il n'y a pas d'échange. On ne peut pas discuter. Dès qu'on dit un truc, vous êtes dans la critique. Et allons-y, et allez, et puis il est content. Moi, je n'ai pas été élue pour venir faire de la mascarade. Je ne suis pas dans un cirque ici. J'aimerais que, de temps en temps, quand même, vous entendiez, vous écoutiez. Écoutez un peu ce qu'on vous demande. Répondez au moins à nos questions. Ne répondez pas à côté. Je ne pense pas que, dans nos questions, on ait quand même été agressifs. Je ne pense pas qu'on ait été insolents. Vous, vous l'êtes à chaque fois. Je demande simplement que, quand je viens à un conseil municipal, d'accord, je suis là pour parler des citoyens et des Nanterriens. D'accord ? Arrêtez de lancer vos vanes, arrêtez de toujours critiquer et essayez d'écouter un peu. Ouvrez votre cerveau.

M. le Maire. Je vous propose donc de passer au vote.

[Délibération]

Le Conseil

Article unique : *Prend acte de la communication du rapport 2022 sur la situation de la ville en matière de développement durable.*

10. Convention de cofinancement avec la Caisse des dépôts et consignations du projet lauréat « Quartiers fertiles »

[Rapport]

Rapporteur : Alexis MARTIN

En novembre 2021, la ville de Nanterre a été désignée lauréate de l'appel à projets « Quartiers Fertiles », lancé par l'ANRU.

Cet appel à projets a pour objectif d'accompagner l'installation de projets d'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires de la ville. A ce jour, 100 projets « Quartiers Fertiles » ont été financés, à travers trois vagues d'appel à projets.

Le projet élaboré par la ville consiste à installer une champignonnière et une ferme urbaine au cœur du quartier Parc Sud, s'inscrivant ainsi dans une démarche vertueuse de développement du quartier.

Ce projet permettra notamment d'apporter une alimentation saine et locale aux habitants et de contribuer à rapprocher les nanterriens de la nature, en réalisant des ateliers pédagogiques pour tous.

La champignonnière a été installée place de la Colombe dans un local de Nanterre Coop'Habitat depuis mars 2022.

La ferme urbaine verra le jour dans les prochains mois sur deux sites du quartier Parc Sud : une parcelle à l'entrée du parc André Malraux et une parcelle au cœur de la cité des Fontenelles.

Cette ferme réalisera une production de fruits, légumes et herbes aromatiques et accueillera des activités et ateliers pour les enfants et les adultes. Ce projet se veut principalement pédagogique et ouvert sur le quartier et ses habitants.

Dans ce contexte, la ville est bénéficiaire de deux subventions :

- une portant sur les investissements, qui sera versée par le Secrétariat Général pour l'Investissement, d'un montant de 241 050 € ;

- une autre portant sur les études, l'ingénierie et le personnel, qui sera versée par la Caisse des Dépôts et consignations, d'un montant de 145 350 €.

La présente délibération vise à autoriser la signature de la convention de financement avec la Caisse des Dépôts et consignations du projet Quartiers Fertiles de la ville qui définit notamment les modalités de versement de la subvention susvisée.

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 10, relatif à la convention de cofinancement avec la Caisse des dépôts et consignations du projet lauréat « Quartiers fertiles ». C'est Alexis Martin qui rapporte.

M. Alexis MARTIN. Comme je vous le disais, je suis revenu très vite vers vous sur les quartiers fertiles. En novembre 2021, la Ville de Nanterre a été désignée lauréate de l'appel à projets « Quartiers fertiles » sur le Parc Sud. Le projet d'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires de la Ville, c'est justement l'objet de ces « quartiers fertiles » qui ont estampillé 100 projets « quartiers fertiles » au travers de la France.

Dans ce cadre-là, il y a déjà la champignonnière dont je vous ai déjà parlé, qui a été inaugurée au Parc Sud, et il y aura une ferme urbaine qui va venir. Dans le cadre de ce dispositif, il y a des subventions, à la fois des subventions d'investissement qui vont être versées par le Secrétariat général pour l'investissement, et une subvention pour les études, l'ingénierie et le personnel qui sera versée par la Caisse des dépôts. L'objectif de cette délibération est justement d'approuver la convention de cofinancement avec la Caisse des dépôts pour le versement de cette subvention de 145 350 euros.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de passer au vote. Madame Matouk, vous vouliez dire un mot ? Excusez-moi, j'ai été un peu rapide. Allez-y.

Mme Hélène MATOUK. Merci. Chers élus, chers collègues. J'avais plusieurs interrogations concernant ce projet. Je souligne le fait qu'il participe à une véritable redynamisation du quartier et nous en sommes ravis. Il est écrit dans la convention, page 15, « légumes exotiques, petits fruits et aromatiques ». De quels légumes exotiques s'agit-il ? Nous savons que nous ne remplissons pas toutes les conditions météorologiques nécessaires pour des légumes ou fruits exotiques. Ce projet va créer deux emplois à temps plein en CDI. Est-il prévu de les attribuer à des Nanterriens et de faire une communication spécialement à cet effet ? Vous le savez mieux que moi, Monsieur le Maire, le taux de chômage dans notre commune avoisine les 15 %. Cela pourrait contribuer, même à une petite échelle, à l'emploi et à l'insertion.

Nous n'avons pas les adresses desdites parcelles concernées. Visuellement, j'aurais bien aimé les avoir. Enfin, pour terminer, Monsieur le Maire, je ne comprends pas, puisque, dans les annexes, la convention est déjà signée. D'accord ? Mais est-ce que c'est normal ? Je ne comprends pas. Le but de la délibération, c'est de vous autoriser à la signer, mais dans les annexes, elle l'est déjà.

M. le Maire. Alexis Martin.

M. Alexis MARTIN. Je vais répondre sur la première partie et je laisserai Monsieur le Maire répondre sur le dernier sujet. Je n'ai pas non plus l'adresse exacte sous la main, mais c'est marqué dans la note qu'un des sites se trouve à l'entrée du parc André-Malraux et l'autre au cœur de la Cité des Fontenelles. C'est vraiment le terrain qui se trouve au milieu de la Cité. Pour l'instant, dans le cadre des discussions, le « prestataire » qui devrait s'occuper de cette ferme urbaine, ce sera la régie de quartier. La régie de quartier, cela veut dire que, forcément, ce sera de l'insertion et des Nanterriens et Nanterriennes qui travailleront sur ces lieux-là. Après, je n'ai pas la liste aussi des fruits et légumes exotiques, mais c'était du genre des kakis, des choses comme cela.

Une intervenante. [*hors micro*] Des carottes.

M. Alexis MARTIN. Des carottes ?

Mme Hélène MATOUK. Ce n'est pas exotique.

M. Alexis MARTIN. Non, ce n'est pas très exotique. C'était justement d'avoir des productions qui seraient en adéquation avec les habitudes de consommation aussi des habitants du quartier. Forcément, ce serait plutôt sous serre, mais serres non chauffées. Après, on estime que, justement, avec le réchauffement climatique et en ayant simplement une protection contre les aléas climatiques majeurs, cela permet d'avoir une situation climatique suffisante pour faire pousser ces fruits exotiques.

M. le Maire. Je réponds à la deuxième de vos questions. La Ville de Nanterre n'a pas encore signé cette convention. Elle est signée par la Caisse des dépôts, mais elle n'est pas signée par le Maire de Nanterre. Donc j'attends la délibération pour la signer, mais je la signerai dès que vous aurez voté. Si vous ne votez pas, je ne la signe pas.

Zahra Boudjemaï.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Je profite justement de ces questions pour vous dire, Madame Matouk, qui venez de nous rejoindre, que toutes ces questions d'ordre technique, où vous avez besoin d'informations, ce n'est pas qu'elles ne peuvent pas être posées à cet endroit-là, mais il existe une commission qui précède le conseil municipal, qui se tient le jeudi de la semaine qui précède, donc jeudi dernier. C'est le jeudi. Cela me permet, à moi qui préside cette commission, d'avoir toutes vos questions, parce qu'il y a des questions qui sont tout à fait justes, pertinentes, où il y a besoin d'explications, justement, une convention, des choses comme cela, donc de la tenir, de vous apporter les éléments de réponse dès le lendemain par les services et, du coup, de tenir un conseil municipal purgé de toutes ces questions techniques.

Je le dis parce que, comme jusqu'à maintenant, personne de vos groupes respectifs ne vient à cette commission, je suis toute seule...

Un intervenant. [*hors micro*] On reçoit le livret le jour même.

Une intervenante. [*hors micro*] Ce n'est pas vrai.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Je continue.

Interventions hors micro.

Une intervenante. [*hors micro*] Elle peut terminer, quand même !

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Je ne pensais pas que je vous agacerais lorsque je vous invite, mais ce n'est pas très grave. Je vais prendre sur moi, cela ne me pose aucun problème. Et donc je vous invite – faites attention –, pour le conseil municipal du 3 avril, lorsqu'il y aura la commission, vous recevez un certain nombre de documents un peu en amont. Donc si vous avez des questions techniques, vous les préparez et puis ce jour-là, je me ferai un plaisir d'y répondre le plus vite possible. Voilà, c'était juste cela. Maintenant, si cela ne vous intéresse pas, ce n'est pas très grave. Moi, je tiens la commission, c'est une obligation et cette instance figure dans notre règlement intérieur.

M. le Maire. Monsieur Oubuih.

M. Adam OUBUIH. Un point technique. Je ne peux prendre part au vote, donc je veux que ce soit noté dans le PV.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée
(52 Pour – 1 ne prenant pas part au vote : A. OUBUIH)*

Article unique : Approuve « la convention de co-financement d'un projet lauréat ANRU Programme quartiers fertiles » à passer avec la Caisse des Dépôts et Consignations définissant notamment les modalités de versement de la subvention d'un montant de 145 350 €uros attribuée à la Ville dans le cadre du projet lauréat Quartiers Fertiles du quartier Parc Sud et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout acte y afférent.

SANTÉ

11. Convention-cadre de coopération avec le centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre – hôpital Max-Fourestier

[Rapport]

Rapporteur : Didier DEBORD

La convention cadre de coopération vise à formaliser et renforcer les liens forts et la dynamique de coopération qui existent entre le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (CASH) de Nanterre- Hôpital Max Fourestier et la Ville de Nanterre notamment avec la Direction de la Santé Publique de la Ville et les Centres Municipaux de Santé (CMS) afin de promouvoir, sur le territoire, la santé des populations, favoriser l'accès aux soins et participer à la réduction des inégalités de santé.

Ce partenariat concerne notamment les sujets suivants :

- Consultations médicales avancées,*
- Missions de prévention et de promotion de la santé,*
- Centre Gratuit d'information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par le VIH, les hépatites et les IST (CeGIDD),*
- Les prestations d'analyses et d'examen biologiques des CMS,*
- Conseil Local en Santé Mentale (CLSM),*
- Activités de formation.*

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention cadre de coopération avec le CASH de Nanterre.

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 11, relatif à la convention-cadre de coopération avec le Centre d'accueil et de soins hospitaliers (Cash) de Nanterre, l'hôpital Maxime-Fourestier. Tout est important, mais celle-là est encore plus importante. C'est Didier Debord qui rapporte.

M. Didier DEBORD. Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit effectivement de la convention-cadre de coopération qui vise à formaliser et renforcer les liens, qui sont déjà existants et très forts, et la dynamique de coopération qui existe entre le centre d'accueil et de soins hospitaliers (Cash) de Nanterre, l'hôpital Max-Fourestier, et la Ville de

Nanterre, notamment avec la Direction de la santé publique de la Ville et les centres municipaux de santé, afin de promouvoir sur le territoire la santé des populations, favoriser l'accès aux soins et participer à la réduction des inégalités. Ce partenariat concerne notamment les sujets suivants :

- consultations médicales avancées ;
- missions de prévention et de promotion de la santé ;
- Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par le VIH, les hépatites et les IST (CeGIDD) ;
- prestations d'analyses et d'examens biologiques des CMS ;
- Conseil local en santé mentale (CLSM) ;
- activités de formation.

Donc il vous est proposé d'approuver cette convention.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de la voter.

Mme Nadine ALI. [*hors micro*] Je voudrais intervenir.

M. le Maire. Pardon, pardon. Je vais trop vite. Il faut vous manifester vite. Nadine Ali.

Mme Nadine ALI. Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Malgré une baisse importante des moyens budgétaires de la Ville, cela a été rappelé tout à l'heure, nous avons fait le choix d'investir dans la santé, prolongeant une histoire vieille d'un siècle d'un engagement de Nanterre pour le droit à la santé pour toutes et tous, qui a commencé en 1925 avec l'ouverture d'un dispensaire d'hygiène sociale. Pourtant, la santé n'est pas une responsabilité obligatoire pour une commune, et la grande majorité des villes des Hauts-de-Seine n'ont pas de structure municipale de santé.

Après avoir été une des premières villes de France à ouvrir un centre municipal de santé, Nanterre compte aujourd'hui deux centres de santé généralistes, un centre dédié à la médecine sportive, un centre dentaire et un centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic. Dès 2025, le flamant neuf centre de santé Juliette-Ténine ouvrira ses portes en offrant aux Nanterriennes et Nanterriens une structure moderne et fonctionnelle qui regroupera les différents services de santé et de prévention de la Ville, ainsi qu'un renforcement de l'offre de soins, allant de la médecine générale à la médecine spécialisée.

Malgré ce volontarisme, les inégalités sociales et territoriales en matière de santé demeurent dans une ville populaire comme la nôtre, d'où le choix de renforcer notre politique de prévention, en direction notamment de la jeunesse, avec le programme de prévention bucco-dentaire pour les élèves de maternelle et de primaire, ou la création d'un espace santé jeune qui propose des ateliers d'éducation thérapeutique. Toutes ces réalisations, dont certaines étaient inédites, montrent que Nanterre est une ville pilote en matière de politique de santé et d'accès aux soins, malgré le fait que ce secteur soit une compétence de l'État et non une compétence municipale.

C'est tout le paradoxe actuel. Deux ans après la crise sanitaire de la Covid-19, pendant laquelle les services publics de proximité étaient en première ligne, la situation des hôpitaux publics et du personnel médical est désastreuse en France. C'est pour lutter contre cette dégradation du milieu hospitalier que nous travaillons pour donner la chance à la population d'avoir un hôpital généraliste de proximité et de qualité.

C'est l'ambition que nous avons eue pour l'hôpital Max-Fourestier lorsqu'en 2016, l'Agence régionale de santé (ARS) envisageait la fermeture définitive de l'hôpital. Il a fallu la mobilisation du personnel de l'hôpital, des Nanterriens et des élus pour faire échouer ce projet, ce qui a permis d'offrir un avenir à l'hôpital de Nanterre, qui d'ailleurs, à l'horizon 2030, sera modernisé, avec un service des urgences reconstruit, une maternité moderne, une nouvelle unité psychiatrique et des activités regroupées. Cette modernisation de l'hôpital s'accompagnera d'une opération d'aménagement qui prévoit la réalisation d'un équipement socioculturel baptisé « La Flânerie », la construction de logements, la création de deux nouvelles voiries et la démolition des enceintes qui entourent l'hôpital, symboles de sa vocation carcérale initiale. C'est l'ambitieuse feuille de route que poursuit l'hôpital Max-Fourestier, un établissement qui entend jouer un rôle de premier plan.

Avec toute l'équipe municipale, nous continuerons de mener une politique de santé et de prévention ambitieuse, qui profitera aux Nanterriennes et Nanterriens, dans la lignée de ce qui est réalisé ici à Nanterre depuis 100 ans. Je vous remercie.

M. le Maire. Je vous propose de voter cette fois.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée à l'Unanimité*

Article 1 : *Approuve la convention cadre de coopération à signer avec le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (CASH) de Nanterre- Hôpital Max Fourestier.*

Article 2 : *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention accompagnée des annexes et tous les actes relatifs à son exécution y compris ses avenants.*

Article 3 : *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions subséquentes à ladite convention cadre nécessaires à sa mise en œuvre, notamment les conventions de mise à disposition du personnel du CASH et les conventions réglementaires relatives à l'exercice des activités médicales prévues.*

12. Centre municipal Maurice-Thorez : passation avec l'ARS et la CPAM d'un contrat de stabilisation et de coordination pour les centres de santé installés dans les zones sous-dotées

[Rapport]

Rapporteur : Didier DEBORD

Les Centres de santé médicaux et polyvalents installés dans les zones sous dotées peuvent prétendre au contrat de stabilisation et de coordination.

L'objet du contrat est de valoriser la pratique des centres de santé médicaux ou polyvalents exerçant dans les zones caractérisées par une insuffisance de l'offre de soins ou des difficultés d'accès aux soins prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique qui s'inscrivent dans une démarche de prise en charge coordonnée des patients sur un territoire.

Le Centre Municipal Maurice-Thorez est passé en zone sous dotées en médecins depuis fin 2021.

Pour bénéficier d'une rémunération forfaitaire de 5 000 euros par an et par ETP de médecin salarié, le Centre Municipal de Santé Maurice-Thorez s'engage à appartenir à une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) au sein de la zone caractérisée par une insuffisance de l'offre de soins pendant une durée de trois années consécutives à compter de la date d'adhésion.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le contrat de stabilisation et de coordination concernant le Centre de Santé Maurice Thorez.

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 12, relatif au centre municipal de santé Maurice-Thorez, passation avec l'ARS et la CPAM d'un contrat de stabilisation et de coordination pour les centres de santé. Didier Debord.

M. Didier DEBORD. Les centres de santé médicaux et polyvalents installés dans les zones sous-dotées peuvent prétendre au contrat de stabilisation et de coordination. L'objet du contrat est de valoriser la pratique des centres de santé médicaux polyvalents exerçant dans les zones caractérisées par une insuffisance de l'offre de soins, où des difficultés d'accès aux soins sont prévues au premier paragraphe de l'article L.1434-4 du Code de la santé publique, qui s'inscrit dans une démarche de prise en charge coordonnée des patients sur un territoire.

Le centre municipal Maurice-Thorez est passé, et on peut le regretter, en zone sous-dotée en médecins depuis fin 2021. Pour bénéficier d'une rémunération forfaitaire de 5 000 euros par an et par ETP de médecin salarié, le centre de santé Maurice-Thorez s'engage à appartenir à une communauté professionnelle territoriale de santé, ce qui est le cas, au sein de la zone caractérisée par une insuffisance de l'offre de soins pendant une durée de trois années consécutives à compter de la date d'adhésion.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le contrat de stabilisation et de coordination concernant le CMS Maurice-Thorez.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée à l'Unanimité*

Article 1 : Approuve « le contrat de stabilisation et de coordination pour les centres de santé médicaux et polyvalents installés dans les zones sous dotées - CMS Maurice Thorez » à signer avec l'Agence régionale de santé et la Caisse primaire d'assurance maladie.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tous les actes relatifs à son exécution y compris ses avenants.

13. Convention de partenariat avec l'association Aides

[Rapport]

Rapporteur : Didier DEBORD

La Direction des Politiques de Santé de la ville de Nanterre dans le cadre de son CeGIDD (Centre gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles) possède un partenariat fort avec l'association AIDES afin de développer et d'améliorer le dépistage et la sensibilisation VIH (Virus de l'Immunodéficience Humaine), VHB (Virus de l'Hépatite B), VHC (Virus de l'hépatite C) auprès des populations vulnérables. Afin de formaliser ce partenariat et de le renforcer, il est proposé de passer une convention portant notamment sur un parcours de soins des patients dépistés, sur des séances de dépistage hors les murs, permettant également d'informer et sensibiliser au sujet des différents outils de prévention sur les infections sexuellement transmissibles et les consommations de produits psycho-actifs.

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 13, relatif à la convention de partenariat avec l'association Aides. Didier Debord.

M. Didier DEBORD. La Direction des politiques de santé de la Ville de Nanterre, dans le cadre de son CeGIDD, possède un partenariat fort avec l'association Aides afin de développer et d'améliorer le dépistage et la sensibilisation VIH, VHB, VHC et auprès des populations vulnérables. Et donc, on vous propose de formaliser ce partenariat, et même de le renforcer en passant une convention portant notamment sur un parcours de soins des patients dépistés, sur des séances de dépistage hors les murs, permettant également d'informer et sensibiliser au sujet des différents outils de prévention sur les infections sexuellement transmissibles et les consommateurs de produits psychoactifs.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée à l'Unanimité*

Article 1 : Approuve la convention de partenariat à signer avec l'association AIDES

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes relatifs à son exécution y compris ses avenants.

14. Mise en place du dispositif de coordination du parcours après le traitement du cancer : partenariat avec l'association ASDES

[Rapport]

Rapporteur : Didier DEBORD

En 2021, l'ARS Ile-de-France a lancé un parcours régional de soins spécifiques après le traitement d'un cancer dans le cadre d'une expérimentation nationale de 3 ans impulsée par l'institut national du cancer (INCa).

Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des patients, dans l'année suivant la fin de leur traitement actif d'un cancer.

Il vise à proposer un bilan fonctionnel et motivationnel d'activité physique en vue d'un projet d'activité physique adaptée (APA) et/ou un bilan diététique et/ou un bilan psychologique avec des consultations de suivi selon la prescription du médecin traitant ou oncologue.

Le parcours de soins, fixé à 180€ par patient et par an, est entièrement pris en charge et payé sur le fonds d'intervention régional (FIR) de l'ARS, sans reste à charge pour les patients. Les patients seront orientés par la coordination du dispositif en fonction de leur situation géographique.

Le DAC 92 Centre (Dispositif d'Appui et de Coordination) porté par l'association ASDES (Accès aux soins, accès aux droits et Education à la santé) a été désigné par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France comme porteur du projet « Parcours après cancer » dans les Hauts-de-Seine.

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville organisera le bilan diététique des patients. Ce partenariat ne nécessite pas de moyens humains supplémentaires pour la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce partenariat avec l'ASDES.

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 14, relatif à la mise en place du dispositif de coordination du parcours après le traitement du cancer, un partenariat avec l'association ASDES.

M. Didier DEBORD. En 2021, l'ARS Île-de-France a lancé un concours régional de soins spécifiques après le traitement d'un cancer, dans le cadre d'une expérimentation nationale de trois ans, impulsée par l'Institut national du cancer. Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des patients dans l'année suivant la fin de leur traitement actif d'un cancer. Il vise à proposer un bilan fonctionnel et motivationnel d'activité physique en vue d'un projet d'activité physique adapté et/ou un bilan diététique et/ou un bilan psychologique, avec des consultations de suivi selon la prescription du médecin traitant ou oncologue. Le parcours de soins, fixé à 180 euros par patient et par an, est entièrement pris en charge et payé sur le fonds d'intervention régional de l'ARS, sans reste à charge pour les patients. Les patients seront orientés par la coordination du dispositif en fonction de leur situation géographique. Le DAC 92 Centre, dispositif d'appui et de coordination porté par l'association ASDES (Accès aux soins, aux droits et éducation à la santé), a été désigné par l'ARS comme porteur du projet « Parcours après cancer » dans les Hauts-de-Seine. Dans le cadre de ce partenariat, la Ville organisera le bilan diététique des patients. Ce partenariat ne nécessite pas de moyens humains supplémentaires pour la Ville. Il vous est donc proposé d'approuver ce partenariat.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de voter.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée à l'Unanimité*

Article 1 : Approuve la convention de partenariat relative à « la mise en place du dispositif de coordination du parcours après le traitement du cancer pour le département 92 » à signer avec l'association ASDES

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes relatifs à son exécution y compris ses avenants.

15. Contrat d'aide conventionnelle au démarrage de l'activité « infirmier en pratique avancée » avec la Caisse primaire d'assurance-maladie

[Rapport]

Rapporteur : Didier DEBORD

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie souhaite encourager l'intégration des Infirmiers en Pratique Avancée (IPA) au sein des centres de santé et ainsi participer au déploiement de ce métier par une aide conventionnelle pour les premières années de démarrage de cette activité.

Les Centres Municipaux de Santé étant installés en zone sous-dense médicale qualifiée de « Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) », la ville de Nanterre peut bénéficier d'une aide d'un montant de 40 000 euros pour 1 ETP d'IPA salarié. Elle s'engage à recruter 1 ETP d'infirmier exerçant une activité en pratique avancée et à atteindre des objectifs d'activité définis dans le contrat.

L'assurance maladie peut procéder à la récupération des sommes indument versées si le centre de santé quitte la zone avant la fin des quatre ans ou si l'activité minimale en tant qu'IPA ou la part d'activité en tant qu'IPA détaillée dans le contrat n'est pas atteinte.

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 15, relatif au contrat d'aide conventionnelle avec la Caisse primaire d'assurance maladie pour le développement de l'activité « infirmier en pratique avancée ». Didier Debord.

M. Didier DEBORD. La Caisse primaire d'assurance-maladie souhaite encourager l'intégration des infirmiers en pratique avancée au sein des centres de santé, et ainsi participer au déploiement de ce métier par une aide conventionnelle pour les premières années de démarrage de cette activité. Les centres municipaux de santé étant installés en zone sous-dense médicale qualifiée de « zone d'intervention prioritaire », la Ville de Nanterre peut bénéficier d'une aide d'un montant de 40 000 euros pour un ETP d'IPA salarié. Nous nous engageons donc à recruter un ETP d'infirmier exerçant une activité en pratique avancée et à atteindre les objectifs d'activité définis dans le contrat.

M. le Maire. Peux-tu nous dire en quelques mots, peut-être, ce qu'est l'activité « infirmier en pratique avancée » ?

M. Didier DEBORD. L'infirmier en pratique avancée est là pour accompagner et suppléer les professionnels de santé, notamment les médecins. Cette suppléance et cet accompagnement permettent de dégager du temps médical au médecin généraliste, qui peut se consacrer pleinement à la partie soins, l'infirmier avancé venant l'accompagner et accompagner le patient dans ses démarches.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de voter.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée à l'Unanimité*

Article 1 : Approuve le contrat d'aide conventionnelle au démarrage de l'activité salariée d'infirmière en pratique avancée à signer avec la Caisse primaire d'assurance maladie.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les actes relatifs à son exécution y compris ses avenants.

ACTION SOCIALE

16. Déploiement expérimental du dispositif « Pass numérique » avec la Métropole du Grand Paris : avenant n° 2 à la convention

[Rapport]

Rapporteur : Caroline COR

Le 9 février 2021, le Conseil municipal approuvait la convention avec la Métropole du Grand Paris pour déployer le dispositif « Pass numérique » sur la Ville, à titre expérimental.

En effet, le mouvement de dématérialisation engagé par les grandes administrations publiques a révélé l'éloignement d'une partie de la population du numérique et les risques que cela fait peser en matière d'accès aux droits.

Le Pass numérique est un dispositif national visant à financer des formations pour les publics les plus éloignés du numérique. Chaque carnet remis comprend 10 Pass d'une valeur faciale de 10€ chacun.

La ville de Nanterre a déposé sa candidature dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt et a été retenue par la métropole du Grand Paris (MGP) comme territoire d'expérimentation du Pass Numérique ainsi que 14 autres communes.

Par délibération du décembre 2021, le Conseil Municipal approuvait un avenant n°1 pour repousser le terme de la convention initiale suite aux perturbations engendrées par la crise sanitaire.

Au 31 décembre 2022, Nanterre compte 337 personnes qui ont bénéficié d'un carnet de pass numériques et, parmi elles, 290 personnes qui ont utilisé leur carnet et ont ainsi bénéficié d'un accompagnement au numérique. Les acteurs nanterriens labellisés opérateurs de formation en sont satisfaits. Le suivi de cette expérimentation a lieu dans le cadre d'une coordination des acteurs du pass numérique, coordination qui a été élargie aux structures qui ont recruté un conseiller numérique France service afin de créer des passerelles entre toutes les structures agissant pour l'inclusion numérique.

Les communes participant à l'expérimentation ayant manifesté leur volonté de poursuivre le déploiement du dispositif, la Métropole du Grand Paris propose la signature d'un avenant pour étendre la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023 et pour préciser les modalités de versement des pass numériques. Le versement des pass s'effectuera par le mandataire de la Métropole du Grand Paris aux collectivités, les pass remis seront valables jusqu'au 31 janvier 2024.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant numéro n°2 à la convention avec la Métropole du Grand Paris pour le déploiement expérimental du dispositif « Pass numérique » sur la ville de Nanterre.

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 16, relatif au déploiement expérimental du dispositif « Pass numérique » avec la Métropole du Grand Paris, avenant n° 2 à la convention. C'est Caroline Cor qui rapporte.

Mme Caroline COR. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. La délibération qui vous est soumise vise à poursuivre sur la ville l'expérimentation du Pass numérique commencée en 2021. Il s'agit d'un dispositif de financement de formation pour l'utilisation de l'outil numérique et cette formation est destinée aux personnes qui en sont le plus éloignées. Ce dispositif a été initié par la Métropole du Grand Paris et expérimenté sur la ville et 14 autres communes volontaires.

Il s'agit donc d'un outil de lutte contre la fracture numérique, dont nous connaissons tous les enjeux vitaux d'accès aux droits. On connaît aussi l'ampleur du défi, avec 13 millions de Français qui sont en difficulté pour utiliser un ordinateur ou ouvrir un compte numérique, qui sont donc en situation d'illectronisme, alors que c'est souvent le

seul moyen pour percevoir leurs droits sociaux, avec la quasi-disparition des guichets physiques et la dématérialisation quasi totale des services publics.

La Ville de Nanterre a passé une convention avec la Métropole du Grand Paris permettant les premières distributions de pass et les premières formations, en échange de ces passes, au cours de l'année 2021. Compte tenu des conditions chaotiques dues à la crise sanitaire, le dispositif a été reconduit pour 2022.

À la fin de l'année dernière, 337 personnes se sont vues remettre des chéquiers contenant chacun dix pass, et 290 personnes ont échangé leur chéquier pour bénéficier de formations dispensées par des opérateurs de formation nanterriens.

Sur proposition des communes participant à l'expérimentation, la Métropole du Grand Paris souhaite reconduire l'opération jusqu'au 31 décembre 2023. Cet avenant précise également les modalités de versement de la contrepartie du Pass aux organismes de formation.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce deuxième avenant à la convention entre la Ville et la Métropole du Grand Paris, et d'autoriser M. le Maire à la signer.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de passer au vote. Emmanuelle Fossati.

Mme Emmanuelle FOSSATI. Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Nous validons bien évidemment la reconduction du Pass numérique, mais nous souhaitons simplement y greffer un point de vigilance. Le financement d'un dispositif comme le Pass numérique ne doit pas être un moyen de se donner bonne conscience et de se résigner à la disparition de l'accompagnement humain pour les démarches d'accès aux droits sociaux. Cette disparition est présentée trop souvent uniquement comme un progrès technique et comme une marge de bonne gestion parce qu'elle réduit le nombre d'agents, mais même en ayant acquis des compétences, quand on se retrouve seul face à un front-office défaillant ou lorsque l'algorithme n'a pas prévu la complexité d'une situation personnelle, la dématérialisation peut être rapidement source de maltraitance administrative, comme le dénonce d'ailleurs la Défenseure des droits dans le rapport sur la dématérialisation des services publics publié en février 2022. Il importe donc d'intégrer cette réalité dans l'élaboration de tout dispositif d'accompagnement. Je vous remercie.

M. le Maire. Cette fois, nous passons au vote.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée à l'Unanimité*

Article unique: Approuve l'avenant n°2 à « la convention de participation au déploiement expérimental du dispositif Pass numérique » entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Nanterre et autorise Monsieur le Maire à le signer.

AMÉNAGEMENT – URBANISME – HABITAT – FONCIER

17. Acquisition auprès du Département des Hauts-de-Seine de la parcelle CU18

[Rapport]

Rapporteur : Raphaël ADAM

A l'occasion de l'opération permettant notamment la réalisation du pôle intergénérationnel au 92, rue Henri Barbusse, et après relevés géomètres, il apparaît qu'une partie du trottoir de la rue Henri Barbusse, d'une contenance de 49 m², cadastrée CU n°18, relève de la propriété du Département des Hauts-de-Seine.

S'agissant d'un transfert de propriété entre deux structures publiques, le déclassement et la désaffectation ne sont pas nécessaires. Après échanges, le Département accepte la vente de cette parcelle à l'Euro symbolique.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition par la Ville de la parcelle cadastrée CU n°18 auprès du Département des Hauts-de-Seine.

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 17, relatif à l'acquisition auprès du Département des Hauts-de-Seine de la parcelle CU18. Raphaël Adam.

M. Raphaël ADAM. Merci, Monsieur le Maire. J'avais déjà eu l'occasion de vous présenter le projet de pôle intergénérationnel qui se situe au 92 rue Henri Barbusse. Dans le cadre des relevés géomètres, il a été mesuré une surface de 49 m², qui appartient actuellement au Conseil départemental des Hauts-de-Seine et qui est entretenue par la Ville de Nanterre. Après discussion avec le Département, il vous est proposé d'acquérir ces 49 m² à l'euro symbolique.

Un intervenant. *[hors micro]* Bravo !

M. le Maire. Bien négocié. Je vous propose de voter.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée à l'Unanimité*

Article 1 : *Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée CU N°18, d'une contenance de 49m² auprès du Département des Hauts-de-Seine, à l'euro symbolique et la prise en charge des frais d'acte notarié.*

Article 2 : *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes d'acquisition ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire.*

Article 3 : *La dépense correspondante est imputée aux crédits du budget municipal 2023.*

18. Actualisation de la charte qualité des constructions neuves

[Rapport]

Rapporteur : Raphaël ADAM

Dès 2005, compte-tenu du fort potentiel de développement de la Ville et afin de se positionner face au marché immobilier de l'ouest parisien très dynamique, la ville avait décidé d'engager un travail pour mieux encadrer la production de l'offre nouvelle de logements.

Cet encadrement s'est concrétisé par des exigences en matière de programmation, par le lancement des premières opérations en accession encadrée, par le plafonnement des prix de vente des logements sociaux et des logements en accession et enfin par des recommandations techniques à l'usage des promoteurs leur permettant de respecter les orientations de la Ville notamment en faveur de la qualité des logements.

Cette politique volontariste de l'habitat au long cours, permettant à Nanterre de se démarquer des communes voisines et aux Nanterriens de pouvoir continuer à se loger dans la ville et y poursuivre leur parcours résidentiel, s'est traduite depuis par deux outils encadrant la production ambitieuse de logements neufs :

-Le PLU, révisé en 2015, reprenant dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables les différentes typologies de logements attendus dans les programmes de logements neufs, définies lors de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Mont Valérien (part et type de logements

sociaux, logements intermédiaires en accession encadrée ou locatif...) et imposant règlementairement des exigences sur le plan qualitatif et environnemental et des secteurs de mixité sociale obligeant à la construction de 40% de logements locatifs sociaux pour toute opération de plus de 1 200 m² de surfaces de plancher.

-La charte qualité des constructions neuves, outil de partenariat et de négociation avec les acteurs de l'aménagement et de la construction, complémentaire au PLU, adoptée en avril 2016 et actualisée en mars 2019. La charte qualité s'applique à l'ensemble des opérations neuves de bureaux et de logements à partir de 5 logements collectifs et elle vise notamment à renforcer la qualité tant du bâti que du confort intérieur des logements et le cadre de vie des habitants. Elle se décline aujourd'hui autour de 5 axes clés :

- qualité d'usage, environnementale et maîtrise des prix,
- sobriété énergétique et carbone et développement des énergies renouvelables,
- évolutivité, vivre-ensemble et gestion dans le temps,
- matériaux durables, confort et santé au quotidien,
- responsabilité et prévention des malfaçons.

Depuis 2019 une certification « NF Habitat HQE Nanterre » permet de s'assurer, dans le cadre d'une convention de partenariat signée avec CERQUAL, que les opérations de logements réalisées respectent la charte.

La charte, actuellement signée par 38 opérateurs (promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux, SPLNA) est devenue un outil incontournable pour accompagner le développement en particulier de l'offre de logements. Depuis avril 2016, 54 permis de construire ont été délivrés dans le cadre de la charte représentant 3 536 logements et 947 logements ont été livrés.

Initialement adoptée pour 5 ans, la charte qui a contribué aux résultats de la politique municipale en faveur de l'habitat, nécessite aujourd'hui d'être actualisée pour tenir compte des nouvelles réglementations (notamment la nouvelle réglementation environnementale RE2020, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022, plus ambitieuse et plus exigeante pour la filière construction), des nouvelles façons d'habiter et de travailler découlant en particulier de la crise sanitaire ou encore de l'augmentation du coût des matériaux et de l'énergie impactant les prix de revient des constructions neuves et par conséquent les prix de vente des logements.

Aussi, dans un premier temps, il est proposé d'adopter de nouveaux prix plafonds de vente et de loyer des logements ainsi que de nouvelles typologies, détaillés en annexe à la présente délibération. Pour s'assurer du respect des exigences en matière de prix, la ville exigera dès la phase avant-projet un bilan financier détaillé de la part des promoteurs.

-Accession libre à prix maîtrisé :

Deux prix moyens plafonds sont proposés sur la ville (périmètre de l'Opération d'Intérêt National des Groupes et reste de la ville), considérant que les larges périmètres éligibles à la TVA réduite, permettent de proposer des prix plus accessibles pour les ménages sous plafonds de ressources.

Une bonification pourra être appliquée aux prix arrêtés pour les programmes offrant des espaces annexes, notamment extérieurs, généreux.

Concernant les Groupes, le prix pour 2023 fixé en accord avec Paris la Défense (PLD) en tenant compte de l'évolution du pouvoir d'achat des ménages, pourra être questionné au vu du contexte actuel lié à l'augmentation des coûts de construction.

Compte-tenu des projets en co-living développés sur la ville offrant une offre déjà conséquente de petits logements, la part de T1 favorisant les investissements spéculatifs sera réduite.

-Accession encadrée :

Face aux limites des clauses anti-spéculatives à durée limitée, ne permettant pas de garantir dans le temps une offre de logements à prix encadré et compte-tenu de l'augmentation constante des prix de l'immobilier dans l'ouest parisien qui impacte fortement le marché nanterrien et l'accessibilité à la propriété des habitants, l'accession encadrée devra être exclusivement produite en Bail réel solidaire BRS, dispositif de dissociation du foncier et du bâti, avec un encadrement des prix moyens de vente et de la redevance versée mensuelle par l'acquéreur pour financer le foncier détenu par un Organisme foncier solidaire (OFS).

La Ville s'appuiera en particulier sur des coopératives déjà connues sur le territoire (Coopimmo, Terralia, RATP Habitat, Logipostel, Seqens accession) et sur l'OFS, la Coop foncière francilienne, à laquelle la ville a décidé, par délibération du Conseil municipal du 21 novembre 2022, de prendre participation au capital.

-Logements locatifs intermédiaires LLI :

Le loyer plafond des logements locatifs intermédiaires fixé dans la charte, inférieur au plafond réglementaire sera actualisé dès 2023 puis annuellement dans les mêmes proportions que l'évolution annuelle de la réglementation fiscale.

Pour garantir une offre locative à loyer intermédiaire dans la durée, la ville exigera dans le cadre d'une convention de partenariat avec les investisseurs institutionnels qu'ils conservent ce patrimoine pendant 25 ans à loyer plafonné sans possibilité de revente à la découpe.

-Logements locatifs sociaux :

Compte-tenu du prix de revient de construction des logements, un prix unique de vente en VEFA est mis en place sur la ville, sans impact sur les loyers qui sont réglementés et plafonnés en 2022 à 5,87€/m² SU pour le PLAI et 6,62 €/m² pour le PLUS.

Par ailleurs, compte-tenu de la demande très marginale en logement à loyer PLS représentant seulement 2% des demandeurs inscrits auprès de la Ville et du développement du LLI qui permet également de répondre aux besoins des ménages à revenus intermédiaires, il est proposé d'expérimenter pendant 3 ans, l'abandon de toute production de logement social neuf en PLS et de renforcer la production en PLAI représentant quant à elle, 56% de la demande.

Dans un second temps, il est proposé d'engager la révision de la charte sur les autres volets sans imposer d'exigences supplémentaires au-delà de la RE2020 sur le volet performance énergétique, bas carbone... Pour ce faire, l'exigence d'atteinte du niveau 1 du label « Bâtiment biosourcé » sera abandonnée. A l'inverse, la qualité d'usage sera renforcée notamment en ce qui concerne les espaces extérieurs ou les hauteurs sous-plafond des logements ainsi que l'accompagnement des acquéreurs pour faciliter le suivi et la levée des réserves à la livraison et la vie de la copropriété.

Avec l'appui du CAUE, la Ville engagera dès le printemps 2023, ce travail de révision en associant promoteurs, bailleurs et aménageurs et en s'appuyant sur les travaux déjà réalisés par ailleurs (rapport Girometti-Leclercq sur la qualité du logement, septembre 2021 et vademecum d'une architecture du logement collectif de qualité de l'Union régionale des CAUE et de l'Ordre des architectes, septembre 2022).

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider les nouveaux prix plafonds de vente et de loyer et les nouvelles typologies de logements inscrits dans la charte qualité des constructions neuves ainsi que les modalités de production de l'accession encadrée en BRS,
- d'expérimenter pendant 3 ans la suppression du PLS dans l'offre nouvelle de logements locatifs sociaux au profit du PLAI,
- de poursuivre la révision de la charte qualité sur les autres exigences en particulier sur la qualité d'usage des logements, l'accompagnement des acquéreurs et la livraison des opérations et sans imposer d'exigences supplémentaires au-delà de la RE2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire évoluer la charte des constructions neuves selon que de besoin, pour intégrer de nouvelles évolutions rendues nécessaires au vu notamment des bilans d'application de la charte en vigueur et à signer la charte qualité actualisée à l'issue de chacun des travaux de révision.

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 18, relatif à l'actualisation de la charte qualité des constructions neuves – gros projet. Donc Raphaël Adam.

M. Raphaël ADAM. Merci Monsieur le Maire. C'est peut-être l'occasion de rappeler l'investissement de notre Ville pour à la fois permettre un parcours résidentiel et permettre aux Nanterriens de pouvoir continuer à se loger dans notre ville, dans de bonnes conditions et dans des bâtiments de qualité. Je ne rappellerai peut-être pas ici toute l'histoire de l'engagement de la Ville dans la rénovation de son centre-ville et la lutte contre les passoires thermiques, le Popac, les investissements auprès des copropriétés, qui, effectivement, étaient dus à l'État,

puisque c'était la CDC à l'époque qui avait permis cette réalisation. Nous étions la seule commune à avoir utilisé l'intégralité de cette enveloppe pour permettre la rénovation des copropriétés qui étaient en difficulté, justement pour corriger leurs passoires thermiques. Et nous avons eu très tôt à Nanterre le souci de pouvoir tenir, finalement, parce que dans la dynamique que l'on peut connaître dans l'Ouest parisien en termes d'immobilier, on voit des prix qui décollent, et depuis 2005, nous avons engagé à la fois avec un plan local d'urbanisme et, depuis 2016, la signature, en partenariat avec les promoteurs et les bailleurs, une charte qualité des constructions neuves pour permettre d'imposer un certain nombre d'exigences aux partenaires qui souhaitent construire dans notre ville.

Cette charte a été votée pour la première fois en 2016. Elle avait été réactualisée en 2019. Elle nous a permis de mener, parallèlement à un plan local d'urbanisme qui nous permet quand même aujourd'hui de pouvoir, sur l'ensemble des projets en dehors des quartiers politiques de la Ville, imposer la construction de 40 % de logements sociaux dès lors qu'une opération de plus de 1 200 m² est construite dans notre ville, sans tenir compte de toute l'accession encadrée. Ce n'est pas le cas de nos voisins, qui considèrent cela comme du logement social, alors qu'on considère qu'effectivement, c'est un premier maillon dans le parcours résidentiel pour permettre à des familles de sortir éventuellement du logement social, pour permettre à d'autres de pouvoir y rentrer et de s'intégrer dans un parcours résidentiel plus large.

Ce soir, il vous est proposé de réactualiser un certain nombre de prix et d'entériner un certain nombre de décisions que nous proposons d'intégrer à la nouvelle version de la charte qualité et constructions neuves. Tout d'abord, l'accession libre n'existe pas à Nanterre puisqu'en accession libre, on a un tarif imposé, ce qui n'existe pas dans les autres villes et qui nous a quand même permis aujourd'hui, lorsqu'on regarde les chiffres sur le territoire de l'EPT, d'avoir des prix pour pouvoir acheter un mètre carré 60 % moins chers que dans le reste des autres villes de notre territoire.

Il vous est proposé ce soir de pouvoir à la fois prendre en considération la hausse des coûts, puisque même si nous sommes en dessous, nous sommes contraints aujourd'hui de réviser ces tarifs puisque nous étions à moins de 6 000 euros du mètre carré pour les cessions encadrées avec les TVA à 20 %. Ces tarifs-là, aujourd'hui, ne permettent plus de sortir des opérations, puisque quand vous voulez construire des logements, il y a trois données d'entrée : le prix auquel on vous vend le terrain, le prix auquel vous vendez les logements et le coût de construction. Ce sont les trois variables sur lesquelles on peut jouer. Malheureusement, c'est une difficulté et c'est en permanence une négociation.

Le rapport Leclercq-Girometti, en 2021, a donné un certain nombre de préconisations pour améliorer la qualité des logements. Lorsque j'ai eu l'occasion de rencontrer M. Leclercq à l'inauguration du quartier Nanterre Cœur Université, il a reconnu qu'ils s'étaient basés notamment sur notre charte des constructions neuves pour un certain nombre de dispositions qu'ils proposaient.

Nous vous proposons donc aussi d'aller plus loin dans la démarche de qualité de logement. Prendre en compte aussi le fruit des réflexions et des évolutions liées à la crise sanitaire que nous avons connue, notamment, je pense, à la prise en compte du télétravail aujourd'hui, la nécessité d'avoir une pièce en plus, le besoin d'avoir des espaces extérieurs. Donc cette hausse du prix que nous autorisons, nous l'accompagnons aussi d'un certain nombre de règles en termes de qualité des logements :

- l'existence de cave ou de cellier pour les résidents d'une copropriété ;
- l'existence de parties communes accessibles à l'ensemble des propriétaires ;
- l'existence aussi de terrasses accessibles, qui sont garanties par la copropriété ;
- la valorisation de toute surface extérieure de plus de 9 m², qui permet aujourd'hui d'améliorer le confort aussi d'été de nos logements, on le sait, avec effectivement cette crise climatique qui n'était pas prévisible pour certains, afin de pouvoir y faire face du mieux possible.

Je ne détaillerai peut-être pas ici l'ensemble des révisions de tarif. Peut-être vous donner juste un certain nombre d'indications. Tout d'abord, les typologies de logements que nous prévoyons dans le cadre de la charte. À la fois nous veillons à la qualité des orientations de ces logements, mais aussi à la composition des logements dans l'ensemble des programmes immobiliers. Il vous est donc proposé de réduire au minimum la partie des T1, puisqu'on a aujourd'hui aussi une offre de coliving qui s'est développée et qui répond à ce besoin de petits logements, de le supprimer lorsqu'on est dans les programmes de constructions immobilières classiques, ou de le mettre, en tout cas, de manière dérogatoire à un maximum de 5 %.

Dans le cadre de l'accession encadrée, qui était un outil fort de notre ville, développé déjà il y a plus de dix ans, nous avons mis en place des clauses anti-spéculatives, mais la difficulté qu'on a aujourd'hui, c'est à tenir, au-delà de ces clauses anti-spéculatives, le prix de la revente, puisque, effectivement on permettait à des foyers d'acheter un logement à un tarif moindre, mais à la revente, ils pouvaient, dès lors qu'ils avaient atteint la durée (3 ans, 7 ans, 10 ans), le revendre au prix du marché. Cela ne permettait finalement de bénéficier qu'à un seul logement.

C'est déjà bien parce que, du coup, cela a permis à un logement nanterrien, puisque c'était la condition initiale de pouvoir rentrer dans le parcours résidentiel, mais ce qu'on veut pour les générations futures, c'est aussi permettre la continuité de ce projet-là. Donc on a fait le choix de transformer l'accession encadrée en ne recourant plus désormais qu'au bail réel solidaire, dont vous avez certainement entendu parler dans les médias. Il s'agit de dissocier à la fois le bâti et le foncier dans le cadre des opérations, ce qui permet d'encadrer le prix de revente et donc de permettre à une famille d'acheter un logement et le revendre, mais en conservant toujours un tarif maximum de revente pour permettre à un autre foyer de pouvoir l'acquérir derrière. C'est le nouvel outil que l'on veut mettre en place sur l'accession encadrée de manière automatique.

Nous intégrons également le locatif intermédiaire pour accompagner. Dans le cadre de la production de logements sociaux sur notre ville, il y a trois catégories de logements sociaux :

- le PLS pour les personnes qui ont les revenus les plus importants ;
- le PLU-S ;
- le PLAI pour les plus bas revenus.

Il vous est proposé d'avoir un moratoire pendant trois ans sur la suppression des programmes PLS, qui ne correspondent qu'à 2 % de la demande de logements sociaux dans notre ville, et de renforcer justement l'offre de PLAI, qui est l'offre qui permet l'accompagnement le plus fort.

Quoi vous dire également ? L'évolution de l'évolution de cette charte prend aussi en compte l'évolution de la réglementation nationale, parce que, parfois aussi, effectivement, l'État fait des choses intéressantes et apporte effectivement de nouvelles règles dans le cadre des constructions. Avant la réglementation thermique 2012 et dans le cadre de notre PLU et de notre charte, nous prévoyions effectivement de majorer les exigences que nous avons par rapport à ces projets-là. Or, aujourd'hui, la réglementation thermique et environnementale (RE2020), qui a été publiée et qui est applicable depuis le 1^{er} janvier 2022, a renforcé ces exigences, et nous considérons aujourd'hui qu'il faut veiller à l'application de ces règles-là, mais que ce sont des obligations, finalement, que nous n'arrivons pas forcément à contrôler dans le cadre des réalisations. Nous préférons donc orienter aujourd'hui notre contrôle sur la production des logements, la qualité des logements qui sont produits et l'accompagnement, également, des copropriétés, puisque nous avons beaucoup de primo-accédants, de pouvoir les accompagner aussi dans la propriété, parce que c'est aussi un enjeu important pour nous.

Enfin, nous vous proposons de confier au Maire la possibilité de signer les futures versions de la charte, qui intégreront, après une discussion que nous menons actuellement avec le CAUE, les bailleurs, les copropriétés, promoteurs et aménageurs, de nouvelles règles en termes de qualité des constructions. Je pense par exemple à la hauteur, à la question, comme je l'avais dit tout à l'heure, de la pièce en plus, des surfaces annexes extérieures, qui n'étaient pas valorisées. Voilà.

M. le Maire. Merci. Un exposé assez complet. Madame Matouk.

Mme Hélène MATOUK. Merci, Monsieur le Maire. Nous nous réjouissons du déploiement massif du BSR, qui permet l'accessibilité à la propriété des habitants. C'est une très bonne nouvelle, mais j'avoue que j'ai été surprise par un des points de cette délibération. Il s'agit justement, vous l'aviez dit, de l'expérimentation pendant trois ans de la suppression du PLS dans l'offre nouvelle de logements locatifs sociaux au profit du PLAI. On le sait depuis plusieurs années, la classe moyenne tend à disparaître. Concernant les logements sociaux, c'est une classe qui gagne de trop pour prétendre à un logement social, mais qui ne gagne pas assez pour se diriger vers le privé. Et les logements sociaux de type PLS permettaient cette option.

En réalité, je vous l'accorde, le temps d'attente pour obtenir un logement social est anormalement long, et particulièrement sur notre ville. Et par préjugé, les classes moyennes n'osent rentrer dans ce parcours du combattant qu'est la demande du logement social, et à Nanterre surtout. Mais est-ce que, justement, il ne faudrait pas préserver ce 2 % pour essayer de maintenir les classes moyennes à Nanterre ? Je trouve cela dommage, en fait. Est-ce qu'on ne pourrait pas communiquer sur l'existence de ces types de logements pour dire : « Les classes moyennes, il existe une typologie de logement social pour vous. Venez ! » ? Vraiment, je trouve cela dommage et je crains que la production unique de PLAI engendre une non-mixité sociale, ce qu'on tente d'éviter, on le voit notamment avec le projet de renouvellement urbain au Parc Sud.

Enfin, le dernier point de cette délibération propose de vous autoriser, Monsieur le Maire, à faire évoluer cette charte selon que de besoin, pour intégrer de nouvelles évolutions. J'avoue que j'ai un peu de difficulté avec cela, quand on voit notamment le quartier Université, qui est sururbanisé. Je comprends vraiment la demande de logement social et, comme vous l'avez dit, les villes voisines ne jouent pas le jeu. Je suis d'accord avec cela, mais cela ne veut pas dire par contre qu'il faut vraiment sururbaniser notre ville en fait, parce que je ne sais pas si vous vous êtes baladés au quartier Université en été ? En fait, c'est juste insupportable. Il fait 40 °C, on ne peut pas

respirer, il n'y a pas de vent, il n'y a pas d'arbre, il n'y a rien de tout cela. Donc, du coup, je m'interroge sur le fait de vous donner pouvoir à faire évoluer cette charte, en réalité comme bon vous semble. Cela me pose un peu problème.

M. le Maire. Thierry Denois.

M. Thierry DENOIS. Merci Monsieur le Maire, Raphaël, chers collègues. Il s'agit d'une résolution sur l'actualisation de la charte qualité. On peut dire que Nanterre s'est historiquement dotée d'une charte de grande qualité et que nous encourageons bien sûr ce processus de révision qui se nourrit d'une réflexion entre les services de la Ville et les élus, auxquels l'expertise terrain des promoteurs sera associée. Raphaël l'a rappelé, beaucoup des préceptes du rapport Girometti-Leclercq figuraient déjà dans la charte construction de Nanterre. C'est important d'avoir une réflexion sur les autres.

Sur le fond, nous validons les orientations. Les hausses des prix proposés sont raisonnables au regard du renchérissement des matières premières et des coûts de construction. La systématisation des baux réels solidaires est un enjeu fort et nous nous réjouissons des perspectives que ce dispositif novateur donne à la Ville. Nous prenons acte de l'abandon du dispositif du label « Bâtiment biosourcé », mais restons demandeurs d'un choix de matériaux présentant un impact carbone réduit et de la poursuite de la réflexion concernant les matériaux biosourcés et géosourcés.

Nous comprenons la suppression du PLS, mais restons, comme cela a été évoqué, demandeurs de solutions pour améliorer la mixité sociale des logements.

Enfin, pour conclure, le défi est de faire en sorte que cette charte, qui n'est pas un texte contraignant, devienne dans les faits engageante et serve de base à des projets où les aspects environnementaux et de confort d'usage soient un émulateur pour les architectes et les promoteurs. Merci.

M. le Maire. Alors, Raphaël, une réponse à Mme Matouk.

M. Raphaël ADAM. Oui, pour répondre sur le PLS, parce que je l'ai évoqué dans ma présentation, mais je n'ai peut-être pas été suffisamment clair. En fait, le PLS est une gamme de logements sociaux qui ne représente que 2 % de notre demande. En fait, les demandeurs en catégorie PLS sont identiques à ceux que l'on va trouver dans l'offre de logements locatifs intermédiaires. Dans le cadre de la charte, on propose justement de développer ce locatif intermédiaire, ce qui est une nouveauté dans la ville puisqu'on ne l'avait pas inscrit jusque-là dans la charte. Donc on introduit cette catégorie-là, qui permet de la mixité – d'ailleurs, c'est l'occasion de faire une transition avec le rapport non pas suivant mais celui d'après, sur l'acquisition de LLI par notre coopérative Nanterre Coop Habitat, dans le cadre des opérations. C'est le premier point sur la question du PLS.

Sur la question des matériaux biosourcés, on entend effectivement cette exigence-là. On s'est rendu compte aussi, dans le cadre des projets et avec la crise qu'on a connue au niveau énergétique et la crise mondiale liée notamment à l'Ukraine, qu'on avait de grandes difficultés d'approvisionnement, et on s'est retrouvés à avoir effectivement des explosions de coûts avec des matériaux qui avaient des empreintes carbonées, qui étaient certes biosourcés mais qui, du coup, traversaient parfois la moitié de la planète pour arriver. Cela nécessitait effectivement de réinterroger ce concept et de se concentrer réellement sur des choses qu'on était en capacité de pouvoir maîtriser et mesurer à la fin.

Enfin, sur la question du quartier Université, j'ai la chance d'y habiter et de ne pas y étouffer. Et nous avons effectivement le dernier projet qui va être livré dans le cadre de la Zac des Provinces-Françaises, et qui est un bâtiment pour le coup géosourcé, parce qu'il sera construit effectivement en pierre, ce qui va être un des premiers. Voilà.

M. le Maire. Monsieur Adam, vous voulez faire une remarque.

M. Adam OUBUIH. Monsieur Oubuih. Vous allez y arriver un jour. Moi, j'avais une question et une remarque. La première question, c'est que je trouve cela intéressant et, effectivement, la REe2020, qui est la nouvelle règle, est pour le coup extrêmement exigeante et ambitieuse. Donc c'est bien que les habitants de Nanterre puissent en bénéficier. Est-ce qu'il y a une charte, notamment pour le parc existant de logements sociaux, qui est équivalente, sur laquelle on pourrait s'appuyer aussi sur la qualité de rénovation ?

Deuxièmement, sur la mixité, parce que je veux quand même juste clarifier une chose : bien sûr que l'on est pour la rénovation et notamment le chantier du parc. Mon point, c'est de dire que ce n'est pas suffisant. Vous allez passer de 98 à 73 % de logement social, ce n'est toujours pas de la mixité sociale. Notre point, c'est de se dire, et

c'est le sujet que l'on a : comment investit-on des moyens conséquents sur la transition écologique et la mixité ? On n'y est pas. Et ce n'est pas une réponse simple puisque tout le monde doit mettre la main à la poche.

M. le Maire. Raphaël Adam.

M. Raphaël ADAM. Je répondrai peut-être juste par une autre question, c'est : qu'est-ce qu'on fait des habitants ? Parce que si le pari, c'est effectivement de dire : « Partez », ce n'est pas le nôtre. Effectivement, ce n'est pas notre vision. Et ce qui permet peut-être encore – et c'est une des seules occasions, une des dernières occasions qu'on aura dans un territoire aussi contraint que celui de la Métropole et qu'est Nanterre – d'avoir aujourd'hui encore un quartier, qui est le quartier des Groues, qui, pour le coup, est en partie en jachère et va nous permettre aussi de pouvoir à la fois reconstituer une partie du logement social et de pouvoir aussi reloger les gens et mettre de la mixité sur l'ensemble de la ville. Développer ce projet-là, c'est la dernière occasion qu'on a, parce qu'une fois qu'effectivement ce sera urbanisé... Et si on ne le fait pas, si on n'a pas cette exigence-là – et c'est difficile parce que quand on a effectivement, nous, une obligation de 40 % sur les logements, là-bas on est à 30 % parce qu'on n'est pas chez nous. C'est une opération d'intérêt national. C'est le territoire de la commune, mais on nous impose l'aménageur. On a un aménageur là-bas qui est le Département, et donc, derrière, on n'a pas les mêmes règles. Et donc, moi, je vous le dis : Nanterre, on le construit avec les Nanterriens et pour les Nanterriens. Donc, maintenant, effectivement, je veux bien qu'on entende que 78 %, ce n'est pas suffisant, il faut descendre à 40 %, mais où est-ce que vous mettez les gens ? Merci.

M. le Maire. Mme Boussissi.

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. Moi je vais revenir un petit peu terre à terre. C'est simplement sur des inquiétudes qui me sont revenues, des inquiétudes de propriétaires et de locataires concernant les balcons. J'avais simplement une question sur les constructions : est-ce que vous avez pensé ou est-ce qu'on peut espérer avoir une charte sur la sécurité des balcons ? Voilà. Une demande et des inquiétudes qui remontent assez souvent.

M. le Maire. Normalement, la question de la solidité des constructions est normée. Normalement, il ne devrait pas y avoir de difficulté sur les balcons. Si tout le monde respecte les règles de construction, qui ne sont pas simplement imposées par la Ville de Nanterre. Là, cette charte est née de l'idée première qui était celle d'encadrer les prix, puisqu'en gros, nous, depuis maintenant presque 20 ans et même un peu plus, on se préoccupe de produire des logements à prix abordables, dans toute leur diversité, puisqu'ils sont des logements HLM – d'habitation à loyer modéré, en réalité, puisque c'est ce que veut dire habitation à loyer modéré –, du logement intermédiaire et du logement en accession à la propriété. Et puis après, évidemment, on a mis des exigences de qualité qu'il n'y a pas dans les normes. Les normes du béton et les ferraillements pour faire des balcons existent. Par contre, les normes, par exemple, dans un immeuble, sur combien on construit de logements T2, combien de T3, combien de T4, combien de T5, si vous laissez faire les promoteurs, évidemment ils ne vont vous construire que du T2. Pourquoi ? Parce que c'est plus facile à vendre et que c'est plus facile d'en faire un produit de spéculation. Du coup, il faut leur exiger cela. Notre idée de charte, d'ailleurs, a fait son chemin. J'ai failli aller au tribunal, puisque l'association des promoteurs d'Île-de-France voulait me faire condamner pour charte illégale.

Et puis elle a fait son chemin puisque même j'ai été sollicité par le ministère du Logement pour expliquer tout l'intérêt qu'il y avait. J'ai cru jusqu'au dernier moment que la ministre, pas Olivier Klein, mais la précédente, allait proposer finalement que toutes les villes d'Île-de-France ou de la Métropole de Paris aient une charte – et je pense que ce serait bien. C'est-à-dire pour qu'on soit tous dans l'idée qu'il faut construire. Le problème n'est pas de construire, c'est de construire des logements abordables. Parce qu'on construit beaucoup de logements dans la Métropole de Paris et en Île-de-France, mais on construit une grande partie de logements qui ne sont pas abordables. Du coup, cela ne résout pas le problème du mal-logement.

Dernière chose, sur la question de l'équilibre de chaque projet, je vous rappelle qu'aujourd'hui, à Nanterre, nous ne construisons plus de logements sociaux seuls. Nous construisons du logement social dans des immeubles en copropriété, donc 40 % de logements sociaux, 60 % en accession à la propriété. Il n'y a pas d'endroit autrement. Jusqu'à maintenant, nous ne construisons pas de LLI, de logements intermédiaires, parce que l'État avait développé ce projet-là en faisant en sorte que ce soit la seule catégorie de logements qui ne payait pas de de taxe sur le foncier bâti. C'est avec ça que l'État avait fait le prix. C'était moins cher que le prix du marché, mais c'étaient les communes qui payaient. On a modifié cela. J'ai participé à cela, également à la commission Rebsamen sur le logement. Et donc aujourd'hui, depuis maintenant 2021, les propriétés en LLI contribuent au

foncier bâti comme toutes les autres catégories de logements. Du coup, on va en faire. On a plusieurs projets qui vont sortir.

Sur ce, je vous propose de voter.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée
(50 voix Pour – 3 abstentions : C. BEDIN, H. MATOUK, C. RIBAUT)*

19. Groues lot 3 Hanriot – Réalisation de 44 logements locatifs sociaux par Nanterre Coop Habitat – Subvention et garantie communale de l'emprunt

[Rapport]

Rapporteur : Raphaël ADAM

Dans le quartier des Groues, le groupement de promoteurs Lamotte et Brémond réalise un programme immobilier situé lot 3 secteur Hanriot de 148 logements dont 44 logements locatifs sociaux répartis dans trois bâtiments.

Les 44 logements sociaux, soit 31 PLUS et 16 PLAI sont acquis en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) par Nanterre Coop Habitat.

28 de ces logements (17 PLUS et 11 PLAI) sont fléchés pour la reconstitution des logements sociaux démolis au Parc sud dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain.

Le prix de revient prévisionnel de cette opération s'élève à 8 560 649 € TTC.

Nanterre Coop Habitat sollicite la Ville de Nanterre pour :

- participer à la surcharge foncière de l'opération à hauteur de 484 000 €,*
- garantir l'emprunt relatif à l'opération d'un montant total de 5 620 000 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations aux taux et conditions applicables selon la réglementation en vigueur.*

7 logements seront réservés au titre du contingent municipal en contrepartie de la subvention pour surcharge foncière et, conformément à la réglementation, 9 logements, soit 20% du nombre total de logements, seront réservés au titre du contingent municipal en contrepartie de la garantie de l'emprunt.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer à Nanterre Coop Habitat une participation communale à la surcharge foncière de l'opération d'un montant total de 484 000 €, payable en deux versements : 50% sur justificatif de l'acte d'acquisition et 50% à la livraison des logements,*
- d'accorder sa garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 5 620 000 € souscrit par Nanterre Coop Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de réservation de logements qui sera passée entre la Ville et Nanterre Coop Habitat, précisant les modalités de ces réservations.*

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 19, relatif à la réalisation de 44 logements locatifs sociaux par Nanterre Coop Habitat dans le quartier des Groues. Il s'agit d'une garantie d'emprunt. Raphaël Adam.

M. Raphaël ADAM. Effectivement, on l'évoquait tout à l'heure dans le cadre du projet dit de « la forêt des Groues », il est prévu la réalisation de 40 logements locatifs sociaux pour le compte de Nanterre Coop Habitat. Il vous est proposé ce soir à la fois d'attribuer une subvention à Nanterre Coop Habitat pour compenser cette surcharge foncière de l'opération à hauteur de 484 000 euros et de garantir l'emprunt relatif à l'opération, d'un montant total de 5 620 000 euros, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il faut rappeler

effectivement que ces subventions et cette garantie communale d'emprunt permettent à la Ville de pouvoir garantir une partie du contingent pour les attributions ville en termes de logements sociaux. Dans ce cadre, sur cette opération-là, nous aurons donc 16 logements qui seront dans le contingent ville. Je vous remercie.

M. le Maire. Si on ne garantissait pas, il faut ajouter qu'il n'y aurait pas de logement.

M. Raphaël ADAM. C'est cela.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix*

Adoptée

(37 voix Pour – 15 ne prenant pas part au vote ; P. JARRY, H. HMANI, G. GAUCHE-CAZALIS, L. CHAMPENOIS, Z. BOUDJEMAÏ, T. NGIMBOUS BATJOM, N.ALI, D. DEBORD, S. KASMI, R. TAYEB, S. LAMORA, A. OUBUIH, A. GUILLEMAUD, C. RIBAUT, F. MENECEUR)

Article 1 : Décide d'attribuer à Nanterre Coop Habitat une participation communale pour surcharge foncière d'un montant total de 484 000 € pour l'acquisition en VEFA de 44 logements locatifs sociaux dont 31 PLUS et 16 PLAI, situés lot 3 du secteur Hanriot des Groues à Nanterre.

Cette participation sera versée en deux fois :

- 50 % sur justificatif de l'acte d'acquisition ;
- 50 % à la livraison des logements.

Article 2 : 7 logements seront réservés à la ville de Nanterre au titre du contingent municipal en contrepartie de la participation financière mentionnée à l'article 1.

Article 3 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 5 620 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°143051, constitué de 4 lignes du Prêt.

La garantie de la Collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 5 620 000 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie du prêt est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La Collectivité s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire ou toute personne dûment habilitée en application des articles L.2122-17, L.2122-18 et L.2122-19 du Code général des collectivités territoriales, à intervenir au contrat de prêt passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre

délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie aux conditions mentionnées à l'article 3.

Article 6 : Conformément à la réglementation, 9 logements seront réservés au titre du contingent municipal en contrepartie de la garantie du prêt mentionnée à l'article 3.

Article 7 : Approuve la passation d'une convention entre la Ville et Nanterre Coop Habitat en vue de la réservation des logements mentionnés aux articles 2 et 6.

Article 8 : Autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Ville, la convention visée à l'article 7.

Le montant des dépenses sera imputé aux budgets des exercices concernés.

20. Groues lot FOcd – Réalisation de 39 logements locatifs sociaux par Nanterre Coop Habitat – Subvention et garantie communale de l'emprunt

[Rapport]

Rapporteur : Raphaël ADAM

Dans le quartier des Groues, le groupement de promoteurs Panhard et Bricqueville réalise un programme immobilier situé lot FOcd de 137 logements dont 28 logements locatifs intermédiaires LLI et 39 logements locatifs sociaux.

Les 39 logements sociaux, soit 27 PLUS et 12 PLAI sont acquis en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) par Nanterre Coop Habitat NCH.

25 de ces logements (15 PLUS et 10 PLAI) sont fléchés pour la reconstitution des logements sociaux démolis au Parc sud dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération de logements locatifs sociaux s'élève à 7 734 470 € TTC.

Nanterre Coop Habitat sollicite la Ville de Nanterre pour :

- participer à la surcharge foncière de l'opération de logements locatifs sociaux à hauteur de 429 000 €,
- garantir l'emprunt d'un montant total de 5 163 000 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations aux taux et conditions applicables selon la réglementation en vigueur ;

6 logements sociaux seront réservés au titre du contingent municipal en contrepartie de la subvention pour surcharge foncière et, conformément à la réglementation, 8 logements, soit 20% du nombre total de logements sociaux, seront réservés au titre du contingent municipal en contrepartie de la garantie des emprunts PLUS et PLAI.

4 logements LLI localisés dans la cage D regroupant l'ensemble des logements sociaux, sont également acquis par NCH. La garantie communale pour le prêt destiné à financer l'acquisition en VEFA des 4 logements LLI sera sollicitée ultérieurement.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer à Nanterre Coop Habitat une participation communale à la surcharge foncière de l'opération de logements locatifs sociaux d'un montant total de 429 000 €, payable en deux versements : 50% sur justificatif de l'acte d'acquisition et 50% à la livraison des logements,
- d'accorder sa garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant de total 5 163 000 € souscrit par Nanterre Coop Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération de logements locatifs sociaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de réservation de logements qui sera passée entre la Ville et Nanterre Coop Habitat, précisant les modalités de ces réservations.

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 20, relatif à la réalisation de 39 logements locatifs sociaux par Nanterre Coop Habitat. C'est dans la rue d'à côté, presque. Raphaël Adam

M. Raphaël ADAM. Exactement, Monsieur le Maire. Nous sommes sur le lot qui est appelé FOCD, qui se trouve à côté du boulevard de la Défense, dans l'autre côté du secteur des Groues. Dans ce cadre-là, nous avons aussi à vous proposer, pour la couverture de la surcharge foncière de l'opération logement locatif, une subvention de 429 000 euros et une garantie d'emprunt pour un total de 5 163 000 euros, qui nous permettront de réserver 14 logements dans le cadre de l'opération sur le contingent ville. Nous vous annonçons donc, ce que je vous disais tout à l'heure, l'arrivée prochaine de quatre logements en LLI, qui feront l'objet d'une prochaine garantie d'emprunt. Je vous remercie.

M. le Maire. Ce projet est d'ailleurs très remarquable. Sur 137 logements, il y en a 28 en locatif intermédiaire et 39 en logements locatifs sociaux. Cela veut dire que tout le reste est en accession à la propriété. Je vous propose de voter.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée*

(40 voix Pour – 12 ne prenant pas part au vote : P. JARRY, H. HMANI, L. CHAMPENOIS, Z. BOUDJEMAÏ, T. NGIMBOUS BATJOM, N.ALI, D. DEBORD, S. KASMI, R. TAYEB, A. GUILLEMAUD, C. RIBAUT, F.MENECEUR)

Article 1 : *Décide d'attribuer à Nanterre Coop Habitat une participation communale pour surcharge foncière d'un montant total de 429 000 € pour l'acquisition en VEFA de 39 logements locatifs sociaux dont 27 PLUS et 12 PLAI, situés lot FOcd aux Groues à Nanterre.*

Cette participation sera versée en deux fois :

- 50 % sur justificatif de l'acte d'acquisition ;
- 50 % à la livraison des logements.

Article 2 : *6 logements seront réservés à la ville de Nanterre au titre du contingent municipal en contrepartie de la participation financière mentionnée à l'article 1.*

Article 3 : *Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 5 163 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°143054, constitué de 4 lignes du Prêt.*

La garantie de la Collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 5 163 000 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie du prêt est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : *La Collectivité s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.*

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire ou toute personne dûment habilitée en application des articles L2122-17, L2122-18 et L2122-19 du Code général des collectivités territoriales, à intervenir au contrat de prêt passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie aux conditions mentionnées à l'article 3.

Article 6 : Conformément à la réglementation, 8 logements locatifs sociaux seront réservés au titre du contingent municipal en contrepartie de la garantie du prêt mentionnée à l'article 3.

Article 7 : Approuve la passation d'une convention entre la Ville et Nanterre Coop Habitat en vue de la réservation des logements mentionnés aux articles 2 et 6.

Article 8 : Autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Ville, la convention visée à l'article 7.

Le montant des dépenses sera imputé aux budgets des exercices concernés.

21. Attribution d'une subvention à la SNL – Prologue pour l'acquisition-amélioration d'un logement locatif social sis 2 rue du Bois

[Rapport]

Rapporteur : Samia KASMI

SNL-Prologues, société anonyme coopérative agréée par l'Etat comme foncière solidaire et maître d'ouvrage d'insertion, a procédé à l'acquisition d'un appartement situé dans une copropriété privée 2 rue du Bois et a prévu d'important travaux d'amélioration thermique et de mise aux normes électriques. Cette opération a reçu en 2021 un agrément de l'Etat PLAI adapté permettant de proposer un loyer inférieur au plafond réglementaire avec des charges maîtrisées.

La gestion de ce logement d'insertion sera assurée par SNL Hauts-de-Seine dont le siège est situé à Nanterre qui gère déjà 9 autres logements de ce type dans la ville. Les occupants des logements de SNL92 bénéficient d'un double accompagnement : accompagnement social assuré par un travailleur social et accompagnement de proximité par des bénévoles du quartier.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à 292 164 € TTC.

SNL-Prologues sollicite la Ville de Nanterre pour participer au financement de la surcharge foncière de l'opération à hauteur de 5 000 €.

S'agissant d'un seul logement, aucune réservation en contrepartie de la subvention ne peut être attribuée à la ville, toutefois, les ménages logés et accompagnés ont systématiquement un lien avec la ville.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'attribuer à SNL-Prologues une participation communale à la surcharge foncière de l'opération d'un montant total de 5 000 €, payable en un versement sur justificatif de l'acte d'acquisition et du procès-verbal de réception des travaux.

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 21, relatif, cette fois, à l'attribution d'une subvention à la SNL. C'est Samia Kasmi qui rapporte.

Mme Samia KASMI. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Effectivement, l'objet de cette délibération est le versement d'une subvention à hauteur de 5 000 euros pour la SNL-Prologues, qui est une coopérative agréée par l'État, comme foncière solidaire et maître d'ouvrage d'insertion. Elle a acquis un logement qui va bénéficier à un foyer ayant des revenus très modestes, puisque le financement de ce logement se fait sous le régime du prêt locatif aidé d'intégration. La gestion de ce logement d'insertion sera assurée par la SNL Hauts-de-Seine, dont le siège social est à Nanterre et qui a déjà neuf logements de ce type. Des travaux d'amélioration thermique et aux

normes électriques doivent être réalisés dans ce logement, c'est pour cela qu'une subvention est sollicitée. L'opération de cette rénovation s'élève à 292 164 euros.

Pour ce logement-là, on n'a pas de réservation en contrepartie parce qu'il s'agit d'un logement, mais, en tous les cas, on s'assure toujours que ces logements sociaux bénéficient à un foyer nanterrien. La particularité de la SNL-Prologues est qu'il y a un double accompagnement : un accompagnement social fait par cette coopérative, mais aussi un accompagnement par les bénévoles du quartier.

L'adresse est 2 rue du Bois, c'est au centre-ville. Donc il y a du logement social dans tous les quartiers de Nanterre.

M. le Maire. Je vous propose de voter. Ah ! Madame Feugas.

Mme Barbara FEAUGAS. Monsieur le Maire, chers collègues, étant bénévole et donc étant un de ses accompagnateurs depuis 2005, je ne prendrai pas part au vote.

M. le Maire. C'est tout à votre honneur, d'accompagner. Madame Maufrais.

Mme Madeleine MAUFRAIS. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus. Bien que notre avis sur ce point soit totalement favorable, nous souhaiterions toutefois connaître les effets de cette aide pour les neuf personnes qui en bénéficient. Pouvez-vous nous faire savoir si ce programme fonctionne et combien de temps il dure pour les bénéficiaires ?

M. le Maire. Samia Kasmi.

Mme Samia KASMI. Madame Maufrais, dommage que vous ne soyez pas venue à la commission dont vous parlait ma collègue Zahra Boudjemaï, vous auriez eu la réponse à toutes vos questions, mais je vous propose de nous envoyer un mail et ma collègue Zahra Boudjemaï répondra à votre question sans aucun problème.

Mme Madeleine MAUFRAIS. [hors micro] Merci !

Mme Samia KASMI. Je vous en prie, Madame Maufrais.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée*

(49 voix Pour - 3 ne prenant pas part au vote : M. MAUFRAIS, H. MATOUK, B. FEAUGAS)

INFRASTRUCTURE – ESPACES PUBLICS

22. Grand Paris Express : convention-cadre entre la Ville de Nanterre et la Société du Grand Paris relative au foncier nécessaire à la réalisation de la ligne 15 Ouest du projet du Grand Paris Express

[Rapport]

Rapporteur : Joseph NONGA

Le projet de la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express reliant la station « Pont de Sèvres » à la station « Saint-Denis Pleyel » a été déclaré d'utilité publique par décret en Conseil d'État du 21 novembre 2016 (décret n°2016-1566).

La Ville de Nanterre est particulièrement concernée avec la réalisation de 2 gares, 5 ouvrages annexes et une arrière-gare.

La consultation, menée par la Société du Grand Paris (SGP), pour la réalisation de la ligne est en cours. Une fois le lauréat désigné en juillet 2023, les travaux débuteront rapidement. Pour ce faire, la SGP doit avoir la pleine maîtrise

du foncier avant le début des travaux. Or, une partie de ce foncier relève du domaine public ou privé de la Ville de Nanterre.

En s'appuyant sur l'enquête parcellaire et le travail collaboratif mené avec la Ville de Nanterre, la SGP propose une convention-cadre relative à l'occupation, à titre temporaire ou définitif, du foncier de la Ville par la SGP pendant les travaux et lors de l'exploitation de l'infrastructure de transport.

Cette convention prévoit un montant de redevance au bénéfice de la Ville pour l'occupation de son domaine pendant la durée de travaux à 6 €/m²/an soit une recette estimée de 36 000 € / an

La SGP fait le choix :

- de solliciter un montant d'occupation, en deçà des redevances habituellement pratiquées lors de l'occupation du domaine public de la Ville : le montant a été adapté au regard du caractère d'intérêt général d'un projet d'envergure métropolitaine, et du fait qu'il soit couvert par une Déclaration d'Utilité Publique,
- De pratiquer le même montant pour l'ensemble des collectivités concernées, par souci d'équité, de facilité de gestion et de lisibilité.

En outre, lors des échanges pour mettre sur pied cette convention, la Ville de Nanterre a porté l'accent sur :

- L'importance d'une concertation resserrée lors de travaux pour limiter les nuisances, notamment le bruit et les circulations de poids-lourds générées.
- Les impacts sur les arbres. Ils seront d'une part à limiter, et d'autre part les arbres propriété de la Ville feront l'objet de l'application du barème d'évaluation de la valeur d'un arbre de la Ville (définition des compensations à la hauteur de la valeur estimée des sujets dans le cadre du barème fixé par délibération du 11 décembre 2018).

La convention-cadre prévoit également, à la fin des travaux, une cession au profit de la SGP des emprises des ouvrages en surface ou en volumes. Cette cession interviendra par acte notarié après une co-saisine de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention.

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport n° 22, relatif au Grand Paris Express. Joseph Nonga.

M. Joseph NONGA. Merci, Monsieur le Maire. Le projet de la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express reliant la station Pont-de-Sèvres à la station Saint-Denis-Pleyel impactera fortement la ville de Nanterre, avec la réalisation de deux gares, cinq ouvrages annexes et une arrière-gare. La consultation menée par la Société du Grand Paris pour la réalisation de la ligne est en cours. Une fois le lauréat désigné en juillet 2023, les travaux débiteront rapidement. Pour ce faire, la Société du Grand Paris doit avoir la pleine maîtrise du foncier avant le début des travaux.

Il se trouve qu'une partie de ce foncier relève du domaine public ou privé de la Ville de Nanterre. En s'appuyant sur l'enquête parcellaire et le travail collaboratif mené avec la Ville de Nanterre, la Société du Grand Paris propose une convention-cadre relative à l'occupation, à titre temporaire ou définitif, du foncier de la Ville par la SGP pendant les travaux et lors de l'exploitation de l'infrastructure de transport. Cette convention prévoit un montant de redevance au bénéfice de la Ville pour l'occupation de son domaine pendant la durée des travaux à 6 euros/m²/an, soit une recette estimée à 36 000 euros par an. La convention-cadre prévoit également, à la fin des travaux, une cession au profit de la Société du Grand Paris des emprises des ouvrages en surface ou en volume. Cette cession interviendra par acte notarié après une cosaisine de la Direction nationale d'intervention domaniale. C'est dans ce cadre qu'il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention-cadre relative au foncier nécessaire à la réalisation de la ligne 15 Ouest du projet du Grand Paris Express, entre la Société du Grand Paris et la Ville de Nanterre ;
- ensuite, d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes relatifs à son exécution, y compris tous les actes relatifs aux occupations temporaires prévus dans la convention et les avenants ;

- enfin d'autoriser M. le Trésorier municipal à percevoir le montant des recettes qui seront inscrites à l'exercice du budget communal.

Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Gilles Gauché-Cazalis.

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Oui, merci Monsieur le Maire. Je saisis l'occasion de cette délibération pour appuyer le vœu que la majorité municipale a fait en début de conseil et que Joseph a porté. Il est évident que l'enjeu des transports en commun est devenu un véritable sujet de société, mais pour les usagers, un véritable calvaire. Des millions de Français connaissent les travaux, les fermetures inopinées, les suppressions de trains, les rames bondées, les problèmes techniques, le manque de conducteurs et les incivilités. La situation n'est plus tenable. Sur les seules lignes de métro, entre le 30 novembre et le 27 décembre 2022, ce sont 407 « difficultés d'exploitation » qui ont été recensées, et les lignes RER ne sont pas plus épargnées, entre les retards et les suppressions de trains, dont les usagers, dont je fais partie, peuvent témoigner.

Le constat et les solutions sont établis depuis longtemps et relèvent de choix politiques. Cette dégradation du service public des transports du quotidien est due à un manque d'investissement pour le renouvellement du matériel roulant et l'entretien des rames, mais surtout à une pénurie de conducteurs, y compris pour les lignes de bus, tellement structurantes pour notre ville. Par le manque de conducteurs, ce sont des temps d'attente qui, en semaine, peuvent dépasser les 30 minutes entre chaque bus. Il est urgent qu'Île-de-France Mobilités améliore les conditions de travail et de rémunération des conducteurs de trains et de bus pour endiguer la pénurie actuelle. Un service public de qualité passe par des agents formés et justement rémunérés. Ce sont, là aussi, des choix politiques.

Ces difficultés sont d'autant plus insupportables dans le contexte d'urgence climatique, qui fait de l'amélioration de l'offre de transport une priorité incontournable et inévitable. Comment est-il possible de demander aux habitants d'une ville comme Nanterre de ne plus utiliser leur voiture lorsque l'offre de RER ou de bus est insuffisante, voire inopérante ? Il s'agit également d'enjeux territoriaux importants, pour désenclaver des quartiers où la mobilité de ses habitants est rendue difficile par l'héritage urbain de la ville. L'engagement des équipes municipales successives pour recoudre les territoires s'est appuyé sur les transports en commun. L'objectif du RER E, avec la gare Nanterre-La Folie, et plus encore du futur tramway est de permettre de mieux relier les habitants entre eux, de mieux relier la ville aux communes voisines.

Du global, pour ce qui relève du climat, au local, pour ce qui relève de la mobilité des habitants, le développement des transports en commun est un enjeu central des années à venir. La Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités, la RATP, la SNCF et le gouvernement doivent prendre leurs responsabilités. Ni les usagers ni la bifurcation écologique ne peuvent attendre davantage. Je vous remercie.

M. le Maire. Vincent Soulage.

M. Vincent SOULAGE. Dans cette convention, il y a quand même un point qui est important, c'est la concertation resserrée avec l'opérateur (la MGP), qui va occuper une bonne partie d'un espace public qui nous appartient, et malheureusement, l'expérience des interventions extérieures montre que les nuisances sont particulièrement importantes, avec une tendance à s'étendre un peu plus que prévu. J'espère donc vraiment que l'on arrivera à faire respecter les engagements, et notamment réduire les nuisances sur les circulations. On cite les poids lourds, mais aussi sur les automobiles et sur les vélos, parce que les pistes cyclables ont une fâcheuse tendance à être considérées comme un espace inutile et facilement occupable par les entreprises qui interviennent. Merci.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée*

(50 voix Pour – 2 abstentions : S. BOUSSISSI-POULLARD, E. DROUCHE)

Article 1 : Approuve la convention-cadre relative au foncier nécessaire à la réalisation de la ligne 15 ouest du projet du Grand Paris Express entre la Société du Grands Paris et la ville de Nanterre.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes relatifs à son exécution y compris tous les actes relatifs aux occupations temporaires prévues dans la convention et les avenants.

Article 3 : Autorise Monsieur le Trésorier municipal à percevoir le montant des recettes qui seront inscrits à l'exercice du Budget communal.

23. Avenant n° 1 au marché n° 10/2021 entre la société SN UFS et la Ville de Nanterre ayant pour objet les travaux de voirie et d'aménagement divers, fourniture, transport et mise en œuvre de matériaux enrobés

[Rapport]

Rapporteur : Gilles GAUCHE-CAZALIS

La ville de Nanterre a attribué le marché de travaux ayant pour objet les travaux de voirie et d'aménagement divers, fourniture, transport et mise en œuvre de matériaux enrobés au groupement de sociétés SN UFS-CHAMPION JR-EUROVIA. Ce contrat a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an, reconductible trois fois par période successives annuelles, la durée totale du marché ne pouvant excéder quatre ans.

Le marché a été conclu sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire et à bons de commande.

La rémunération des prestations s'effectue sur la base d'un bordereau des prix unitaires. Selon les besoins de la commune, les dépenses annuelles estimées en valeur actuelle étaient inférieures à 5.000.000 € HT.

Le montant dudit marché est fixé sans minimum et avec un maximum annuel de 5.000.000 € HT.

Les problématiques liées aux disponibilités des ressources, à la crise sanitaire et au conflit en Ukraine ont engendré une hausse exceptionnelle du prix des matières premières.

Depuis février 2022, l'ensemble des prix mentionnés au BPU ont évolué de manière continue avec une augmentation moyenne des prix de 10%.

Pour les deux dernières années d'exécution du marché (2023 et 2024), une hausse de 30% en moyenne de prix affichés au BPU est attendue.

L'avenant n°1 a pour objet, après application de la clause de révision des prix, l'augmentation du montant initial du marché afin de faire face à la hausse du prix des matières premières qui a eu des conséquences directes sur les prix mentionnés au BPU, en augmentant le montant maximum annuel du marché prévu pour les deux dernières années d'exécution, soit pour 2023 et 2024.

Le montant maximum annuel du marché passerait de 5 000 000 euros HT à 7 000 000 euros HT pour les années 2023 et 2024.

Le montant total du marché pour sa durée global d'exécution serait ainsi porté de 20 000 000 euros HT à 24 000 000 euros HT.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant au marché public de travaux N°10/2021 entre la société SN UFS et la Ville de Nanterre ayant pour objet les travaux de voirie et d'aménagement divers, fourniture, transport et mise en œuvre de matériaux enrobés et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 23, relatif à l'avenant au marché n° 1 entre la société SN UFS et la Ville de Nanterre. Gilles Gauché-Cazalis.

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Il s'agit effectivement d'un avenant au marché public de travaux entre la société SN UFS et la Ville de Nanterre, ayant pour objet des travaux de voirie, d'aménagements divers, fournitures,

transports et mise en œuvre de matériaux enrobés. Ce contrat a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an reconductible trois fois par périodes successives annuelles, la durée totale du marché ne pouvant excéder quatre ans.

Le marché est classique. Il s'agit d'un marché accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, dont le montant était fixé sans minimum et avec un maximum de 5 millions d'euros hors taxes. Les problématiques liées aux disponibilités de ressources, à la crise sanitaire et au conflit en Ukraine ont engendré une hausse exceptionnelle des prix des matières premières. À titre d'exemple, depuis février 2022, l'ensemble des prix mentionnés au BPU ont évolué de manière continue, avec une augmentation moyenne de 10 % des prix. Pour les deux dernières années, l'exécution du marché 2023 et 2024, c'est une hausse de 30 % sur la moyenne des prix affichés au BPU qui est attendue.

L'avenant a donc pour objet, après application des clauses de révision des prix, l'augmentation du montant initial du marché afin de faire face à la hausse des prix des matières premières et de nous permettre de continuer à faire fonctionner la Ville. Le montant maximum annuel du marché passerait de 5 millions d'euros hors taxes à 7 millions d'euros hors taxes pour les années 2023 et 2024. Le montant total sur la durée du marché passerait donc de 20 millions d'euros à 24 millions d'euros hors taxes.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cet avenant au marché public entre la société SN UFS et la Ville de Nanterre pour les travaux de voirie, d'aménagement et de fournitures – ce que je vous ai présenté.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix*

(51 Pour – 1abstention : T.DENOIS)

Article 1 : *Approuve l'avenant n°1 au marché public de travaux N°10/2021 entre la société SN UFS et la Ville de Nanterre ayant pour objet les travaux de voirie et d'aménagement divers, fourniture, transport et mise en œuvre de matériaux enrobés.*

Article 2 : *Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la Commande publique à signer ledit avenant et tous les actes afférents à son exécution, ainsi que, le cas échéant, tous les avenants ultérieurs relatifs à l'exécution du marché conclue entre SN UFS et la Ville de Nanterre.*

BÂTIMENT

24. Groupement de commandes pour une mission de coordination architecturale des extensions prévues en pied des tours Aillaud

[Rapport]

Rapporteur : Alexis MARTIN

Dans le cadre du projet de transformation du quartier Parc Sud, la ville a signé un protocole de partenariat le 26 mars 2021 avec le groupement Altaréa réunissant Altaréa Cogedim et Histoire & Patrimoine ' (Merimée), Hauts-de-Seine Habitat, Nanterre Coop Habitat, la Société Publique Locale de la ville de Nanterre (SPLNA) et Paris-Ouest La Défense pour le changement d'usage et la transformation de 490 logements sociaux dans les Tours Nuages, propriété des deux bailleurs sociaux. Le groupement Altaréa, a été retenu comme lauréat en décembre 2018 de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2017 par la ville pour introduire une mixité fonctionnelle et sociale dans le secteur des Tours Nuages.

Le projet de changement d'usage de six tours Nuages prévoit cinq extensions :

- Un centre de santé privé situé au rez-de-jardin des Tours 1 et 123 sous maîtrise d'ouvrage d'Histoire et Patrimoine, sur 1 200m² de surface utile*

- *Le Tiers Lieu Culturel sous maîtrise d'ouvrage ville, regroupant la médiathèque des Fontenelles, la ludothèque et un Fab Lab sur 1 000m² de surface utile*
- *Un Centre Culturel Européen sous maîtrise d'ouvrage de Cogedim, en extension devant la Tour 151 avenue Picasso, sur 811 m² de surface utile.*
- *Une extension du restaurant qui sera implanté au pied de la Tour 29 allée de l'Arlequin sous maîtrise d'ouvrage Histoire et Patrimoine.*
- *Des passerelles et coursives donnant accès directement aux premiers étages de la Tour 17 allée de l'Arlequin.*

L'ensemble des Tours Nuages et de leurs espaces extérieurs étant classé « architecture contemporaine remarquable du XXème siècle » il est nécessaire d'établir un cahier des prescriptions architecturales et fonctionnelles à destination des maîtres d'ouvrage des extensions en pied des tours afin de garantir leur cohérence d'ensemble tant dans les formes que dans les choix des matériaux.

A cet effet, il est proposé de constituer un groupement de commande entre la Ville, la SPLNA, la société Histoire et Patrimoine (société Mérimée), Altaréa Cogedim Grands Projets afin de nommer un architecte coordonnateur. Les prescriptions porteront sur l'implantation des bâtiments, le traitement des limites, les matériaux en particulier pour les façades, le traitement des RdC. Ces prescriptions seront illustrées de graphiques et croquis. Pour chaque extension, le prestataire établira un livret particulier.

Cette prestation est évaluée à 20 000 €HT. Cette dépense sera répartie entre les parties à part égale (la ville devra donc prendre en charge 25% de ce montant). La consultation pour désigner un architecte sera portée par la SPLNA, coordonnateur du groupement qui prendra en charge l'ensemble de la procédure et la gestion du marché. Chaque membre du groupement lui versera 500 euros HT, la rémunération pour cette mission de coordonnateur mandataire étant forfaitaire et fixée à la somme globale de 1500 euros HT.

La Ville intégrera ainsi le cahier des prescriptions établi par l'architecte au marché lié à la construction du tiers lieu culturel dont la réalisation a été approuvée par délibération du 6 décembre 2021.

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de groupement de commande.

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 24, relatif au groupement de commandes pour une mission de coordination architecturale des extensions prévues en pied des tours Aillaud. C'est Alexis Martin qui rapporte.

M. Alexis MARTIN. Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Comme vous le savez tous, il y a un projet de rénovation urbaine actuellement au quartier du Parc Sud, avec un objectif de transformation de 490 logements sociaux dans les tours Nuages, avec un objectif aussi d'introduire une mixité fonctionnelle et sociale dans le secteur de ces tours. Cinq projets d'extension sont prévus au pied de ces tours :

- un centre de santé de 1 200 m² au pied des tours 1 et 123 ;
- un projet de tiers-lieu de 1 000 m², avec notamment la médiathèque, la ludothèque et un FabLab ;
- un projet de centre culturel européen devant la tour 151 avenue Picasso, pour 811 m²
- une extension d'un restaurant au pied de la tour 29 allée de l'Arlequin ;
- des passerelles et coursives pour rejoindre la tour 17 allée de l'Arlequin.

Comme vous le savez également, l'ensemble des tours Nuages et leurs espaces extérieurs sont classés en tant qu'architecture contemporaine remarquable du xx^e siècle. Donc afin de garder une certaine cohérence architecturale et de faire un certain nombre de prescriptions architecturales, il a été demandé de nommer un architecte coordonnateur, qui fera un certain nombre de propositions et de prescriptions à respecter pour le choix des matériaux, le traitement des rez-de-chaussée, etc. Il s'agit d'une prestation d'un montant de 20 000 euros, qui sera prise en charge par la Ville pour 25 % de ce montant.

Je vous demande d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes pour la coordination architecturale des extensions prévues au pied des tours Nuages.

M. le Maire. Merci. Patrick Jarry, Rachid Tayeb, Raphaël Adam, Éric Solas, Julien Sage, Nadine Ali, Kader Selmet et Christophe Ribault ne participent pas au vote, parce que c'est avec la SPNLA. Pour les autres, je vous propose de voter.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée*

(39 voix Pour – 13 ne prenant pas part au vote : P. JARRY, R. TAYEB, R. ADAM, E. SOLAS, J. SAGE, N.ALI, A. SELMET, C. RIBAUT, H. HMANI, N. REZZAG BARA, T. NGIMBOUS BATJOM, O. DIABY, C. BEDIN)

Article 1 : *Approuve la « convention constitutive de groupement de commandes pour la coordination architecturale des extensions prévues en pied secteur des Tours Nuages » qui réunit la ville de Nanterre, la Société Publique Locale d'aménagement de la ville de Nanterre, Altaréa Cogedim Grands projets, la société Mérimée (Histoire et Patrimoine).*

Article 2 : *Autorise Madame la première adjointe au Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes relatifs à son exécution, y compris ses avenants.*

25. Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un tiers lieu culturel et de locaux associatifs au pied des tours Aillaud : désignation des candidats sélectionnés à concourir

[Rapport]

Rapporteur : Alexis MARTIN

Par délibération en date du 6 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la construction d'un tiers lieu culturel et de locaux associatifs au pied des tours Aillaud.

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, puis de l'Appel à Projet pour la transformation des Tours Nuages mené de 2017 à 2019, il a été décidé de localiser la nouvelle médiathèque dans le nouvel ensemble formé par la restructuration et le changement d'usage des deux tours Nuages 1 allée des Demoiselles d'Avignon et 123 avenue Picasso.

Le nouveau bâtiment, en extension rez-de-chaussée des tours et un étage partiel doit permettre l'accueil de 1000 m² pour un équipement culturel et 200 m² pour les associations du quartier (l'association Authenticité aura ainsi de nouveaux locaux avec une entrée indépendante, cet équipement venant pallier la démolition des locaux situés au 129-135 avenue Picasso prévue dans quelques années).

Sur 1000 m², le Tiers Lieu proposera une offre culturelle, de loisirs, éducative afin d'animer un lieu de vie, inclusif et solidaire. Inscrit dans la société numérique et en résonance avec le label national Cité Educative du quartier du Parc Sud, le Tiers lieu sera doté de plusieurs espaces distincts : un accueil, la médiathèque, la ludothèque, un espace polyvalent et modulable, le Fab Lab, et les bureaux administratifs et locaux communs.

Compte tenu de la nature et du montant de cette opération, la Ville a eu recours à une procédure de concours restreint d'architecture et d'ingénierie pour la désignation du maître d'œuvre. Cette procédure se déroule en deux phases : une phase dite candidature puis une phase dite « sur esquisse ».

108 plis ont été déposés sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la Ville dont 7 correspondaient à des doublons. Ainsi 101 candidatures ont été examinées par un jury présidé par Monsieur le Maire au regard des 2 critères de sélection d'importance équivalente prévus au règlement de consultation :

- 1. Qualité des références architecturales et paysagères au regard des projets réalisés ou en cours de réalisation, d'ampleur et de complexité similaire à l'opération*

2. *Qualité technique des projets réalisés au regard des performances énergétiques et carbone atteintes, et des performances environnementales globales*

A l'issue de sa séance, le jury a procédé au classement des équipes, étant précisé que le règlement fixe à 4 le nombre de participants à concourir en phase d'esquisse.

Il convient désormais que le Conseil Municipal délibère sur les candidats sélectionnés qui participeront à la phase d'esquisse du tiers lieu culturel.

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 25, relatif au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un tiers lieu culturel et de locaux associatifs au pied des tours Aillaud. Alexis Martin.

M. Alexis MARTIN. On reste au Parc Sud avec cette fois le tiers-lieu qui est prévu au pied des deux tours, celle au 1 allée des Demoiselles d'Avignon et celle au 123 avenue Picasso – j'en ai déjà parlé rapidement à la précédente délibération. Il s'agit d'un tiers lieu qui regroupera la médiathèque, un espace culturel de 200 m², quelques associations du quartier, notamment l'association Authentici-cité, une ludothèque, un Fablab, un espace polyvalent. Et donc on a fait une procédure de concours restreint d'architecture et d'ingénierie. On a reçu 108 plis de différents groupements, dont 7 en doublon. Les services et le jury ont étudié 101 candidatures, ce qui a été quand même un succès, on va dire. Donc beaucoup de dossiers à étudier. On a principalement retenu deux critères pour classer ces candidatures, qui sont la qualité des références architecturales et paysagères au regard des projets réalisés et en cours de réalisation, notamment pour de précédents tiers lieux, par ces groupements, et aussi la qualité technique des projets réalisés au regard des performances énergétiques et carbone atteintes, comme pour toute nouvelle construction de bâtiments publics à Nanterre. On a des ambitions de performance énergétique et d'émission de CO₂ très ambitieuses. Au final, ce jury a décidé de retenir quatre groupements, qui sont les groupements Mars Architectes, Sogno Architecture, Atelier d'architecture King Kong et NZI Architectes Associés.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée à l'Unanimité*

Article unique :

Les 4 équipes les mieux classées et admises à concourir pour la phase d'esquisse du concours restreint d'architecture et d'ingénierie pour la désignation du maître d'œuvre sont :

*Equipe : MARS ARCHITECTES - MAKE INGENIERIE - SOLARES BAUEN - C2P INGENIERIE - ACME
PAYSAGE - META*

Equipe : SOGNO ARCHITECTURE - LA VILLE EST BELLE - BETEM IDF - LE LASA

*Equipe : ATELIER d'ARCHITECTURE KING KONG - FACEA - AI ENVIRONNEMENT - A+R PAYSAGES - idB
Acoustique*

*Equipe : NZI ARCHITECTES ASSOCIES - ESPACE LIBRE - MAYA CONSTRUCTION DURABLE - ECALLARD
ECONOMISTE - LASA - EVP INGENIERIE*

COMMANDE PUBLIQUE

26. Marché de fourniture et livraison de vaisselle, ustensiles et matériels de cuisine : autorisation de signer les marchés

[Rapport]

Rapporteur : Jean-Pierre BELLIER

Chaque année, la Ville de Nanterre procède à l'achat de vaisselle, d'ustensiles de cuisine et d'autre matériel jetable pour ses besoins en restauration.

Des marchés sont lancés selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à 2161-5 du CCP.

Ils sont conclus pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de notification. Ils sont tacitement reconductibles 3 fois par période de 12 mois.

Ils sont passés sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire et à bons de commande, conformément aux articles L. 2125-1 et R. 2162-2 à R. 2162-6 du CCP. Toutes les stipulations contractuelles étant fixées par l'accord cadre, le marché sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande conformément aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du CCP.

Les prestations sont dévolues en 2 lots, traités par marchés séparés et définis comme suit :

- *Lot 1 : Fourniture et livraison de jetable pour la restauration*
 - *Montant minimum : 0 € HT*
 - *Montant maximum : 500 000 € HT/an*

- *Lot 2 : Fourniture et livraison de vaisselle et d'ustensiles de cuisine*
 - *Montant minimum : 0 € HT*
 - *Montant maximum : 250 000 € HT/an.*
 -

Les prestations sont réglées sur la base de prix unitaires.

A l'issue de la procédure de consultation, la Commission d'appel d'offres attribuera les marchés.

[Discussion]

M. le Maire. Nous passons au rapport 26, relatif au marché de fourniture et livraison de vaisselle. Jean-Pierre Bellier.

M. Jean-Pierre BELLIER. Nous passons enfin à des choses sérieuses car j'ai senti une petite période de baisse d'attention. Je vais vous demander d'autoriser M. le Maire à signer deux marchés d'importance relatifs à la fourniture et la livraison de jetables pour la restauration d'une part, et la fourniture et livraison de vaisselle et d'ustensiles de cuisine d'autre part.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée*

(46 voix Pour – 3 abstentions : K. GAUTHIEROT, E. FOSSATI, T. DENOIS – 3 ne prenant pas part au vote : A. MARTIN, L. CORTES, T. NGIMBOUS BATJOM)

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer lesdits marchés, qui seront attribués par la Commission d'appel d'offres, et tous les actes relatifs à leur exécution, y compris leurs avenants.

Article 2 : Les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet sur le budget des exercices concernés.

27. Marché d'exploitation des espaces de restauration du personnel communal : autorisation de signer le marché

[Rapport]

Rapporteur : Rachel KASHEMA

Ce marché a pour objet de définir les conditions d'exploitation des espaces de restauration du personnel de la Ville de Nanterre.

La Ville recherche un prestataire capable d'assurer la prestation alimentaire à destination des agents de la commune. Pour ce faire, le titulaire aura à disposition le self situé au niveau -1 de l'Hôtel de Ville.

Le titulaire aura la responsabilité de produire, distribuer et encaisser la facturation des repas consommés par le personnel au sein du self.

De manière générale, le candidat retenu devra respecter l'ensemble des dispositions du cahier des clauses administratives et techniques, qui comprend des engagements forts sur les circuits courts, le « fait maison », l'alimentation durable et la lutte contre le gaspillage alimentaire, ainsi que la maîtrise des tarifs.

Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de notification. Il est tacitement reconductible 3 fois par période de 12 mois.

Le marché relève de la catégorie des marchés publics de services sociaux et autres services spécifiques.

Le marché est passé en procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-8 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire et les prestations sont réglées sur la base d'un bordereau des prix unitaires.

Le contrat est passé avec un montant maximum annuel de 900 000 € HT, soit 3 600 000€ HT pour l'ensemble des quatre années d'exécution (périodes éventuelles de reconduction comprises).

A l'issue de la procédure adaptée ouverte, lancée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-8 du Code de la commande publique, la Commission d'appel d'offres du 6 février 2023 consultée pour avis, a donné un avis favorable à l'attribution du marché à la société HUDI SAS, société par actions simplifiée, située 104 rue Paul Vaillant Couturier à Noisy-le-Sec.

[Discussion]

M. le Maire. Je vous propose de passer au dernier rapport, relatif au marché d'exploitation de la restauration du personnel communal. C'est Rachel Feza Kashema qui rapporte.

Mme Rachel FEZA KASHEMA. Merci, Monsieur le Maire. Ce marché a pour objet de définir les conditions d'exploitation des espaces de restauration du personnel de la Ville de Nanterre. La Ville recherche un prestataire de restauration à destination des agents de la commune. Le titulaire aura à disposition les locaux du self. Il aura également la responsabilité de produire, distribuer et encaisser la facturation des repas consommés par le personnel au sein du self. Le marché relève de la catégorie des marchés publics des services sociaux et autres services spécifiques.

Le contrat est passé avec un montant maximum annuel de 900 000 euros, soit 3 600 000 euros hors taxes pour l'ensemble des quatre années d'exécution, et notamment les périodes éventuelles de reconduction comprises. À l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres du 6 février 2023, consultée pour avis, a donné un avis favorable à l'attribution du marché à la société Hudi SAS, située 104 rue Paul Vaillant-Couturier à Noisy-le-Sec.

Chers collègues, je vous demande donc, sur proposition de M. le Maire, d'approuver ce marché d'exploitation des espaces de restauration à passer donc avec la société Hudi SAS. Il vous est également demandé d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à la commande publique à signer ledit marché ainsi que tous les actes relatifs à son exécution, y compris ses avenants. Merci.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de passer au vote.

[Délibération]

*Le Conseil délibère
La délibération est mise aux voix
Adoptée
(51 voix Pour –1 ne prenant pas part au vote : H. ALLAL)*

Article 1 : Approuve le marché d'exploitation des espaces de restauration du personnel de la ville de Nanterre, à passer avec la société HUDI SAS, société par actions simplifiée, immatriculée sous le numéro 828475079, située 104 rue Paul Vaillant Couturier à Noisy-le-Sec, pour un montant maximum annuel de 900 000 € HT, soit 3 600 000 € HT sur la durée totale d'exécution.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la Commande publique à signer ledit marché, ainsi que tous les actes relatifs à son exécution, y compris ses avenants.

Article 3 : La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet sur le budget des exercices concernés.

M. le Maire. Je vais lever la séance. Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 3 avril 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

Secrétaire de séance



José PINTO MARTINS
Conseiller municipal



Le Maire de Nanterre



Patrick JARRY

